

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA SOLUTION OCTOPIA

Préambule

La société OCTOPIA met à la disposition de vendeurs professionnels une solution technologique, leur permettant d'être mis en relation avec des marketplaces, clientes d'OCTOPIA en vue de vendre leurs produits et de piloter leurs activités sur celles-ci. La société Octopia fournit par ailleurs des services complémentaires.

1. DÉFINITIONS

- **Acheteur** : le client consommateur ou professionnel qui achète des Produits auprès de l'Utilisateur sur les Marketplaces Sélectionnées.
- **Catalogue** : la base répertoriant les Produits qui est mise à la disposition de l'Utilisateur par OCTOPIA, en tant que producteur de base de données au sens des articles L 341.1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- **CNOVA PAY** : la société assurant les prestations de services de paiement des Marketplaces Sélectionnées dès lors qu'elles agissent en qualité d'Agent de CNOVA PAY, conformément aux conditions générales d'utilisation des services de paiement définies en **Annexe 3**.
- **Espace Vendeur** : l'interface personnelle de l'Utilisateur mise à disposition de l'Utilisateur via la Solution OCTOPIA, à travers laquelle l'Utilisateur gère sa boutique et pilote son activité sur une ou plusieurs Marketplaces Sélectionnées.
- **Fiche Produit** : la description du Produit proposé par l'Utilisateur qui contient notamment le libellé, le descriptif marketing et technique, la référence et l'identification GTIN conforme aux standards GS1 du Produit, et sa photo/visuel ainsi que toutes les informations obligatoires (y compris précontractuelles) conformément aux lois et réglementations en vigueur (droit de la consommation, conformité et sécurité des produits...).
- **Marketplace** : toute société ayant une solution technique de vente en ligne, cliente d'OCTOPIA, permettant de mettre en relation les vendeurs et les acheteurs.
- **Marketplaces Sélectionnées** : la ou les Marketplaces sur lesquelles l'Utilisateur est inscrit via la Solution OCTOPIA pour commercialiser les Produits au sens de l'article 3.2 ci-dessous.
- **OCTOPIA** : la société MAAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 880 150 289, mettant à disposition des Utilisateurs la Solution OCTOPIA et les Services associés.
- **Parties** : l'Utilisateur et OCTOPIA.
- **Produit** : le bien ou service vendu en ligne par les Utilisateurs aux Acheteurs sur la Marketplace Sélectionnée.
- **Services** : les services de base et services optionnels décrits à l'article 4, mis à la disposition de l'Utilisateur via la Solution OCTOPIA.

- **Solution OCTOPIA** : la solution technique permettant aux Utilisateurs de s'inscrire sur une ou plusieurs Marketplaces, commercialiser leurs Produits et piloter leur activité sur les Marketplaces Sélectionnées.
- **Utilisateur** : le vendeur professionnel qui a accepté les présentes conditions d'utilisation de la solution OCTOPIA.

2. OBJET

Les présentes conditions générales (ci-après les « **CGU** ») ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels OCTOPIA met à disposition la Solution OCTOPIA ainsi que des services associés aux Utilisateurs.

3. MISE À DISPOSITION DE LA SOLUTION

3.1 Inscription sur la Solution OCTOPIA

3.1.1 Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire comme Utilisateurs de la Solution OCTOPIA, les personnes morales, (seront assimilées à des personnes morales les personnes physiques ayant la capacité de vendre des Produits à titre professionnel), immatriculées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers pour les sociétés domiciliées sur le territoire Français et auprès de tout registre équivalent pour les sociétés domiciliées sur un autre territoire, agissant dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle et régulièrement déclarées en tant que telles auprès des organismes fiscaux et sociaux dont elles relèvent.

Une même personne morale ne peut disposer que d'un seul compte Utilisateur.

L'Utilisateur doit aussi être titulaire d'un compte bancaire professionnel auprès d'un établissement bancaire présentant des garanties suffisantes situé dans l'un des pays inclus dans l'espace unique de paiement en euros ("**SEPA**").

L'Utilisateur reconnaît et accepte que son inscription sur la Solution OCTOPIA est conditionnée à l'ouverture d'un Compte de Paiement Vendeur conformément aux CGU de Service de Paiement CNOVA PAY annexées aux présentes. L'Utilisateur doit compléter de manière exacte et exhaustive le formulaire de demande d'ouverture de compte, transmettre toutes les pièces demandées et renseigner correctement ses coordonnées bancaires, notamment le numéro IBAN. OCTOPIA se réserve le droit, à sa discrétion, de demander tous documents justificatifs complémentaires, y compris après l'inscription de l'Utilisateur. OCTOPIA se réserve en outre le droit de valider ou refuser sa demande d'inscription.

OCTOPIA agissant en qualité d'intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement (ci-après « **IOBSP** ») de CNOVA PAY, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 120 – 126 Quai de Bacalan 33300 Bordeaux RCS 827 802 737, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr), présente la société CNOVA PAY qui fournit des services de paiement dans le cadre de l'activité des Marketplaces Sélectionnées dès lors qu'elles agissent en qualité d'agent de CNOVA PAY.

Lors de son inscription et lors de son utilisation des Services, l'Utilisateur s'engage à ne pas fournir d'informations inexactes ou incomplètes. Par ailleurs, il est tenu de notifier spontanément à OCTOPIA,

via son Espace Vendeur, toute modification concernant des informations communiquées. L'Utilisateur est responsable en cas de manquement à l'une quelconque de ces obligations.

Si de fausses informations ont été fournies lors de l'inscription et/ou si l'Utilisateur omet de notifier un changement, OCTOPIA peut procéder à la résiliation de son inscription sur la Solution OCTOPIA de plein droit, dans les conditions prévues aux présentes.

3.1.2 Identifiant et mot de passe

L'Utilisateur accède pour la première fois à son compte grâce à un identifiant et à un mot de passe provisoire communiqué par OCTOPIA lors de l'inscription. L'Utilisateur doit modifier ce mot de passe par un mot de passe de son choix lors de la première connexion à son Espace Vendeur.

L'utilisation de son identifiant et du mot de passe associé est strictement personnelle à l'Utilisateur et limitée à la durée des présentes.

L'Utilisateur est seul responsable de la sécurité de son identifiant et mot de passe et prend à cet égard toute mesure logique et physique nécessaire à la préservation de leur confidentialité. Leur divulgation à des tiers n'est pas autorisée. L'identifiant et le mot de passe ne peuvent être utilisés que pour obtenir l'accès à la Solution OCTOPIA et aux Services. L'Utilisateur est seul responsable de tous les actes accomplis en son nom. Si des personnes non habilitées ont eu connaissance de son mot de passe, l'Utilisateur est tenu de le changer sans délai.

Enfin, l'Utilisateur s'interdit d'utiliser la Solution OCTOPIA avec l'identifiant d'un autre Utilisateur.

3.2 Inscription sur les Marketplaces

3.2.1 Éligibilité

La Solution OCTOPIA permet à l'Utilisateur de demander à s'inscrire et vendre ses Produits sur différentes Marketplaces. La liste des Marketplaces sur lesquelles il peut vendre ses Produits est disponible sur l'Espace Vendeur.

En émettant le souhait de s'inscrire à une Marketplace, l'Utilisateur accepte toutes les conditions édictées par celle-ci (conditions d'inscription, de commercialisation, de mise en ligne des Produits, politique de confidentialité...).

L'Utilisateur accepte la transmission à la Marketplace des informations collectées lors de son inscription à la Solution OCTOPIA ou toute autre information demandée par la Marketplace afin que cette dernière puisse procéder à la procédure d'identification de l'Utilisateur et valider son inscription.

L'inscription de l'Utilisateur sur une Marketplace est soumise à l'approbation de ladite Marketplace. Une fois la demande d'inscription approuvée par la Marketplace, l'Utilisateur peut vendre sur ladite Marketplace dès lors dénommée « Marketplace Sélectionnée ». En cas de refus de la Marketplace, la responsabilité d'OCTOPIA ne peut en aucun cas être engagée.

3.2.2 Communication des informations aux Marketplaces

L'Utilisateur, lors de sa demande d'inscription et/ou après son inscription effective à ladite Marketplace, donne mandat à OCTOPIA pour :

- transmettre à ladite Marketplace les informations communiquées par l'Utilisateur à OCTOPIA et, le cas échéant, à ses sous-traitants afin de permettre à l'Utilisateur de vendre sur ladite Marketplace via la Solution.
- réaliser toute opération technique ou toute opération de gestion administrative afin de permettre à l'Utilisateur de vendre sur ladite Marketplace via la Solution.

3.2.3 Relations entre les Utilisateurs et Marketplaces Sélectionnées

Il est précisé qu'OCTOPIA est extérieure à la relation entre les Utilisateurs et les Marketplaces Sélectionnées. Les relations contractuelles entre l'Utilisateur et les Marketplaces Sélectionnées sont régies exclusivement par les conditions générales des Marketplaces Sélectionnées que l'Utilisateur accepte séparément, lors de son inscription sur lesdites Marketplaces Sélectionnées.

- En cas de manquement de l'Utilisateur aux obligations résultant des conditions générales des Marketplaces Sélectionnées, ces dernières pourront demander la suspension ou la résiliation immédiate de l'inscription de l'Utilisateur sur leurs Marketplaces, sans qu'OCTOPIA ait une quelconque responsabilité à cet égard.

4. SERVICES

En s'inscrivant sur la Solution OCTOPIA, l'Utilisateur bénéficie d'un accès à une interface unique, l'Espace Vendeur. Grâce à l'Espace Vendeur, l'Utilisateur peut accéder aux Services décrits ci-après.

4.1 Accès à l'Espace Vendeur

Une fois inscrit sur la Solution OCTOPIA et à au moins sur une Marketplace Sélectionnée, l'Utilisateur a accès à l'Espace Vendeur. Ce dernier permet notamment :

- la réception et centralisation des informations permettant la gestion de ses Fiches Produits sur les différentes Marketplaces Sélectionnées,
- le suivi et la gestion de ses commandes sur les Marketplaces Sélectionnées,
- le suivi de son activité commerciale sur les Marketplaces Sélectionnées et de ses performances sur certains indicateurs de qualité,
- la communication des pièces et des justificatifs à OCTOPIA : toute preuve/justificatifs/pièce jointe communiquée par l'Utilisateur devra être jointe via l'espace dédié à la communication,
- le cas échéant, la gestion des réclamations des Acheteurs. Dans ce cas, l'Utilisateur s'interdit de correspondre avec l'Acheteur autrement que par son Espace Vendeur.,
- le cas échéant, le remboursement des sommes aux Acheteurs : l'Utilisateur procédera à l'ordre de remboursement de l'Acheteur par l'intermédiaire de l'Espace Vendeur

- un accès au centre de support en tant que point de contact unique permettant à l'Utilisateur d'obtenir une assistance par email et/ou par téléphone et/ou de planifier un point avec un membre de l'équipe d'Octopia .

4.2 Services de base

Les Services de base permettent à l'Utilisateur de :

- accéder et s'inscrire sur une ou plusieurs Marketplaces tel que décrit à l'article ci-dessus « Inscription sur les Marketplaces » de son choix,
- créer sa sélection de Produits pour chaque Marketplace Sélectionnée, en paramétrant les prix le cas échéant, et gérer la mise en ligne de ses Produits,
- valider la disponibilité des Produits qu'il peut proposer à la vente pour l'ensemble des Marketplaces Sélectionnées, accéder à l'état de commandes sur chaque Marketplace Sélectionnée, renseigner le suivi des expéditions, et revoir l'historique des ventes réalisées via les Marketplaces Sélectionnées,
- suivre ses indicateurs de qualité,
- en fonction des Marketplaces Sélectionnées, obtenir des informations financières (ex. montant des ventes, les commissions facturées par les Marketplaces Sélectionnées, etc.),
- en fonction des Marketplaces Sélectionnées, gérer les réclamations des Acheteurs,
- accéder au support technique et à l'aide relative à la création des Fiches Produit,
- poser des questions et solliciter OCTOPIA pour toute difficulté de toute nature concernant l'utilisation de Solution OCTOPIA grâce aux outils mis à disposition depuis son Espace Vendeur, notamment grâce au centre d'aide permettant d'accéder à des FAQ et au centre de support permettant d'obtenir une assistance par email et/ou par téléphone et/ou de planifier un point avec un membre de l'équipe d'OCTOPIA .

4.3 Services optionnels

Les Services optionnels proposés aux Utilisateurs incluent notamment :

- le service logistique « Fulfillment » soumis aux conditions de **l'Annexe « Conditions Générales du Service Fulfillment »**,
- le service transport « Octopia Transport », qui peut être souscrit par le biais d'un contrat distinct,
- le service de facturation « Octopia Billing », qui peut être souscrit par le biais d'un contrat distinct,
- le service de dropshipment, qui peut être souscrit par le biais d'un contrat distinct.

L'Utilisateur peut accéder aux informations supplémentaires concernant les Services sur son Espace Vendeur.

5. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SOLUTION OCTOPIA ET OBLIGATIONS DU VENDEUR

5.1 Conditions de mise en ligne des Produits

L'Utilisateur doit certifier ne fournir que des Produits ou des services conformes aux règles applicables du droit de l'Union Européenne

Pour chacun des Produits qu'il souhaite vendre, l'Utilisateur fournit une Fiche Produits et les photos/visuels du Produit dans le format exigé par OCTOPIA. Chaque Fiche Produit doit contenir toutes les informations obligatoires (y compris précontractuelles) conformément aux lois et réglementations en vigueur (droit de la consommation, conformité et sécurité des produits...) ainsi que toutes autres informations définies par OCTOPIA et/ou par la Marketplace Sélectionnée. A ce titre, l'Utilisateur doit notamment compléter le titre, la marque, le GTIN, la catégorie du Produit, le prix de vente (dont le montant de l'écocontribution le cas échéant) ou encore les facettes de recherche. Il doit également ajouter un descriptif marketing du Produit.

Ces informations doivent être mises à jour par l'Utilisateur de telle sorte que les informations communiquées soient exactes, à jour et conformes aux lois et réglementations en vigueur.

L'Utilisateur est seul responsable du contenu des informations qu'il communique à OCTOPIA et aux Marketplaces Sélectionnées. OCTOPIA agissant en tant que fournisseur de service intermédiaire n'est en aucun cas responsable de l'exactitude des informations renseignées par l'Utilisateur relatives à ses offres de Produits.

Pour chaque Marketplace Sélectionnée, l'Utilisateur décide de sélectionner les Produits qu'il souhaite vendre et les conditions commerciales associées, l'ensemble constituant une offre (ci-après « **Offre** »).

La publication d'Offres sur une Marketplace Sélectionnée est conditionnée à l'approbation de ladite Marketplace Sélectionnée. OCTOPIA agissant en tant que fournisseur de service intermédiaire n'est en aucun cas responsable en cas de refus de la mise en ligne d'une Offre par une Marketplace Sélectionnée.

5.2 Expédition des Produits

L'Utilisateur doit confirmer les informations relatives à l'expédition des Produits via l'Espace Vendeur (suivi, expédition, mise à disposition du Produit en point retrait, etc.). Dans le cas des expéditions en mode suivi, l'Utilisateur doit renseigner directement sur la fiche commande les données relatives au suivi du colis. L'Utilisateur est tenu de renseigner un lien et un numéro de suivi valide. L'Utilisateur est seul responsable de l'exactitude des informations renseignées par lui-même relatives à l'expédition des Produits.

Pour l'expédition des Produits, l'Utilisateur peut aussi souscrire au service additionnel optionnel de Fulfillment conformément aux conditions de l'**Annexe 2 « Conditions Générales du Service Fulfillment »**.

5.3 Qualité de services

5.3.1 Indicateurs Octopia

L'Utilisateur s'engage à respecter les niveaux de service définis en **Annexe 1**.

En cas de non-atteinte des niveaux définis et conformément à l'article intitulé « Non-respect des niveaux de service », OCTOPIA se réserve le droit de mettre en demeure, suspendre ou de résilier tout ou partie des Services du compte Utilisateur ou l'accès à une ou plusieurs Marketplaces Sélectionnées en fonction de la gravité de l'infraction.

5.3.2 Indicateurs de la Marketplace Sélectionnée

Il est rappelé que chaque Marketplace Sélectionnée peut fixer ses propres indicateurs de qualité à respecter par l'Utilisateur

En cas de non-respect de ceux-ci, les conditions générales de la Marketplace Sélectionnée, acceptées séparément par l'Utilisateur s'appliqueront à l'Utilisateur, sans qu'OCTOPIA ait une quelconque responsabilité à cet égard.

6. CONDITIONS FINANCIÈRES

L'inscription de l'Utilisateur sur la Solution OCTOPIA et les Services de base sont gratuits.

En ce qui concerne les Services optionnels et sauf disposition contraire contenues dans les contrats distincts, ils seront facturés par OCTOPIA mensuellement et le délai de règlement est de trente (30) jours date de facture aux tarifs indiqués préalablement aux vendeurs et affichés dans l'Espace Vendeur ou aux tarifs transmis par OCTOPIA à l'Utilisateur par tout autre moyen. Les factures portant sur les Services optionnels, accessibles via l'Espace Vendeur, seront réglées par l'Utilisateur par prélèvement du compte de paiement de l'Utilisateur ouvert chez CNOVA PAY conformément à l'**Annexe 3** ou par virement en absence de sommes à prélever sur le compte de paiement ouvert chez CNOVA PAY.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, OCTOPIA informe l'Utilisateur qu'en cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront dus de plein droit à la date d'échéance de la facture, à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire fixée à quarante (40) euros pour frais de recouvrement. Par ailleurs, en cas de retard de paiement, l'ensemble des sommes facturées deviendront immédiatement exigibles et pourront être recouvrées par prélèvement ou tout autre moyen.

Il est précisé que l'intégralité des frais relatifs à l'adhésion de l'Utilisateur aux Marketplaces Sélectionnées ne sont pas inclus dans le prix des Services et demeurent intégralement à la charge de l'Utilisateur.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 Licence concédée par OCTOPIA à l'Utilisateur

La Solution OCTOPIA, l'Espace Vendeur, le Catalogue, les marques, les noms de domaine, les bases de données, les logiciels, les contenus et tous les autres éléments composant la Solution OCTOPIA ou accessibles à l'Utilisateur lors de l'accès aux Services, sans que cette liste ne soit exhaustive (ci-après les « **Éléments protégés** »), sont la propriété exclusive d'OCTOPIA ou la propriété de tiers lui ayant accordé une licence ou un droit d'utilisation.

OCTOPIA concède à l'Utilisateur une licence d'utilisation non-exclusive et gratuite sur les Éléments protégés, qu'il pourra utiliser exclusivement dans le cadre de l'utilisation de la Solution OCTOPIA et des Services. Cette licence est consentie uniquement pour le territoire des Marketplaces Sélectionnées par l'Utilisateur et la durée de la relation contractuelle entre l'Utilisateur et OCTOPIA, elle est incessible et

ne saurait être considérée comme un transfert de propriété. L'Utilisateur s'interdit donc de céder, transférer, prêter, sous-licencier, déléguer ou concéder à un tiers, même à titre gratuit, directement ou indirectement, un quelconque droit d'utilisation des Éléments protégés.

L'Utilisateur s'interdit en tout état de cause :

- de tenter de copier, modifier, reproduire, créer toute œuvre dérivée, altérer, créer un miroir, republier, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer l'ensemble ou toute partie des Éléments protégés sous toute forme, sur tout support ou par le biais de tout moyen que ce soit,
- de tenter de désassembler, effectuer toute rétro-ingénierie ou rendre compréhensible de toute autre manière l'ensemble ou une partie des Éléments protégés,
- d'accéder à l'ensemble ou une partie des Éléments protégés dans le but de concevoir une solution concurrente,
- d'accéder aux Éléments protégés sous forme de code source ou de codage déverrouillé avec commentaires,
- d'utiliser un robot, notamment d'exploration (spider), une application de recherche ou récupération de sites Web ou tout autre moyen permettant de récupérer ou d'indexer tout ou partie des données et des Éléments protégés,
- de tenter de toute manière que ce soit de supprimer, contourner toute mesure de protection technique (MPT), utiliser ou fabriquer dans une optique de vente ou de location, importer, distribuer, vendre ou louer, proposer à la vente ou à la location, promouvoir la vente ou la location ou détenir à des fins d'utilisation privée ou commerciale tout moyen servant à faciliter la suppression ou le contournement non-autorisé des MPT,
- d'utiliser les Éléments protégés afin de fournir des services à des tiers ou octroyer une sous licence, vendre, louer, céder, affecter, distribuer, afficher, divulguer, exploiter commercialement ou rendre les Éléments protégés disponibles de toute autre manière à toute tierce partie.

OCTOPIA crée et fournit les matrices des Fiches Produits (structure, champ, hiérarchie des champs...) et en conserve la propriété exclusive. À ce titre, toute forme de copie totale ou partielle, d'aspiration et de reproduction des matrices des Fiches Produits produites et exploitées par OCTOPIA sont formellement interdites sans son accord écrit et préalable.

7.2 Licence concédée par l'Utilisateur à OCTOPIA

L'Utilisateur consent à OCTOPIA, dans le cadre de ses différentes activités, une licence non exclusive, cessible et sous-licenciable et gratuite pour l'utilisation de tous les éléments protégés ou non, communiqués par l'Utilisateur, tels que, sans que cette liste soit exhaustive, le contenu des Fiches Produits, marques, dénomination sociale, nom commercial, logos, ainsi que tous autres éléments graphiques, visuels ou textes fournis par l'Utilisateur à OCTOPIA (ci-après les « **Éléments Utilisateur** »).

Cette licence s'applique aux modifications, mises à jour, améliorations ou évolutions que l'Utilisateur peut apporter aux Éléments Utilisateur.

Une telle licence est accordée à OCTOPIA pour le monde entier et pour la durée de protection des Éléments Utilisateur par des droits de propriété intellectuelle.

Une telle licence couvre en particulier :

- **le droit de reproduction** qui comprend notamment le droit de reproduire tout ou partie des Éléments Utilisateur et d'en faire réaliser un nombre illimité de copies sur tous supports, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, connus ou inconnus à ce jour, et notamment sur tous supports papier, analogiques, numériques, électroniques, magnétiques, sur tous vidéogrammes, disques, sur tous types de fichiers informatiques, sur tous emails, documents internes ou commerciaux, sur tous supports multimédia,
- **le droit de représentation** qui comprend notamment le droit de publier ou communiquer au public tout ou partie des Éléments Utilisateur, de quelque façon que ce soit, par un procédé quelconque connu ou inconnu à ce jour, et notamment par tout réseau de communications électroniques, y compris Internet,
- **le droit d'adaptation** qui comprend notamment le droit de corriger, de modifier ou d'effectuer toute adaptation de tout ou partie des Éléments Utilisateur, notamment lorsque cette adaptation est rendue nécessaire par les Services, le droit de traduire tout ou partie des Éléments Utilisateur en toutes langues et le droit de créer toute œuvre dérivée,
- **le droit d'exploitation** qui comprend notamment le droit d'utiliser sous toutes formes, d'éditer, de licencier dans les conditions précisées ci-dessous, d'utiliser à titre de référence commerciale, tout ou partie des Éléments Utilisateur ou l'un quelconque de leurs éléments pour les besoins liés à l'exécution des Services, et plus généralement pour la vente des Produits par l'Utilisateur sur une Marketplace Sélectionnée et pour tout type d'exploitation liée aux activités d'OCTOPIA.

Toutefois, il est entendu qu'OCTOPIA ne modifiera aucun des signes distinctifs de l'Utilisateur fournis, sauf pour les redimensionner dans la mesure nécessaire à la présentation, par exemple dans les cas où des contraintes de présentation en ligne ou d'ergonomie l'exigeraient, tant que les proportions restent les mêmes.

L'Utilisateur reconnaît et accepte, qu'OCTOPIA ou les autres Utilisateurs proposant un Produit identique aux siens disposent à titre gratuit de la faculté de positionner leurs Offres sur la Fiche Produit que l'Utilisateur aurait créée pour ce Produit. Cette autorisation est concédée dans les mêmes conditions de durée et de territoire que la licence décrite ci-avant.

8. GARANTIES

L'Utilisateur déclare et garantit à OCTOPIA que :

- lorsque les Éléments Utilisateur sont protégés par un droit de propriété intellectuelle, il est titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant de mettre à disposition de OCTOPIA les informations communiquées (textes, images, photos, marques, logos, etc.), et de les publier sur les Marketplaces Sélectionnées,
- dans tous les cas, les Éléments Utilisateur ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers, ni aux lois en vigueur et notamment aux dispositions relatives à la diffamation, à l'injure, à la vie privée, au droit à l'image, à l'atteinte aux bonnes mœurs et ne sont pas

constitutifs en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale ou de parasitisme,

- les Éléments Utilisateur et tout autre fichier qu'il transmet à OCTOPIA sont exempts des virus et qu'ils ne peuvent pas porter atteinte au fonctionnement de la Solution OCTOPIA,
- il est propriétaire ou titulaire des droits nécessaires à la vente des Produits via les Marketplaces Sélectionnées et que ces Produits ne contreviennent à aucun droit de tiers dans le monde entier, en particulier que leur vente sur les Marketplaces Sélectionnées ne porte pas atteinte à un réseau de distribution sélectif ou exclusif,
- il respecte la réglementation en vigueur et applicable à son domaine d'activité et que ses Produits respectent la réglementation en vigueur applicable.

En conséquence, l'Utilisateur garantit OCTOPIA et/ou ses ayants-droit contre toute réclamation, action, poursuite et condamnation à l'encontre d'OCTOPIA et/ou ses ayants-droit, quels qu'en soient la forme et la nature, ayant pour cause ou pour objet l'utilisation des Éléments Utilisateur ou des éléments les composant dans les conditions définies dans les présentes CGU ainsi que contre tout dommage direct ou sanction dont OCTOPIA et/ou ses ayants-droit feraient l'objet du fait du manquement par l'Utilisateur de ses obligations au titre du présent article.

9. RESPONSABILITÉ

9.1 Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est pleinement responsable de l'exactitude et de la conformité aux lois et réglementations en vigueur des informations renseignées dans les Fiches Produits.

L'Utilisateur est seul responsable des dommages et préjudices de tous types causés aux Acheteurs et à tout autre tiers du fait des contenus qu'il communique à OCTOPIA et qu'il met en ligne sur une Marketplace Sélectionnée, des Produits qu'il y propose et des ventes qu'il y conclut.

Dès lors, l'Utilisateur renonce à engager la responsabilité d'OCTOPIA en cas d'action ou de litige (notamment actions en contrefaçon ou pour atteinte à un réseau de distribution, action d'un Acheteur, d'une administration, etc.) portant sur les informations communiquées par l'Utilisateur à OCTOPIA ou sur une Marketplace Sélectionnée (textes, images, photos, marques, logos, etc.), les Produits ou leur vente.

9.2 Responsabilité d'OCTOPIA

OCTOPIA met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer la continuité des Services, mais ne garantit pas que la Solution OCTOPIA, l'Espace Vendeur et les Services seront disponibles en permanence. La responsabilité d'OCTOPIA ne peut pas être engagée en cas d'impossibilité ponctuelle pour l'Utilisateur d'utiliser les fonctionnalités de l'Espace Vendeur et de la Solution OCTOPIA, en particulier lors des périodes de maintenance, ou des périodes au cours desquelles il est procédé à l'actualisation des données relatives aux Produits ou à l'amélioration des Services.

En aucun cas, la responsabilité d'OCTOPIA ne pourra être engagée en cas de mauvaise utilisation par l'Utilisateur de la Solution OCTOPIA et des Services.

Conformément au Règlement (UE) 2022/2065 relatif à un marché unique des services numériques (« DSA »), la responsabilité d'OCTOPIA ne pourra être recherchée en cas de litige (notamment d'actions en contrefaçon) portant sur les contenus publiés par l'Utilisateur sur la Solution Octopia, dès lors qu'OCTOPIA a agi promptement afin de retirer tout contenu manifestement illicite qui aurait été porté à sa connaissance en application de la réglementation susvisée.

OCTOPIA étant un tiers aux relations entre les Utilisateurs et les Marketplaces et aux ventes conclues entre l'Utilisateur et les Acheteurs, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas de litige entre l'Utilisateur et une Marketplace Sélectionnée, ou en lien avec les Produits et leur vente.

La responsabilité d'OCTOPIA est limitée à la réparation des dommages directs et prévisibles. La responsabilité d'OCTOPIA ne pourra en aucun cas être engagée au titre de tout dommage indirect tel que les pertes de chiffre d'affaires ou bénéfice, pertes ou altérations des données, atteinte à l'image, etc.

Dans la limite permise par la loi, la responsabilité cumulée d'OCTOPIA, tous dommages confondus, et par année calendaire, est limitée à la plus élevée des deux sommes suivantes : 20.000 euros ou le montant des sommes payées par l'Utilisateur à OCTOPIA au cours de l'année calendaire durant laquelle intervient le dommage.

10. ASSURANCE

L'Utilisateur atteste avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés à OCTOPIA et à tout tiers dans le cadre de l'exécution des présents. A ce titre, l'Utilisateur s'engage à acquitter les primes et cotisations afférentes à ladite police d'assurance et de manière générale, à respecter l'ensemble des obligations, afin de couvrir l'ensemble de ses activités.

OCTOPIA pour sa part, atteste avoir souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu des responsabilités civiles professionnelles, délictuelle et/ou contractuelle pour les prestations réalisées dans le cadre des présentes.

11. DURÉE - MODIFICATION DES CGU

11.1 Durée

L'Utilisateur peut bénéficier d'accès à la Solution OCTOPIA et aux Services, tant qu'il est inscrit sur au moins une Marketplace Sélectionnée. En l'absence d'une telle inscription, et sous réserve des dispositions de l'article 12 sur la résiliation, l'inscription de l'Utilisateur sur la Solution OCTOPIA sera résiliée.

11.2 Modifications

OCTOPIA se réserve la faculté d'apporter des modifications aux CGU. L'Utilisateur sera informé de telles modifications par un e-mail envoyé par OCTOPIA au minimum quinze (15) jours calendaires avant la date d'entrée en vigueur des CGU modifiées. L'Utilisateur est libre d'accepter les CGU modifiées ou de mettre fin à son inscription sur la Solution OCTOPIA et à son utilisation des Services, conformément aux CGU.

12. SUSPENSION ET RÉSILIATION DE L'INSCRIPTION DE L'UTILISATEUR SUR LA SOLUTION OCTOPIA

12.1 Résiliation pour convenance

L'Utilisateur peut mettre fin à son inscription sur la Solution OCTOPIA à tout moment, sans préavis, en résiliant son inscription via l'Espace Vendeur.

OCTOPIA peut mettre fin à l'inscription de l'Utilisateur sur la Solution OCTOPIA à tout moment, sous réserve d'une notification envoyée à l'Utilisateur, par courrier électronique à l'adresse correspondant à son identifiant, et sous réserve d'un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours.

12.2 Suspension ou résiliation pour manquement

12.2.1 Non-respect des niveaux de service

a) Le non-respect par l'Utilisateur de l'un quelconque des niveaux de service minimum indiqués à l'**Annexe 1** pourra entraîner la suspension de tout ou partie des Services du compte Utilisateur et/ou de l'accès à une ou plusieurs Marketplaces Sélectionnées, après l'envoi d'une mise en demeure adressée par email par OCTOPIA à l'Utilisateur restée infructueuse à l'issue d'un délai de trente (30) jours calendaires.

Le défaut de mise en conformité par l'Utilisateur dans un délai additionnel de trente (30) jours à compter de la suspension, pourra entraîner la résiliation du compte Utilisateur et/ ou l'accès à une ou plusieurs Marketplaces Sélectionnées.

b) Le non-respect par l'Utilisateur de l'un des niveaux de service minimum attendus mentionnés à l'**Annexe 1**, constaté à deux (2) reprises durant une période de douze (12) mois glissants, pourra, en fonction de la gravité du non-respect, entraîner la résiliation du compte Utilisateur ou la fermeture de l'accès à une ou plusieurs Marketplaces Sélectionnées sur simple notification. .

c) OCTOPIA se réserve le droit de suspendre ou de résilier immédiatement le compte de l'Utilisateur ou l'accès à une ou plusieurs Marketplaces Sélectionnées en cas de non-respect grave des indicateurs faisant l'objet des niveaux de service (par exemple : un pic anormal de réclamations des Acheteurs). En particulier, OCTOPIA se réservera le droit de suspendre tout ou partie du compte de l'Utilisateur en cas de taux de réclamation supérieur à trois pourcents (3%) sur les trente (30) ou les quinze (15) derniers jours sur l'ensemble des Marketplaces Sélectionnées.

12.2.2 Manquements à ses autres obligations

Tout manquement, inexécution ou mauvaise exécution par l'Utilisateur des obligations prévues aux présentes CGU pourra entraîner la suspension ou la résiliation de l'inscription de l'Utilisateur sur la Solution OCTOPIA, après envoi à l'Utilisateur, par courrier électronique à l'adresse correspondant à son identifiant, d'une injonction d'y remédier restée sans effet pendant plus de trente (30) jours.

Les sanctions suivantes pourront notamment être appliquées en proportion de la gravité du manquement constaté :

- la suspension partielle ou totale, immédiate et temporaire du compte Utilisateur ;
- la résiliation du compte Utilisateur à l'issue d'une mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de trente (30) jours calendaires ;

- la résiliation du compte Utilisateur de plein droit, sur simple notification, sans préavis, ou avec un préavis inférieur à trente (30) jours calendaires, en cas de manquement grave et/ou répété.

12.3 Autres cas de résiliation ou suspension

12.3.1 Période probatoire

Durant les soixante (60) jours calendaires suivants la publication de sa première inscription sur une des Marketplace Sélectionnées, l'Utilisateur est soumis à une période d'essai.

Dans l'hypothèse où durant cette période, l'Utilisateur ne respecterait pas l'une quelconque de ses obligations contractuelles, OCTOPIA pourra procéder sans préavis à la clôture du compte Utilisateur. L'Utilisateur sera informé de la clôture de son compte par email et pourra faire une nouvelle demande auprès du centre de support.

12.3.2 Suspension ponctuelle et temporaire du compte Utilisateur

Dans le cadre du démarrage d'activité de l'Utilisateur sur une Marketplace Sélectionnée ou d'un redémarrage suite à une suspension et afin d'accompagner l'Utilisateur dans l'identification et le traitement d'éventuels problèmes, OCTOPIA se réserve le droit de procéder à des opérations de vérification des commandes non encore livrées et de suspendre le compte Utilisateur pour une durée proportionnée aux opérations de vérification à réaliser.

Dans l'hypothèse où OCTOPIA constaterait à la suite de ces opérations de vérification que l'Utilisateur ne respecterait pas les niveaux de service minimum figurant à l'**Annexe 1**, le compte Utilisateur restera suspendu et les stipulations de l'article 12.2.1 s'appliqueront.

12.3.3 Suspension du compte Utilisateur en cas de publication de Fiches Produits non conformes

OCTOPIA se réserve le droit de suspendre temporairement le compte Utilisateur dans le cas où ce dernier créerait et publierait des Fiches Produits non conformes aux exigences prévues à l'article 5.1 « Conditions de mise en ligne des Produits » des présentes.

Le cas échéant, l'Utilisateur sera informé par email de la suspension de son compte.

Dans ce cas, OCTOPIA invitera l'Utilisateur à modifier et/ou compléter ses Fiches Produits avant de procéder à la levée de la suspension de son compte.

12.3.4 Suspension du compte Utilisateur en cas de risque lié à la sécurité ou à la conformité d'un Produit

En cas d'identification, de notification ou d'injonction concernant un risque lié à la sécurité ou à la conformité d'un Produit, OCTOPIA se réserve le droit de suspendre temporairement, à titre préventif, du compte Utilisateur, afin de protéger la santé et la sécurité des Acheteurs.

L'Utilisateur sera informé par courrier électronique de la suspension de son compte.

12.3.5 Résiliation pour inactivité

En cas d'inactivité de l'Utilisateur, à savoir d'absence de transaction réalisée par l'Utilisateur sur une période de trois (3) mois sur les Marketplaces Sélectionnées, OCTOPIA se réserve le droit de

suspendre et/ou de résilier le compte Utilisateur moyennant un préavis de trente (30) jours, sur simple notification écrite à l'Utilisateur, afin de protéger les intérêts des Utilisateurs et des Acheteurs.

12.4 Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation de la relation contractuelle par l'une ou l'autre des Parties pour quelque raison que ce soit, toutes les sommes dues par l'Utilisateur à OCTOPIA à la date d'effet de la résiliation sont immédiatement exigibles.

Dans un tel cas l'Utilisateur :

- pourra accéder à son Espace Vendeur uniquement pour finaliser le traitement des commandes et des réclamations en cours à la date de résiliation,
- ne pourra pas bénéficier d'accès aux nouveaux Services via son Espace Vendeur,
- n'aura plus accès aux Marketplaces Sélectionnées, toutes ses Offres de Produits seront immédiatement retirées des Marketplaces Sélectionnées,
- devra effectuer l'archivage de données nécessaires via son Espace Vendeur (ex. statistiques relatives aux ventes, les factures des commissions des services optionnels etc.), OCTOPIA n'ayant pas de responsabilité d'archivage pour le compte de l'Utilisateur.

Par ailleurs, il est précisé que l'Utilisateur ne pourra effectuer une quelconque extraction des données relatives au Catalogue ou aux Fiches Produits.

Lorsque l'Espace Vendeur devient inaccessible à l'Utilisateur, OCTOPIA se réserve le droit de communiquer ses coordonnées à l'Acheteur si cela est nécessaire.

Dans tous les cas de clôture de l'inscription d'un compte Utilisateur et quelle que soit la partie à son initiative, l'Utilisateur est seul responsable de l'exécution de ses obligations (légales et contractuelles), notamment d'après-vente au titre de l'activité de l'Utilisateur sur les Marketplaces Sélectionnées.

Tout Utilisateur dont le compte aura été clôturé pour non-respect des CGU ne pourra soumettre une nouvelle demande d'ouverture de compte qu'après un délai de six (6) mois suivant la date de clôture du compte. OCTOPIA s'engage à étudier toute demande de réouverture après ce délai et se réserve le droit d'accepter ou refuser toute nouvelle demande.

Néanmoins, pour les Utilisateurs dont le compte a été résilié en raison de non-respect des niveaux de services minimum figurant à l'**Annexe 1** et notamment ceux afférents à la qualité de la livraison des Produits, OCTOPIA se réserve le droit d'accepter une demande de réouverture de compte avant ce délai, dans le cas où l'Utilisateur accepterait de souscrire au service Fulfillment d'OCTOPIA pour l'expédition de ses Produits, et ce, afin de garantir la bonne exécution de la livraison des Produits aux Acheteurs.

12.5 Modalités de notification de la sanction d'OCTOPIA à l'Utilisateur

12.5.1 Cas de la restriction ou de la suspension du compte Utilisateur

En cas de restriction ou de suspension de tout ou partie des Services du compte Utilisateur ou de l'accès à une ou plusieurs Marketplaces Sélectionnées, OCTOPIA transmettra à ce dernier, par courrier électronique les motifs de cette décision au plus tard au moment où elle prend effet.

12.5.2 Cas de la résiliation du compte Utilisateur

En cas de résiliation de l'inscription de l'Utilisateur sur la Solution OCTOPIA, OCTOPIA transmettra à l'Utilisateur par courrier électronique les motifs de cette décision et ce, trente (30 jours) avant que la résiliation ne prenne effet. Ce délai de préavis ne s'applique pas dans le cas de manquement grave et/ou répété des CGU par l'Utilisateur.

12.6 Réclamation par l'Utilisateur

Lorsque les Offres de l'Utilisateur ont fait l'objet d'un retrait de la vente ou que l'accès au compte de l'Utilisateur a été restreint, suspendu ou résilié, notamment en raison de la publication de contenu(s) illicite(s), l'Utilisateur a la possibilité de demander clarification des faits et des circonstances entourant de telles décisions ou de les contester en ouvrant une requête auprès du centre de support accessible depuis son Espace Vendeur.

Pour ouvrir une requête, l'Utilisateur est d'abord invité à sélectionner une typologie puis une sous-typologie de requête, afin que OCTOPIA cible au mieux son besoin. L'Utilisateur est ensuite invité à présenter sa requête de manière précise et dûment étayée, en français ou en anglais.

OCTOPIA s'engage à étudier avec attention toute demande dûment étayée par l'Utilisateur et à répondre à cette demande dans les meilleurs délais, en français ou en anglais. Il s'efforce d'apporter une réponse personnalisée à l'Utilisateur.

Ce dernier est informé dans les meilleurs délais de la décision motivée prise par OCTOPIA, à la fois (i) par message via le centre de support et (ii) par courrier électronique.

L'Utilisateur a la possibilité de poursuivre l'échange en répondant directement au message via le centre de support.

Lorsque toutes les réponses possibles ont été apportées à l'Utilisateur, la requête est clôturée par OCTOPIA.

Une requête est également clôturée (i) à l'initiative de l'Utilisateur qui en est à l'origine, à tout moment ou (ii) automatiquement, en cas d'absence de réaction de l'Utilisateur dans un délai de 48 heures à compter de la dernière réponse apportée par OCTOPIA.

Cas spécifique

L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'OCTOPIA se réserve la possibilité de transférer toutes les requêtes concernant une décision d'une Marketplace Sélectionnée impactant l'Utilisateur (ne relevant pas d'une décision ou de la responsabilité d'OCTOPIA) à ladite Marketplace.

13. POLITIQUE RELATIVE AUX CONTENUS ILLICITES

La définition des contenus illicites est entendue largement : elle couvre tout contenu des Utilisateurs (*i.e.* produit, éléments de la fiche produit dont les libellés, descriptifs, images, etc.) qui serait contraire à la réglementation applicable et/ou non conforme aux CGU (ci-après les « **Contenus illicites** »).

13.1 Politique d'OCTOPIA

OCTOPIA a mis en place une politique de modération à partir des différentes sources de signalement de Contenus illicites à sa disposition. Dans le cadre de cette politique, OCTOPIA se réserve le droit de procéder, à titre conservatoire, au retrait des Contenus illicites.

OCTOPIA examine ainsi :

- les alertes et injonctions des autorités administratives et judiciaires qu'elle reçoit. Celles-ci font l'objet d'un traitement humain prioritaire et donnent lieu, le cas échéant, au retrait des Contenus illicites visés par les autorités ainsi que des contenus similaires ayant pu être identifiés par le OCTOPIA.

OCTOPIA met à cet effet à disposition des autorités un point de contact électronique unique.

- les notifications reçues de la part de tout particulier ou toute entité, en ce inclus les ayants droit, par le biais du formulaire disponible sur le site internet d'Octopia (« **Notifier un contenu illicite** »),

Celles-ci font l'objet d'un traitement humain afin d'exclure les notifications manifestement irrecevables (par exemple les notifications malveillantes ou abusives) et, dans le cas contraire, de modérer à titre conservatoire les Contenus illicites.

En cas de non-respect de la politique d'OCTOPIA relative aux Contenus illicites, et outre le retrait desdits Contenus illicites (*i.e.* retrait des informations litigieuses ou retrait de la vente des Offres/Produits concernés), les Utilisateurs concernés peuvent également faire l'objet d'une mise en demeure, d'une suspension ou encore d'une fermeture de leur compte Utilisateur.

Les Utilisateurs ont la possibilité de contester les décisions susmentionnées prises par OCTOPIA en application de la politique relative aux Contenus illicites en ouvrant une requête auprès du centre de support accessible depuis son Espace Vendeur.

13.2 Politique des Marketplaces Sélectionnées

Il est rappelé que les Marketplaces Sélectionnées peuvent mettre en place leur propre ensemble de mesures visant à lutter contre la présence de Contenus illicites sur leurs sites respectifs pouvant affecter les Utilisateurs, sans qu'OCTOPIA ait une quelconque responsabilité à cet égard.

14. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

14.1 Définitions

Les termes « *Données personnelles* », « *Responsable de traitement* », « *Sous-traitant* », « *Traitement* » et « *Violation* » ont le sens qui leur est donné à l'article 4 du Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles.

14.2 Données personnelles de l'Utilisateur

Certaines Données personnelles de l'Utilisateur peuvent être collectées par OCTOPIA, pour la prise en compte de son inscription, la gestion administrative et comptable de son compte Utilisateur, le contrôle de son inscription, la prospection commerciale, le paiement de l'Utilisateur et d'une manière générale dans le cadre de l'utilisation de la Solution OCTOPIA et de la fourniture des Services.

Pour de plus amples informations sur le traitement de ses données personnelles, l'Utilisateur est invité à consulter la [Politique de Confidentialité](#).

Dans le cadre de l'exécution du contrat entre l'Utilisateur et la Marketplace Sélectionnée, OCTOPIA en tant que sous-traitant de la Marketplace Sélectionnée pourra collecter et communiquer certaines données personnelles de l'Utilisateur pour la prise en compte de son inscription, la gestion administrative et comptable de son compte Utilisateur, le contrôle de son inscription, la prospection commerciale et le paiement de l'Utilisateur.

14.3 Données personnelles des Acheteurs

14.3.1 Dans le cadre de l'exécution des CGU, l'Utilisateur est Responsable de Traitement et OCTOPIA a la qualité de Sous-traitant à l'égard de l'Utilisateur. OCTOPIA peut revêtir la qualité de Responsable de traitement pour l'ensemble des traitements relatifs au pilotage de son activité, pour lesquels les présentes dispositions ne sont pas applicables.

14.3.2 Les Parties s'engagent, chacune pour ce qui les concerne, à respecter les lois et réglementations applicables en matière de protection des données à personnelles, en ce compris le règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (ci-après « **Règlement** ») et toutes lois nationales des Etats membres de l'Union Européen adoptées en complément ou en application des dispositions du Règlement telle que, et de façon non limitative, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi, le cas échéant, que les lois, règlements et autres normes nationales, européennes et internationales applicables.

14.3.3 Conformément à l'article « 2.3 Les traitements réalisés par OCTOPIA en qualité de Sous-traitant de l'Utilisateur » de la Politique de confidentialité, le Sous-traitant traite, pour le compte du Responsable de traitement :

- Les Données personnelles suivantes :
 - o Données d'identification et de contactabilité tels que nom, prénom, adresses de facturation et de livraison, numéro de téléphone fixe ou portable, e-mail (crypté ou en clair suivant le canal de vente) des Acheteurs.
 - o Données relatives à la commande et à la livraison tels que le numéro, la date de la commande, le mode de livraison, le Produit, le prix, la quantité.
- Les catégories de personnes concernées : les Acheteurs
- Pour les finalités suivantes :
 - o la gestion, l'exécution, le suivi des Produits aux Acheteurs ;
 - o l'expédition des Produits aux Acheteurs si l'Utilisateur a souscrit au service Fulfillment d'OCTOPIA ;
 - o la transmission des informations relatives à l'Utilisateur aux Marketplaces Sélectionnées à des fins de sélection par celles-ci ;
 - o le respect de ses obligations légales et/ou réglementaires.

14.3.4 Diligences du Sous-traitant

Le Sous-traitant s'engage à :

- traiter les Données personnelles uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance ;
- traiter les Données personnelles conformément aux instructions documentées du Responsable de traitement ;
- informer immédiatement le Responsable de traitement si le Sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation des lois et réglementations applicables ;
- garantir la confidentialité des Données personnelles traitées ;
- notifier immédiatement toute modification ou changement pouvant impacter le Traitement des Données personnelles confié au Sous-traitant ;
- respecter la durée de conservation des Données personnelles au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou transmises et à supprimer les Données personnelles à l'expiration de la durée de conservation, dans le respect des obligations légales s'appliquant aux Parties.

14.3.5 Sous-traitance ultérieure

Le Sous-traitant est autorisé à faire appel à un autre sous-traitant (ci-après le « **Sous-traitant ultérieur** ») pour réaliser des activités de traitements spécifiques. Le Sous-traitant s'engage à conclure un contrat de sous-traitance avec le Sous-traitant ultérieur (i) avant tout début de sous-traitance ayant un impact sur les activités de traitement (ii) le tenant envers le Sous-traitant ultérieur d'obligations identiques ou équivalentes à celles mises à sa charge en application des CGU. Le Sous-traitant ultérieur devra présenter des garanties suffisantes et en tout état de cause, identiques ou équivalentes à celles mises à la charge du Sous-traitant et ne pourra à son tour recruter d'autre(s) Sous-traitant(s) ultérieur(s) que dans le respect des conditions aux présentes CGU.

Au moins quatorze (14) jours avant l'ajout/le remplacement d'un Sous-traitant ultérieur, le Sous-traitant en informe le Responsable de traitement. Dans l'hypothèse où le Responsable de traitement s'opposera à cet ajout/remplacement, dans un délai de sept (7) jours à compter de l'information, le Responsable de traitement disposera du droit de résilier les CGU sans frais ni pénalités autres que les sommes restantes dues pour les prestations déjà réalisées.

14.3.6 Information des personnes concernées (Acheteurs)

Il appartient au Responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement de Données personnelles (i) en cas de collecte directe auprès des personnes concernées, au moment de la collecte des Données personnelles et (ii) en cas de collecte indirecte, dans un délai raisonnable ne dépassant pas un mois, après avoir obtenu les Données personnelles ou au plus tard au moment de la première communication.

14.3.7 Exercice des droits des personnes concernées

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du Sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le Sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception à l'Utilisateur sur l'Espace Vendeur.

14.3.8 Notification des Violations

Le Sous-traitant notifie au Responsable de traitement toute Violation dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance via l'Espace Vendeur. La notification contient les informations visées à l'article 33.3 du Règlement. Dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

14.3.9 Assistance et documentation du Sous-traitant dans le cadre du respect par le Responsable de traitement de ses obligations

Le Sous-traitant s'engage à assister, dans la mesure du raisonnable, le Responsable de traitement à s'acquitter de ses obligations au titre des lois et réglementations applicables.

Dans l'hypothèse où le Sous-traitant estimerait qu'une instruction documentée du Responsable de traitement concernant les Traitements confiés pourrait être considérée comme illicite au regard des lois et réglementations applicables en matière de protection des Données personnelles, ou risquerait d'entraîner un manquement ou une violation de ces dernières, le Sous-traitant s'engage à en informer immédiatement le Responsable de traitement, étant précisé que ce dernier demeure seul juge entre les Parties de la validité des instructions données concernant les Traitements confiés.

14.3.10 Sécurité des Données Personnelles

Le Sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au(x) risque(s) lié(s) à la protection des Données personnelles.

14.3.11 Transfert des Données Personnelles

Le Sous-traitant est autorisé par le Responsable de traitement à opérer tout flux transfrontalier, notamment en dehors de l'Union européenne, de Données personnelles nécessaire à la réalisation des activités de traitements spécifiques.

Dans le cas où le transfert a lieu vers un pays reconnu comme « n'offrant pas un niveau suffisant de protection des Données personnelles » par la Commission Européenne, le Sous-traitant aura l'obligation – préalablement à tout transfert – de formaliser une convention de transfert de Données personnelles hors de l'Union Européenne signé entre le Sous-traitant, agissant en qualité de mandataire du Responsable de traitement et d'« exportateur de Données personnelles » et son propre Sous-traitant ultérieur qualifié d'« importateur de Données personnelles » et de faire respecter les termes et obligations de cette convention par son sous-traitant, sur la base des Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne, ou le cas échéant, de celles adoptées par une autorité de contrôle conformément au mécanisme de contrôle de la cohérence, puis par la Commission. Ainsi, le niveau de protection garanti au sein de l'Union européenne devra être garanti par le Sous-traitant et les mesures nécessaires pour compenser l'insuffisance de la protection des Données personnelles devront être prises.

14.3.12 Sort des Données personnelles

Au terme des CGU, le Sous-traitant s'engage, selon les instructions données par le Responsable de traitement, à procéder à la suppression définitive et irréversible de toutes les Données personnelles communiquées pour l'exécution des prestations, y compris de toutes les copies existantes dans les

systemes d'information du Sous-traitant. Le Sous-traitant devra ordonner à l'ensemble de ses Sous-traitants ultérieurs de procéder à cette suppression.

14.3.13 Délégué à la protection des données

Coordonnées du délégué à la protection des données du Sous-traitant : dpo@octopia.com.

14.3.14 Documentation et audit

Le Sous-traitant met à la disposition du Responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations. Le Responsable de traitement pourra procéder ou faire procéder par un auditeur tiers lié par un accord de confidentialité et non-concurrent du Sous-traitant, à ses propres frais, maximum une (1) fois par an, pendant les horaires d'ouverture des bureaux normaux, sous réserve d'un préavis de quinze (15) jours ouvrés comprenant la désignation des personnes ou entités missionnées pour procéder à l'audit, à un audit du Sous-traitant en vue de vérifier le respect par ce dernier de ses obligations au titre des présentes. Dans l'hypothèse où le Sous-traitant a fait procéder à un audit durant la même année que la demande d'audit du Responsable de traitement, il pourra communiquer, à titre confidentiel, une copie résumant le rapport d'audit, en lieu et place de la conduite de l'audit par le Responsable de traitement.

14.3.15 Obligations du Responsable de traitement vis-à-vis du Sous-traitant

Le Responsable de traitement s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le Sous-traitant. Le Responsable du traitement reste seul responsable de la licéité des traitements confiés, au regard notamment des principes et obligations prévus par les lois et réglementations applicables en matière de protection des données à caractère personnel concernant en particulier la base légale des Traitements confiés et l'information des personnes concernées. Certaines données personnelles de l'Utilisateur peuvent être collectées par OCTOPIA, pour la prise en compte de son inscription, la gestion de son compte Utilisateur, et d'une manière générale dans le cadre de l'utilisation de la Solution OCTOPIA et de la fourniture des Services.

15. ÉTHIQUE

15.1 Soucieux des parties prenantes avec lesquelles elle interagit, OCTOPIA s'engage à promouvoir un commerce responsable sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement au travers des 9 engagements de la Charte Éthique Groupe, accessible au lien : https://www.groupe-casino.fr/wp-content/uploads/2017/11/CharteEthique_VFdec2017.pdf.

OCTOPIA déclare souscrire aux principes contenus dans les textes référencés ci-dessous qu'il reconnaît comme représentant des minima absolus en matière de droits humains :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948 ;
- La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) adoptée en juin 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, à savoir :

- la liberté d'association et la reconnaissance, effective du droit de négociation collective (Conventions 87 et 98) ;
 - L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (Conventions 29 et 105) ;
 - L'abolition effective du travail des enfants (Conventions 138 et 182) ;
 - L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (Conventions 100 et 111) ;
- Et d'une manière générale, les 10 principes adoptés par le Global Compact des Nations Unies auquel a adhéré le Groupe Casino en 2009.

(Ci-après collectivement les « **Standards** »).

En acceptant les présentes CGU, l'Utilisateur s'engage à ne fournir que des Produits conformes, dans des conditions conformes, aux principes de ces Standards, aux lois nationales et internationales qui s'appliquent à l'exercice de son activité ainsi qu'aux règles internationales applicables.

15.2 OCTOPIA est engagé dans la lutte contre le changement climatique, la réduction de la pollution, la protection des ressources naturelles et de la biodiversité. À ce titre, l'Utilisateur s'engage tant pour lui-même que pour ses employés, agents, représentants ou personnes agissant pour son compte à respecter toutes les lois et normes relatives à la protection et/ou à la préservation de l'environnement applicables à son secteur.

15.3 OCTOPIA attache une importance toute aussi particulière à la lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Assujetti aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le Groupe CASINO a mis en œuvre les mesures et procédures imposées aux termes de l'article 17-II de ladite loi, notamment en déployant une nouvelle version de son Code d'éthique et de conduite des affaires, accessible via <https://www.groupe-casino.fr/wp-content/uploads/2020/04/Code-dethique-et-de-conduite-des-affaires.pdf>, dans l'ensemble de ses filiales dont OCTOPIA.

L'Utilisateur s'engage tant pour lui-même que pour ses employés, agents, représentants ou personnes agissant pour son compte à :

- Respecter toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Ne faire, par action ou par omission, rien qui serait susceptible d'engager la responsabilité d'OCTOPIA au titre du non-respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Mettre en place et maintenir toutes les politiques et procédures internes nécessaires au bon respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Informer OCTOPIA sans délai de tout évènement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence le non-respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

- Fournir toute assistance nécessaire à OCTOPIA pour répondre à toute demande d'une autorité dûment habilitée relative à la lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Il est par conséquent expressément entendu entre les Parties que l'Utilisateur tant pour lui-même que pour ses employés, agents, représentants ou personnes agissant pour son compte s'interdit directement ou indirectement, de réaliser, participer ou d'exécuter tout acte, démarche ou tentative pouvant contrevenir aux textes et principes précités.

À ce titre, l'Utilisateur s'engage à respecter en tous points les dispositions de la Déclaration d'Intégrité accessible au lien suivant : [Déclaration d'Intégrité](#).

OCTOPIA pourra décider de résilier l'inscription de l'Utilisateur sur la Solution OCTOPIA si l'Utilisateur contrevient aux Standards ou aux engagements souscrits aux termes de la Déclaration d'intégrité et/ou refuse de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les non-conformités portées à sa connaissance.

Enfin, l'Utilisateur, ses employés, agents, représentants ou personnes agissant pour son compte qui souhaiteraient faire un signalement, dans les conditions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 (Loi Sapin 2) révisée par la loi n°2022-401 du 21 mars 2022, peuvent s'adresser au déontologue-référent d'OCTOPIA à l'adresse email suivante : contact33c@deontologue.com.

16. CONFIDENTIALITÉ

L'Utilisateur et OCTOPIA s'engagent à garantir la confidentialité de toutes les informations reçues et transmises dans le cadre de l'utilisation de la Solution OCTOPIA et des Services, et notamment de toute information technique, commerciale, comptable ou financière ("**Information Confidentielle**").

En conséquence, il est entendu entre l'Utilisateur et OCTOPIA que toutes les Informations Confidentielles communiquées entre elles seront gardées par le destinataire de la même manière qu'il garde ses propres informations confidentielles, que ces Informations Confidentielles ne feront l'objet ni de copies ni de reproductions et qu'elles ne seront utilisées que pour les besoins des présentes. L'Utilisateur et OCTOPIA se portent fort du respect de cette obligation de confidentialité par l'ensemble de leur personnel, sous-traitants, ou de toute autre personne qui interviendrait dans l'exécution des présentes.

À tout moment les Informations Confidentielles devront, selon les directives de l'émetteur des Informations Confidentielles, soit lui être restituées dans les sept (7) jours ouvrés de sa demande, soit être détruites. N'est pas considérée comme une Information Confidentielle, toute information qui :

- est connue du public au moment de sa divulgation indépendamment de toute violation de l'obligation de confidentialité,
- serait déjà connue par l'Utilisateur, sous réserve pour lui de pouvoir justifier de cette connaissance,
- aurait été communiquée par un tiers de manière licite et reçue de bonne foi, sans restriction ni violation d'une obligation de confidentialité,
- a été développée de façon indépendante par l'Utilisateur, sans utilisation des, ni références aux, Informations Confidentielles, ou

- constituerait une information dont l'utilisation ou la divulgation a été spécifiquement autorisée par OCTOPIA.

Une Information Confidentielle peut être divulguée par l'Utilisateur dans les cas suivants :

- dans la seule mesure requise par la loi, y compris par toute autorité administrative ou judiciaire, dans ces circonstances et pour autant que la loi l'y autorise, l'Utilisateur devra en avertir OCTOPIA par écrit, et
- dans le cadre de la défense de ses intérêts lors d'une procédure contentieuse.

La présente obligation de confidentialité perdurera à l'échéance des CGU pour quelque raison que ce soit, pendant une durée de cinq (5) ans.

17. STIPULATIONS FINALES

17.1 Indépendance des Parties

OCTOPIA et l'Utilisateur ne pourront en aucun cas être considérés comme associés d'une entité commune quelconque. Les Parties reconnaissent également que les présentes CGU ne constituent ni une association, ni une franchise par l'une des Parties à l'autre. Une Partie ne pourra en aucun cas être considérée directement ou indirectement comme employée de l'autre Partie.

L'Utilisateur exerce son activité sur la Solution OCTOPIA et sur les Marketplaces Sélectionnées en toute autonomie et à ses risques et périls.

L'Utilisateur doit s'assurer préalablement à l'acceptation des CGU, et déclare expressément en les signant, qu'il ne se place pas en situation de dépendance économique vis-à-vis de OCTOPIA.

Dès lors que cette situation évoluerait, l'Utilisateur informera immédiatement OCTOPIA par écrit, les parties convenant de se rencontrer pour trouver des solutions préservant leurs intérêts respectifs.

L'Utilisateur s'engage à informer OCTOPIA de son appartenance éventuelle à un groupe et de toute prise de contrôle et/ou de participation de son entreprise directement ou indirectement par un tiers dès lors que cette modification sera susceptible de créer ou d'aggraver un risque de dépendance. L'Utilisateur communiquera au plus tôt à OCTOPIA les renseignements comptables ou financiers utiles si sa situation venait à comporter un risque d'insolvabilité et/ou un risque de perturbation de la relation.

Ces informations sont essentielles pour permettre aux parties de conserver des relations équilibrées et sereines, l'Utilisateur devant disposer d'alternatives dans l'hypothèse où il serait mis fin partiellement ou totalement au service. OCTOPIA étant étranger à la gestion de la volumétrie de l'activité l'Utilisateur sur les Marketplace Sélectionnées, il appartient à l'Utilisateur d'équilibrer son volume d'affaires réalisé sur les Marketplace Sélectionnées par rapport à son activité globale. Le choix stratégique que ferait l'Utilisateur en se privant d'alternative, de se placer en situation de dépendance économique, serait fait en connaissance de cause et à ses risques et péril ; la responsabilité d'OCTOPIA ne pourra pas être recherchée à ce titre.

17.2 Cession

L'Utilisateur ne pourra céder ses droits et obligations définis aux présentes à un tiers quelconque, ce sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport en société, de cession de fonds de

commerce, de location-gérance ou de cession de contrat, à moins que OCTOPIA n'ait expressément et préalablement donné son accord écrit.

OCTOPIA pourra à tout moment céder tout ou partie des CGU sous quelque forme que ce soit à toute entité du Groupe Casino (ou, dans l'hypothèse d'un changement de contrôle, du groupe auquel OCTOPIA appartiendra), sous réserve d'en informer l'autre Partie dans les meilleurs délais.

17.3 Autonomie des stipulations

Toute clause des présentes qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent sera privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations ni affecter la validité des CGU dans leur ensemble ou leurs effets juridiques.

17.4 Non renonciation et tolérance

Le fait que OCTOPIA n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque des CGU ou qu'il ait toléré un quelconque manquement de l'Utilisateur dans le cadre de ses activités sur la Solution OCTOPIA, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits d'OCTOPIA de s'en prévaloir.

17.5 Force majeure

Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérés comme ayant failli aux présentes CGU, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, tel que défini par le Code Civil français et la jurisprudence de la Cour de cassation française.

17.6 Notifications

Hormis les cas où les CGU prévoient une forme particulière pour les notifications, toute notification pourra être faite par e-mail à l'adresse indiquée par OCTOPIA sur l'Espace Vendeur ou être envoyée par écrit à l'adresse suivante : 120 -126 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux.

17.7 Survie des stipulations

Il est expressément stipulé que les articles "*Garanties*", "*Confidentialité*", "*Protection des Données à Caractère Personnel*", "*Propriété Intellectuelle*", "*Responsabilité*" et "*Loi applicable et Juridiction*" survivront en toutes circonstances à la fin de la relation contractuelle entre les Parties et ce, quelle qu'en soit la cause.

17.8 Langue

Il est expressément stipulé que la présente version française des CGU fait foi et qu'en cas de traduction des CGU celle-ci prévaudra sur toute traduction.

17.9 Loi applicable et juridiction

Les CGU sont régies par le droit français auquel les Parties entendent se référer expressément. La loi française est donc la seule applicable nonobstant toute règle de conflit de loi qui pourrait être applicable.

Tout différend relatif aux CGU fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les Parties.

Les Parties ont en effet la possibilité de solliciter à tout moment et avant toute saisine des juridictions compétentes, une médiation auprès des deux organismes de médiation suivants :

- le Médiateur des Entreprises, dont la saisine se fait sur le site suivant : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>
- Centre de médiation de Bordeaux - près la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde au 17 place de la Bourse 33000 Bordeaux. Les Parties seront alors soumises au règlement de médiation du Centre de Médiation de Bordeaux, ainsi qu'au barème en vigueur (<https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/le-centre-de-mediation-de-bordeaux>) dont elles déclarent avoir eu connaissance et auquel elles déclarent adhérer.

Au terme de la médiation, si les Parties ne sont pas parvenues à un accord, le litige pourra être alors présenté auprès des Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Cette attribution expresse de compétence vaut également en cas de pluralité de défendeurs et pour toute demande, y compris en cas d'intervention ou d'appel en garantie, et pour les procédures d'urgence, ou conservatoires, en référé ou sur requête.

ANNEXE 1 – MODALITÉS DE MISE EN VENTE DES PRODUITS DE L'UTILISATEUR

La présente annexe 1 définit les modalités propres à l'utilisation de la Solution OCTOPIA relatives à la mise en vente des Produits par l'Utilisateur sur les Marketplaces Sélectionnées dont le respect permet de garantir la confiance et la satisfaction des Acheteurs et des Marketplaces Sélectionnées ainsi que la sécurité et le bon déroulement des ventes. Ces modalités sont totalement indépendantes des critères des Marketplaces Sélectionnées.

Afin de garantir la qualité de « l'expérience client » des Acheteurs lors de leurs achats sur les Marketplaces Sélectionnées, OCTOPIA assure le suivi de la qualité de service de l'Utilisateur de façon globale grâce à plusieurs indicateurs de qualité de service disponibles sur son Espace Vendeur.

Tous les indicateurs communiqués à l'Utilisateur sur son Espace Vendeur lui permettent de suivre et gérer son activité. Si certains sont mis à sa disposition à titre indicatif, les indicateurs ci-après détaillés contiennent des taux minimums dont le respect par l'Utilisateur est impératif à tout moment. L'évaluation de sa qualité de service est effectuée sur la capacité de l'Utilisateur à maintenir l'ensemble de ses taux au-dessus des niveaux de service minimum attendus.

L'ensemble des délais sur lesquels sont calculés les indicateurs de qualités de service se compte en jours calendaires.

Pour tous les niveaux de service attendus mentionnés ci-après, le calcul des différents taux est réalisé quotidiennement sur les 3 périodes définies comme suit :

Période 1 = activité des quinze (15) derniers jours

Période 2 = activité des trente (30) derniers jours

Période 3 = activité des soixante (60) derniers jours

Ci-après dénommées collectivement les « **Périodes** ».

Les modalités de calcul sont précisées aux articles **A3 « Niveaux de service attendus en matière de disponibilité des Produits »**, **B2 « Niveaux de service attendus en matière de livraison »** et **D2 « Niveaux de service attendus en matière de réclamations »**.

L'Utilisateur aura connaissance chaque jour sur son Espace Vendeur du suivi de ses taux.

Dès lors que l'un de ses taux qui lui est communiqué ne respecte pas les niveaux de service minimums définis ci-après, l'Utilisateur s'engage à mettre en œuvre spontanément toute action utile afin d'atteindre à nouveau le niveau de service attendu sur ce taux ainsi qu'à respecter l'ensemble de ses autres taux.

En tout état de cause, l'Utilisateur doit atteindre les niveaux de services attendus sur les trois (3) Périodes. Dans le cas où le niveau de service attendu sur une ou plusieurs Périodes n'est pas atteint, et après une mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de trente (30) jours, les sanctions décrites à l'article « Non-respect des niveaux de service » des CGU pourront s'appliquer.

En cas de mise en demeure, à l'issue du délai de correction prévu à l'article « Non-respect des niveaux de service » des CGU, OCTOPIA vérifiera l'ensemble de ses taux 2, afin d'être en mesure d'apprécier le résultat des actions menées par l'Utilisateur pour ramener tous ses indicateurs au niveau de service attendu, et s'il y a lieu, de résilier son inscription.

En tout état de cause, si l'un de ses taux 2 ne respecte pas les niveaux de service définis ci-après, OCTOPIA pourra résilier de plein droit l'inscription de l'Utilisateur dans les conditions prévues aux présentes CGU.

A noter : les niveaux de qualité de service pourront être mesurés sur la base de l'ensemble des ventes réalisées par l'Utilisateur auprès des Acheteurs sur les Marketplaces Sélectionnées ou, à la demande d'une Marketplace Sélectionnée, sur la base des ventes réalisées par l'Utilisateur auprès des Acheteurs sur ladite Marketplace Sélectionnée. L'Utilisateur pourra ainsi obtenir une mesure unique de chaque niveau de qualité de service.

A. Articles proposés à la vente :

A1. L'Utilisateur garantit qu'il est habilité à vendre les objets proposés, que ces objets ne sont pas grevés de droits de tiers susceptibles d'en empêcher la vente, que les Produits sont autorisés à la vente à distance et sont conformes aux dispositions législatives applicables du pays de livraison de l'Acheteur, qu'ils n'enfreignent pas, en particulier, le droit d'auteur, le droit des marques, un réseau de distribution sélectif ou exclusif, ou encore tous autres droits de tiers, qu'ils sont fiables et conformes aux exigences légales (y compris toute exigence de marquage ou d'étiquetage) applicables, notamment en matière de sécurité des produits (par exemple, normes CE).

Articles interdits : en particulier, les articles suivants - cités à titre d'exemple et dont la liste n'est pas limitative - ne peuvent pas, ou seulement dans le cadre de strictes restrictions, être proposés à la vente :

- a) articles dont la publicité, l'offre ou la commercialisation portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur et droits voisins), à des droits de propriété industrielle (marques, brevets, dessins et modèles) et à tout autre droit applicable (notamment droit à l'image, droit au respect de la vie privée, droit de la personnalité) ;
- b) articles portant atteinte à un réseau de distribution ;
- c) articles discriminatoires ou incitant à la violence (en ce compris les armes relevant des catégories A à D telles que définies par la loi française, jouets et répliques factices d'armes, etc.), ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique ;
- d) animaux vivants ;
- e) biens volés ;
- f) publicité, y compris sous forme de liens ;
- g) médicaments, drogues de tout type ou leurs précurseurs, articles susceptibles d'incitation à l'usage de stupéfiants ou de substances présentées comme ayant les effets de substances ou plantes classées comme stupéfiants ;

- h) articles susceptibles de présenter un danger pour la santé, la sécurité, ou l'environnement et notamment les articles contenant des radionucléides ou les articles pyrotechniques ou les précurseurs d'explosifs ;
- i) articles qui ne peuvent être ni proposés ni commercialisés légalement, ou qui portent atteinte à l'ordre public ou aux droits des tiers ;
- j) articles dont l'offre ou la vente sont susceptibles de porter atteinte, aux bonnes mœurs ou à l'image de la Marketplace Sélectionnée.

Par ailleurs, OCTOPIA rappelle à l'Utilisateur que chaque Marketplace Sélectionnée peut avoir défini des modalités de mise en vente différentes de celles définies par OCTOPIA dont notamment une liste de Produits interdits différente de celle définie ci-dessus.

Disponibilité des Produits mis en vente : l'Utilisateur s'engage à ce que tous les Produits qu'il met en ligne sur les Marketplaces Sélectionnées soient dans ses stocks et immédiatement disponibles à la vente. A cet égard, l'Utilisateur s'engage à actualiser son stock en temps réel et à retirer tout Produit devenu indisponible.

Signalement du Produit par l'administration : l'Utilisateur accepte qu'OCTOPIA puisse retirer de son Catalogue les Produits que l'Utilisateur commercialise et pour lesquels un risque a été signalé par l'administration.

A2. Nombre anormalement élevé de manifestations négatives des Acheteurs sur un Produit

L'Utilisateur accepte que ses Produits commercialisés sur les Marketplaces Sélectionnées provoquant un nombre anormalement élevé de manifestations négatives de la part des Acheteurs (en ce compris notamment les réclamations, avis clients demandes de remboursements et manifestations SAV) ou un risque signalé par l'administration pourront être retirés du Catalogue OCTOPIA.

A3. Niveaux de service attendus en matière de disponibilité des Produits

L'Utilisateur s'engage à respecter un :

- (i) **taux « d'acceptation des commandes » égal ou supérieur à 97,5%** calculé comme suit :
$$\left[\frac{\text{nombre total de Produits commandés par les Acheteurs et acceptés par l'Utilisateur}}{\text{nombre total des Produits transmis pour acceptation à l'Utilisateur par OCTOPIA}} \right] \times 100$$

Sans réponse de l'Utilisateur dans les deux jours suivant la transmission de la commande à l'Utilisateur, celle-ci est automatiquement annulée ce qui détériore d'autant le taux d'acceptation précité.

- (ii) **Taux « d'expédition des produits » égal ou supérieur à 97,5%** calculé comme suit :
$$\left[\frac{\text{nombre total de Produits expédiés par l'Utilisateur}}{\text{nombre total de produits acceptés par l'Utilisateur pour OCTOPIA}} \right] \times 100$$

Après validation de la commande par l'Acheteur et sans information sur l'expédition du Produit par l'Utilisateur dans le délai de préparation maximal annoncé par l'Utilisateur, la commande sera automatiquement annulée, ce qui détériore d'autant le taux d'expédition précité.

A4. Description du Produit mis en vente

L'Utilisateur s'engage à décrire aussi exactement et précisément que possible le Produit, dans l'une des langues autorisée par Octopia, qu'il met en ligne sur les Marketplaces Sélectionnées via la Solution

OCTOPIA, conformément à la réglementation éventuellement applicable du pays de livraison de l'Acheteur (notamment réglementation afférente aux produits électrodomestiques, alimentaires...), aux dispositions des CGU, des conditions contractuelles des Marketplaces Sélectionnées et aux indications figurant sur l'Espace Vendeur.

L'Utilisateur fournit pour chacun de ses Produits, sous le format exigé par OCTOPIA, les informations minimales obligatoires, exactes et complètes, ainsi que toute mise à jour utile de sorte que les informations communiquées soient exactes et complètes à tout moment. Lorsqu'une Fiche Produit a été créée pour un GTIN, l'Utilisateur ne peut pas créer de Fiche Produit supplémentaire pour le même GTIN.

L'Utilisateur fournit également les photos du Produit sous le format requis par OCTOPIA. Il veille à ce qu'aucun logo autre que celui de la marque du Produit, aucun nom, aucune adresse URL, numéro de téléphone, renvoi vers une application de messagerie instantanée, etc... ne figure sur les photos qu'il publie via la Solution OCTOPIA. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs photos ne correspondrai(en)t pas au format indiqué par OCTOPIA ou qu'il serait détecté de manière automatique une ou plusieurs des mentions indiquées ci-dessus, OCTOPIA procédera à la suppression de l'Offre du Catalogue de l'Utilisateur, sans préjudice de toute autre action ou sanction prévue dans les CGU.

OCTOPIA alerte l'Utilisateur sur le fait que les informations minimales obligatoires qui lui sont demandées ne constituent qu'un minimum pour que le Produit puisse être identifiable et qu'il appartient à l'Utilisateur de fournir et mettre en ligne toutes informations complémentaires nécessaires au respect des alinéas précédents.

Pour chacun des Produits qu'il met en ligne sur les Marketplaces Sélectionnées, l'Utilisateur s'engage à :

- vérifier l'exactitude des termes de la Fiche Produit au regard du Produit auquel cette dernière se rapporte, en contrôlant notamment l'ensemble des informations composant la fiche produit (le libellé, le titre et la marque du Produit...);
- vérifier que les caractéristiques du Produit (emballages compris), l'Offre ainsi que les modalités de la vente, respectent toutes les lois en vigueur (y compris les exigences de marquage et d'étiquetage).
- à mettre à jour des informations transmises sur la Fiche Produit notamment suite à des évolutions de la réglementation applicable que l'Utilisateur est tenu d'appliquer sur les Produits mis en vente;
- ce que la présentation des Produits mis en vente ne porte atteinte à aucun droit des tiers, à l'image d'OCTOPIA et des Marketplaces Sélectionnées, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne présente aucun caractère pornographique ou suggestif.

OCTOPIA se réserve le droit de supprimer tout contenu ne respectant pas ces prescriptions et toute Offre ou Fiche Produit associée.

L'Utilisateur n'a pas le droit de fournir quelque information que ce soit concernant un Produit dont la vente est interdite, ou de rechercher à le mettre en vente, ni de fournir de numéro de téléphone, de moyen permettant un contact via une application de messagerie instantanée ou de lien URL à utiliser ou de demander à ce que de tels liens soient utilisés.

A5. Pour l'indication de son prix de vente, l'Utilisateur est tenu d'indiquer spécifiquement les frais d'expédition qu'il entend appliquer à l'Acheteur. L'Utilisateur s'engage à calculer et inclure dans son prix les éventuels droits de douanes et frais d'import ou export, taxes ou autres impôts directs ou indirects imposés par les autorités compétentes et liés au contrat de vente.

B. Traitement, expédition et livraison de la commande

B1. Suivi

L'Utilisateur s'engage à traiter les commandes des Acheteurs dans les quarante-huit (48) heures ouvrables suivant leur passation.

L'Utilisateur reconnaît et accepte de n'effectuer ses envois qu'en application du seul incoterm DDP 2020.

Le délai de livraison est calculé par OCTOPIA ou par la Marketplace Sélectionnée en fonction de la catégorie du Produit, du mode de livraison choisi par l'Utilisateur et du Pays d'expédition indiqué par l'Utilisateur à OCTOPIA ou à la Marketplace Sélectionnée.

L'Utilisateur devra veiller à renseigner de façon exacte son pays d'expédition, renseigné dans les paramètres de son compte sur l'Espace Vendeur.

Dès qu'il aura procédé à l'expédition ou à la mise à disposition en point retrait du Produit, l'Utilisateur confirmera celle-ci via son compte, par le biais de la fonctionnalité standard de communication du compte Utilisateur, et renseignera les données relatives au suivi du colis dans le cas des expéditions en mode suivi directement sur la fiche commande. L'Utilisateur est tenu de renseigner un lien et un numéro de suivi valable et conforme au moment de l'expédition. Dans le cas de Produits dématérialisés, l'Utilisateur doit indiquer le terme « **DEMAT** » dans le champ dédié au numéro de colis.

Ce taux sera suivi par OCTOPIA pour les Périodes définies ci-avant.

Sans préjudice des stipulations et sanctions prévues aux présentes, OCTOPIA se réserve le droit de refuser et/ou suspendre automatiquement du Catalogue toute annonce ou toute Offre de Produit présentant des délais ou conditions de livraison contraires aux présentes dispositions.

Toute commande qui n'aura pas été préparée dans le délai maximum précité, pourra être annulée par OCTOPIA.

Enfin, toute commande qui n'aura pas été expédiée ou mise à disposition en point retrait dans les délais indiqués pourra en outre être annulée par OCTOPIA.

B2. Niveaux de service attendus en matière de livraison

Les deux (2) taux mentionnés au (i) et (ii) sont distincts et s'appliquent indépendamment.

L'Utilisateur s'engage à respecter :

- (i) **un taux « de respect des délais de préparation » égal ou supérieur à 96%** calculé comme suit :

$$\left[\frac{\text{Total des commandes expédiées dans le délai maximal de préparation annoncé par l'Utilisateur à OCTOPIA}}{\text{Total commandes expédiées} + \text{total des commandes non expédiées dont le délai de préparation annoncé par l'Utilisateur à OCTOPIA est dépassé}} \right] \times 100$$

- (ii) **un taux « de livraison dans les délais maximum indiqués » égal ou supérieur à 96%** calculé comme suit, pour les colis expédiés avec suivi :

$$\left[\frac{\text{Total du nombre de colis livrés à l'heure (par rapport à la promesse de livraison maximum)}}{\text{Total du nombre de colis expédiés}} \right] \times 100$$

Le taux de livraison calculé ci-dessus s'effectue sur la base des colis envoyés en mode suivi, lesquels suivis doivent être obligatoirement renseignés par l'Utilisateur.

B3. Mode de de livraison Express

OCTOPIA se réserve le droit de retirer à l'Utilisateur le mode de livraison Express si ce dernier ne respecte pas l'indicateur suivant :

- (i) un taux de livraison Express dans les délais maximum indiqués, égal ou supérieur à 96% :

[Total du nombre de colis livrés en Express à l'heure (par rapport à la promesse de livraison maximum/Total du nombre de colis livrés en Express] x100

C. Garantie de l'Utilisateur

C1. Modalités

Sauf si l'Utilisateur a souscrit au service Fulfillment d'OCTOPIA, l'Utilisateur est responsable de : tout défaut d'expédition, retard de livraison, toute absence de livraison ou livraison partielle, livraison erronée, vol ou erreur ou action liés à la gestion et à la livraison de ses Produits.

L'Utilisateur est seul responsable de toutes les informations qu'il met en ligne (notamment sans que cette liste soit exhaustive : visuels des Produits, descriptifs des Produits, prix des Produits, montant des frais de port, promotions, informations relatives à la livraison ou au retrait du produit, aux garanties...), de toute non-conformité de ses Produits notamment aux informations mises en ligne par lui et à toutes réglementations et/ou les normes applicables (marquage, sécurité...), de tout défaut, ou de tout rappel de l'un ou l'autre de ses Produits auprès des Acheteurs. Dès que L'Utilisateur aura connaissance d'un rappel concernant ses Produits, il en avisera immédiatement les Marketplaces Sélectionnées. L'Utilisateur pourra trouver des informations relatives aux règles applicables dans le cadre de la conformité des produits aux liens suivants :

- https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/product-safety-and-requirements/consumer-product-safety/standards-and-risks-specific-products_fr
- <https://eur-lex.europa.eu/summary/chapter/consumers/0903.html?root=0903&locale=fr>

L'Utilisateur fait son affaire des éventuels litiges survenus en lien avec les informations mises en ligne et/ou les ventes qu'il réalise.

C2. Niveaux de service attendus en matière de réclamations

L'Utilisateur s'engage à respecter les taux suivants :

- (i) **un taux maximum de « commandes avec réclamations » passées sur toutes les Marketplaces Sélectionnées égal ou inférieur à 1%** calculé comme suit :

[Nombre total de commandes avec réclamation enregistrées à l'encontre de l'Utilisateur sur toutes les Marketplaces Sélectionnées / le nombre total de commandes acceptées par l'Utilisateur] x 100

(ii) Le cas échéant un taux maximum de « commandes avec réclamations logistiques hors commandes expédiées via le service Fulfillment » passées sur toutes les Marketplaces Sélectionnées égal ou inférieur à 1%, calculé comme suit :

[Nombre total de commandes avec réclamations logistiques enregistrées à l'encontre de l'Utilisateur via la Marketplace Sélectionnée, hors commandes expédiées via le service Fulfillment / le nombre total de commandes acceptées par l'Utilisateur hors commandes expédiées via le service Fulfillment] x 100

A noter : on entend par « Réclamation » uniquement dans les cas suivants :

- i) la manifestation expresse d'insatisfaction de la part d'un Acheteur après que l'Utilisateur ait donné une réponse à sa réclamation ;

ou

- ii) l'absence de réponse de l'Utilisateur à l'Acheteur dans le délai imparti conformément aux présentes à la suite d'une réclamation de l'Acheteur auprès de l'Utilisateur.

Par conséquent, les demandes des Acheteurs relatives à une erreur dans la référence du Produit livré, un Produit ou accessoire manquant, un Produit non conforme à son descriptif, un Produit en panne, un Produit non expédié, une commande expédiée mais non reçue par l'Acheteur, un Produit abimé...etc, ne seront intégrés aux taux de réclamations que dans les cas mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs, les demandes des Acheteurs concernant : (i) une demande de renseignement sur le Produit, ou (ii) une demande de facture, seront intégrées dans le calcul du taux de réclamation à partir d'une relance de l'Acheteur ou de la constatation des Marketplaces Sélectionnées de l'absence de réponse de l'Utilisateur dans le délai imparti conformément aux présentes.

C3. Garanties en cas de réclamations de tiers

Dès lors qu'OCTOPIA est destinataire d'une alerte émanant de tout tiers portant notamment sur la présence d'un Produit Interdit, potentiellement contrefaisant ou autrement dommageable pour un tiers, ou d'une manière générale sur un contenu inapproprié dans les annonces d'un Utilisateur, OCTOPIA se réserve le droit de retirer les Offres du Catalogue de l'Utilisateur, dans le but de protéger les Acheteurs, les autres Utilisateurs, les Marketplaces Sélectionnées et/ou tout tiers de comportements frauduleux, illicites ou inappropriés qui pourraient leur causer un préjudice. Dans ce contexte, la responsabilité d'OCTOPIA ne pourra pas être recherchée dans le cas où OCTOPIA empêcherait la réalisation des ventes d'un Produit sur les Marketplaces Sélectionnées.

En tout état de cause, l'Utilisateur s'engage à adresser une réponse à tout tiers se prévalant d'une violation de ses droits sous huitaine et à résoudre tout litige né à cette occasion dans les meilleurs délais et au plus tard sous un mois suivant la date de communication de la réclamation par OCTOPIA ou sous un mois à compter de la réclamation lorsque celle-ci est adressée directement à l'Utilisateur. L'Utilisateur tiendra OCTOPIA et ses dirigeants indemnes de tous frais qu'ils seraient amenés à engager pour la défense de leurs intérêts et pour l'indemnisation de tiers au titre d'une transaction ou d'une décision de justice.

C4. Niveau de service attendu en matière de discussions

L'Utilisateur s'engage à respecter le taux suivant :

(i) un taux maximum de « commandes avec discussion » passées sur toutes les Marketplaces Sélectionnées égal ou inférieur à **10%** calculé comme suit :

$$\left[\frac{\text{Nombre total de commandes avec discussion enregistrées à l'encontre de l'Utilisateur sur toutes les Marketplaces Sélectionnées}}{\text{le nombre total de commandes acceptées par l'Utilisateur}} \right] \times 100$$

A noter : on entend par « discussion » tout contact réalisé par un Acheteur auprès de l'Utilisateur, quelle que soit la raison pour laquelle l'Acheteur contacte l'Utilisateur.

D. Frais de port

La livraison du Produit est à la charge de l'Utilisateur. Dès lors, celui-ci détermine seul les frais d'expédition. L'Utilisateur devra veiller à proposer des frais de port proportionnés à la valeur des Produits.

Dans le cas d'Offres proposées en retrait immédiat par l'Utilisateur, aucun frais de livraison n'est appliqué, les Produits étant directement disponibles sur le lieu de retrait.

E. Ventes et Livraisons

L'Utilisateur s'engage à :

- vendre et livrer ses Produits, dans le respect de ses obligations légales et contractuelles et de ses propres conditions de vente ;
- ne pas annuler unilatéralement les ventes sans juste motif ;
- fournir à OCTOPIA par l'intermédiaire de son interface les informations concernant l'état de traitement de la commande et de l'expédition (y compris son suivi dès que cela est rendu possible par le mode d'expédition emprunté), en utilisant le procédé indiqué par OCTOPIA ;
- inclure un bon de livraison spécifique à la commande avec chaque envoi des Produits;
- s'identifier en tant que vendeur du Produit sur tous les bons d'emballage ou sur toutes les autres informations insérées dans les Produits et en tant que destinataire auquel l'Acheteur peut retourner le Produit en question ;
- n'utiliser que l'Espace Vendeur pour toute correspondance avec les Acheteurs et n'adresser aucune correspondance écrite ou électronique directement aux Acheteurs.

F. Retours et remboursements

L'Utilisateur s'engage à accepter les retours (peu importe que le Produit ait fait l'objet de réserves ou non sur le bon de livraison), les réparations, les échanges et les remboursements relatifs à ses Produits conformément aux garanties légales et contractuelles attachées à ses Produits, aux CGU et aux conditions générales des Marketplaces Sélectionnées ainsi qu'à toute autres règles en ligne sur OCTOPIA au moment de la passation de la commande par l'Acheteur. Notamment l'Utilisateur s'interdit d'exiger tout frais d'annulation, de retours, rétractation etc. à l'Acheteur afin de respecter la législation.

Pour tout renvoi de Produits par l'Acheteur dans le cadre de l'exercice de son droit de rétractation, ou pour une raison non imputable à l'Acheteur (erreur de référence par l'Utilisateur, produit non conforme, défectueux ...), L'Utilisateur devra mettre en place une des 3 options suivantes à son choix :

1. Disposer d'une adresse dans le pays de livraison à laquelle l'Acheteur peut renvoyer son Produit ;

ou
2. Fournir une étiquette prépayée à l'Acheteur permettant le retour du Produit à la charge de l'Utilisateur, si le renvoi du Produit est hors du pays de livraison ;

ou
3. Rembourser l'Acheteur du montant total de sa commande (y compris les éventuels frais de port aller), sans lui demander de renvoyer le Produit.

L'Utilisateur procédera à l'ordre de remboursement de l'Acheteur par l'intermédiaire de son Espace Vendeur.

Outre les règles légales applicables en matière de droit de rétractation et de garanties légales des produits, l'Utilisateur prêtera une attention particulière aux cas suivants pour lesquels il s'engage conformément aux obligations légales à rembourser à l'Acheteur ses frais de réexpédition des Produits :

- Livraison ou mise à disposition d'un produit différent du Produit commandé (erreur de référence) ;
- Livraison ou mise à disposition d'un Produit abîmé ;
- Survenance d'une panne du Produit suivant sa réception.

Dans les cas visés ci-avant, l'Utilisateur s'engage sans réserve ni conditions, à soit :

- remplacer le Produit ;
- le réparer ;
- proposer une réduction de prix du Produit ou le remboursement total si l'Acheteur souhaite annuler le contrat de vente.

L'Utilisateur s'engage à traiter les demandes SAV dans le cadre de la garantie même si l'accord commercial n'est plus actif.

Les remboursements devront intervenir dans les délais légaux.

En cas d'absence de remboursement ou de retards de remboursement répétés et injustifiés, OCTOPIA aura la possibilité de mettre fin à l'inscription de l'Utilisateur à la Solution OCTOPIA conformément aux CGU ou d'appliquer toutes sanctions prévues aux présentes CGU.

G. Obligations diverses :

L'Utilisateur s'engage à :

- effectuer l'ensemble de ses échanges avec l'Acheteur dans la langue du pays où est localisée la Marketplace Sélectionnée, et à rédiger l'ensemble des informations qu'il publie la Marketplace

Sélectionnée, qu'elles concernent les Produits, ses conditions générales de vente, etc., dans la langue locale.

- rester courtois et respectueux envers les Acheteurs et les collaborateurs d'OCTOPIA : sont notamment strictement interdits les propos menaçants, injurieux et insistants.
- répondre à toute sollicitation d'un Acheteur dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures ouvrées.
- assumer toute obligation mise à sa charge par la législation applicable, notamment – sans que cette liste ait un caractère limitatif : obligation de communication des informations relatives à son identité, obligation d'information précontractuelle et post-contractuelle, obligations liées aux garanties légales de conformité et des vices cachés, obligations liées au droit de rétractation ou encore respect des règles relatives aux pratiques commerciales déloyales.
- ne pas perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement de la Solution OCTOPIA ou des Services fournis.
- ne pas utiliser de robot, d'araignée (spider), de scraper ou tout autre procédé automatique pour accéder à la Solution OCTOPIA à quelque fin que ce soit, sans le consentement exprès préalable et écrit d'OCTOPIA, ni contourner les protocoles d'exclusion ou mesures utilisées pour empêcher ou limiter l'accès à la Solution OCTOPIA. En effet, la plupart des informations contenues sur la Solution OCTOPIA sont actualisées en temps réel et sont protégées par le droit de la propriété intellectuelle ou lui sont concédées par les utilisateurs ou pas des tiers via une licence.
- ne pas publier du contenu faux, erroné, trompeur ou diffamatoire (y compris des informations personnelles).
- ne pas distribuer ou publier des publicités non sollicitées (spam), des chaînes d'e-mails ou des systèmes en pyramide.
- ne pas distribuer des virus ou d'autres technologies susceptibles de nuire à OCTOPIA, ou aux intérêts ou à la propriété d'utilisateurs d'OCTOPIA.
- ne pas collecter de quelque façon que ce soit des informations sur les utilisateurs d'OCTOPIA (notamment autres Utilisateurs, Acheteurs ou encore tous autres visiteurs), y compris les adresses e-mail, sans leur consentement préalable et exprès.
- ne pas faire mention de son site internet dans toute correspondance avec les Acheteurs et ne pas renvoyer l'Acheteur vers son site internet ni vers aucun autre site tiers, y compris pour apporter des réponses aux réclamations des Acheteurs ; de manière générale, et sauf accord contraire préalable et écrit d'OCTOPIA, l'Utilisateur s'interdit de correspondre avec l'Acheteur autrement que par son Espace Vendeur.
- ne pas porter atteinte à l'image d'OCTOPIA de quelque manière que ce soit en particulier par des propos faux, offensants, diffamants ou calomnieux à l'égard d'OCTOPIA, sur tout support ou par tout moyen (réseaux sociaux, échanges avec les clients, etc.).
- ne pas effectuer toute action ou opération visant à contourner le système de calcul des taux de qualité de service prévus au sein de la présente annexe.

- ne pas fournir d'informations inexactes ou incomplètes au moment de son inscription ou ultérieurement, notamment et sans que cette liste soit limitative : fausse identité, fausses informations relatives à sa société, numéro de suivi de colis erroné, pays d'expédition inexact ou toute autre information ou omission de nature à porter atteinte à la transparence des opérations proposées par l'Utilisateur aux Acheteurs sur les Marketplaces Sélectionnées ou de nature à réduire l'exercice d'un de leurs droits légaux ou contractuels par les Acheteurs, toute Autorité publique ou tout tiers.
- ne pas avoir un compte présentant un solde débiteur.

ANNEXE 2 - CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE FULFILLMENT

OCTOPIA propose aux vendeurs professionnels un ensemble de services de logistique et de transport, tels que décrits ci-après (le « **Service Fulfillment** »).

Les présentes conditions générales (les « **Conditions Générales du Service Fulfillment** ») régissent les relations entre OCTOPIA et le vendeur concernant l'accès et l'utilisation de l'ensemble du Service Fulfillment

En souscrivant au Service Fulfillment, les vendeurs acceptent, sans réserve, être liés par les Conditions Générales du Service Fulfillment.

1.	DEFINITIONS	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
2.	SOUSCRIPTION AU SERVICE FULFILLMENT	40
3.	PRODUITS ÉLIGIBLES AU SERVICE FULFILLMENT	42
4.	RÉCEPTION DES PRODUITS DU VENDEUR DANS LES ENTREPÔTS FULFILLMENT	43
5.	SERVICE DE STOCKAGE.....	44
6.	SERVICE DE PRÉPARATION, D'EXPÉDITION ET DE LIVRAISON DES COMMANDES PASSÉES PAR LES ACHETEURS AUPRÈS DU VENDEUR.....	45
7.	SERVICE DE RETOUR PRODUITS	46
8.	SERVICE DE REPRISE DES PRODUITS	47
9.	SERVICES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELS	49
10.	CONDITIONS FINANCIÈRES.....	50
11.	PROPRIETE INTELLECTUELLE	51
12.	GARANTIES.....	53
13.	RESPONSABILITÉ	53
14.	ASSURANCE	54
15.	SOUS-TRAITANCE.....	54
16.	RÉSILIATION	54
17.	CONFIDENTIALITE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
18.	PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	56
19.	ETHIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
20.	DIVERS.....	61
	ANNEXE A. « PETITS COLIS »	64
	ANNEXE B. « GROS COLIS »	71
	ANNEXE C. « CONDITIONS D'UTILISATION DU PORTAIL FULFILLMENT »	76

1. DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes :

- **Acheteur** : désigne le client consommateur ou professionnel qui achète des Produits auprès d'un Vendeur.
- **Commande d'Approvisionnement ou CDA** : désigne le document généré par OCTOPIA permettant la livraison, la réception et le traitement d'un Produit dans un entrepôt Fulfillment.
- **Espace Vendeur Solution OCTOPIA** : désigne l'interface personnelle du Vendeur Solution OCTOPIA mise à sa disposition via la Solution OCTOPIA, à travers laquelle le Vendeur Solution OCTOPIA gère sa boutique et pilote son activité sur une ou plusieurs Marketplaces Solution OCTOPIA.
- **Espace Vendeur Portail FFM** : désigne l'interface personnelle du Vendeur Portail FFM mise à sa disposition via le Portail Fulfillment, à travers laquelle le Vendeur Portail FFM pilote son activité logistique sur une ou plusieurs Marketplaces.
- **Fiche Produit** : désigne la description du Produit proposé par le Vendeur qui contient notamment le libellé, le descriptif marketing et technique, la référence du Produit, et sa photo le cas échéant.
- **Marketplace** : désigne indifféremment une Marketplace Externe ou une Marketplace Solution OCTOPIA sur laquelle le Vendeur est inscrit pour commercialiser des Produits.
- **Marketplace Externe** : désigne une marketplace sur laquelle le Vendeur est inscrit pour commercialiser des Produits, à l'exception des Marketplaces Solution OCTOPIA.
- **Marketplace Solution OCTOPIA** : désigne une marketplace cliente d'OCTOPIA sur laquelle le Vendeur Solution OCTOPIA est inscrit via la Solution OCTOPIA pour commercialiser des Produits.
- **Parties** : désigne le Vendeur et OCTOPIA.
- **Portail Fulfillment** : désigne la solution technique proposée par OCTOPIA permettant aux Vendeurs Portail FFM d'accéder au Service Fulfillment.
- **Produit** : désigne un bien ou service vendu en ligne par les Vendeurs aux Acheteurs sur une ou plusieurs Marketplaces.
- **Service Complémentaire Optionnel** : désigne l'un des services définis à l'article « Services Complémentaires Optionnels » que le Vendeur Solution OCTOPIA peut souscrire en complément des services de base du Service Fulfillment.
- **Service Fulfillment** : désigne l'ensemble des services de base suivants : un service de stockage, un service de réception, préparation et expédition des Produits, un service de gestion des retours par les Acheteurs, un service de reprise de Produits et, le cas échéant, le(s) Service(s) Complémentaire(s) Optionnel(s).

- **Solution OCTOPIA** : désigne la solution technique proposée par OCTOPIA permettant aux Vendeur Solution OCTOPIA de commercialiser leurs Produits et piloter leur activité sur les Marketplaces Solution OCTOPIA.
- **Vendeur** : désigne indifféremment un Vendeur Solution OCTOPIA ou un Vendeur Portail FFM.
- **Vendeur Solution OCTOPIA** : désigne le vendeur professionnel inscrit sur la Solution OCTOPIA et ayant souscrit au Service Fulfillment, dont l'inscription a été validée par OCTOPIA.
- **Vendeur Portail FFM** : désigne le vendeur professionnel inscrit au Service Fulfillment via le Portail Fulfillment, et dont l'inscription a été validée par OCTOPIA.

2. SOUSCRIPTION AU SERVICE FULFILLMENT

2.1. Conditions de souscription au Service Fulfillment

Après avoir pris connaissance, et accepté les Conditions Générales du Service Fulfillment, le Vendeur qui souhaite souscrire au Service Fulfillment doit compléter le formulaire en ligne de demande d'ouverture de compte, accessible sur l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA pour les Vendeurs Solution OCTOPIA ou sur le Portail Fulfillment pour les Vendeurs Portail FFM.

Pour les Vendeurs hors Union Européenne, l'accès au Service Fulfillment est conditionné à la désignation d'un représentant établi dans l'Union Européenne, qu'il s'agisse d'un importateur ou d'un mandataire disposant d'un mandat écrit du Vendeur acceptant de réaliser les obligations relatives à la conformité des Produits.

OCTOPIA notifiera le Vendeur par email de l'acceptation, ou non, de son inscription.

Une fois la demande de souscription acceptée par OCTOPIA, le Vendeur pourra avoir accès à l'Espace Vendeur Portail FFM lorsqu'il vend ses Produits sur une Marketplace Externe et, pour le Vendeur Solution OCTOPIA, à son espace personnel Fulfillment via l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA.

2.2. Conditions spécifiques de souscription au Service Fulfillment pour les Vendeurs Portail FFM

Pour les Vendeurs Portail FFM, la souscription au Service Fulfillment est également soumise aux conditions précisées ci-dessous ainsi qu'aux conditions stipulées à **l'Annexe C « Conditions d'utilisation du Portail Fulfillment »**.

Pour s'inscrire au Service Fulfillment, le Vendeur doit compléter de manière exacte et exhaustive le formulaire de demande d'inscription et transmettre toutes les pièces demandées. OCTOPIA se réserve le droit, à sa discrétion, de demander tous documents justificatifs complémentaires, y compris après l'inscription du Vendeur. OCTOPIA se réserve en outre le droit de valider ou refuser toute demande d'inscription.

Le Vendeur Portail FFM s'engage à ne pas fournir d'informations inexactes ou incomplètes. Par ailleurs, il est tenu de notifier spontanément à OCTOPIA, via son Espace Vendeur Portail FFM, toute modification concernant des informations communiquées. Le Vendeur Portail FFM est responsable en cas de manquement à l'une quelconque de ces obligations.

Si de fausses informations ont été fournies lors de la souscription au Service Fulfillment et/ou si le Vendeur Portail FFM omet de notifier un changement, OCTOPIA pourra procéder à la résiliation du Service Fulfillment de plein droit, dans les conditions prévues aux présentes.

Peuvent souscrire au Service Fulfillment via le Portail FFM, les personnes morales, (seront assimilées à des personnes morales les personnes physiques ayant la capacité de vendre des Produits à titre professionnel), immatriculées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers pour les sociétés domiciliées sur le territoire Français et auprès de tout registre équivalent pour les sociétés domiciliées sur un autre territoire, agissant dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle et régulièrement déclarées en tant que telles auprès des organismes fiscaux et sociaux dont elles relèvent.

Une même personne morale ne peut disposer que d'un seul compte Vendeur Portail FFM.

Le Vendeur Portail FFM doit être titulaire d'un compte bancaire professionnel auprès d'un établissement bancaire présentant des garanties suffisantes situé dans l'un des pays inclus dans l'espace unique de paiement en euros ("**SEPA**").

L le Vendeur doit compléter de manière exacte et exhaustive le formulaire de demande d'inscription, transmettre toutes les pièces demandées et renseigner correctement ses coordonnées bancaires, notamment le numéro IBAN. OCTOPIA se réserve le droit, à sa discrétion, de demander tous documents justificatifs complémentaires, y compris après l'inscription du Vendeur. OCTOPIA se réserve en outre le droit de valider ou refuser toute demande d'inscription.

Lors de son inscription et lors de son utilisation du Service Fulfillment, le Vendeur s'engage à ne pas fournir d'informations inexactes ou incomplètes. Par ailleurs, il est tenu de notifier spontanément à OCTOPIA, via son Espace Vendeur Portail FFM, toute modification concernant des informations communiquées. Le Vendeur est responsable en cas de manquement à l'une quelconque de ces obligations.

Si de fausses informations ont été fournies lors de l'inscription et/ou si le Vendeur omet de notifier un changement, OCTOPIA peut procéder à la résiliation de son inscription sur la Solution OCTOPIA de plein droit, dans les conditions prévues aux présentes.

2.3. Identifiant et mot de passe

a) Identifiant pour les Vendeurs Portail FFM

Lors de leur première connexion, et dans un souci de confidentialité, le Vendeur Portail FFM devra créer son identifiant et son mot de passe personnels.

b) Identifiant pour les Vendeurs Solution OCTOPIA

L'identifiant et le mot de passe de la Solution OCTOPIA devront être utilisé par les Vendeurs souhaitant se connecter au Portail FFM.

c) Règles de sécurité

Le Vendeur est seul responsable de la sécurité de son identifiant et mot de passe et prend à cet égard toute mesure logique et physique nécessaire à la préservation de leur confidentialité. Leur divulgation à des tiers n'est pas autorisée. L'identifiant et le mot de passe ne peuvent être utilisés que pour obtenir l'accès au Portail FFM et accéder au Service Fulfillment. Le Vendeur est seul responsable de tous les actes accomplis en son nom. Si des personnes non habilitées ont eu connaissance de son mot de passe, le Vendeur est tenu de le changer sans délai. Le Vendeur s'interdit d'accéder à l'Espace Vendeur Portail FFM ou à l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA avec l'identifiant d'un autre Vendeur.

Le Vendeur doit se conformer aux instructions disponibles sur son Espace Vendeur Portail FFM et, pour les Vendeurs Solution OCTOPIA, sur son Espace Vendeur Solution OCTOPIA. Toute mise à jour du Service Fulfillment sera communiquée au Vendeur qui devra s'y conformer dans les délais indiqués par OCTOPIA.

3. PRODUITS ÉLIGIBLES AU SERVICE FULFILLMENT

Le Vendeur renseigne de manière complète et sous le format demandé par OCTOPIA, les références des Produits que le Vendeur souhaite confier à OCTOPIA pour exécution de l'ensemble du Service Fulfillment.

Le Vendeur doit promptement transmettre et tenir spontanément à jour toutes les informations relatives à ses Produits.

Le Vendeur est informé que les articles suivants - cités à titre d'exemple et dont la liste n'est pas limitative - ne peuvent pas être pris en charge par OCTOPIA dans le cadre du Service Fulfillment :

- a) articles dont la publicité, l'offre ou la commercialisation portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur et droits voisins), à des droits de propriété industrielle (marques, brevets, dessins et modèles) et à tout autre droit applicable (notamment droit à l'image, droit au respect de la vie privée, droit de la personnalité) ;
- b) articles portant atteinte à un réseau de distribution ;
- c) articles discriminatoires ou incitant à la violence (en ce compris les armes relevant des catégories A à D telles que définies par la loi française et répliques factices d'armes, etc.), ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique ;
- d) animaux vivants ;
- e) biens volés ;
- f) publicité, y compris sous forme de liens ;
- g) médicaments, drogues de tout type ou leurs précurseurs, articles susceptibles d'incitation à l'usage de stupéfiants ou de substances présentées comme ayant les effets de substances ou plantes classées comme stupéfiants ;
- h) articles susceptibles de présenter un danger pour la santé, la sécurité, ou l'environnement et notamment les articles contenant des radionucléides ou les articles pyrotechniques ou les précurseurs d'explosifs ;
- i) articles qui ne peuvent être ni proposés ni commercialisés légalement, ou qui portent atteinte à l'ordre public ou aux droits des tiers ;
- j) articles dont l'offre ou la vente sont susceptibles de porter atteinte, aux bonnes mœurs ou à l'image de la Marketplace sur laquelle le Produit est commercialisé.

Des restrictions supplémentaires s'appliquent notamment lorsque le Produit ne répond pas aux normes définies dans le cahier des charges des entrepôts Fulfillment.

Pour chaque nouvelle référence Produit que le Vendeur souhaite confier à OCTOPIA, le Service Fulfillment confirmera ou non, son accord de prise en charge et attribuera, en cas d'accord, un numéro de référence Produit.

OCTOPIA peut refuser à tout moment l'inclusion ou le maintien du Service Fulfillment, sur un ou plusieurs Produits, notamment si OCTOPIA estime qu'il existe un risque de santé, de sécurité, de responsabilité pour OCTOPIA, son personnel ou des tiers ou si le Produit ne respecte pas les règles de conformité définies dans le cahier des charges des entrepôts Fulfillment. Ce droit n'exonère en aucun cas le Vendeur de sa responsabilité.

En outre, OCTOPIA peut suspendre le Service Fulfillment pour un Produit dans la mesure où il ne serait pas conforme à la Fiche Produit à laquelle il est associé. Le Vendeur en sera notifié par OCTOPIA et disposera de quinze (15) jours ouvrés, à partir de la date de cette notification, pour adresser des consignes de réétiquetage ou de reprise du Produit concerné.

A défaut de réponse dans le délai précité, OCTOPIA pourra exiger du Vendeur une reprise de ses Produits dans les conditions de l'article « Service de reprise des Produits ».

4. RÉCEPTION DES PRODUITS DU VENDEUR DANS LES ENTREPÔTS FULFILLMENT

Une fois qu'OCTOPIA a confirmé l'inscription des références Produits conformément à l'article « Produits éligibles au Service Fulfillment » ci-dessus, le Vendeur devra suivre les instructions disponibles dans son Espace Vendeur Portail FFM et/ou Espace Vendeur Solution OCTOPIA pour procéder à la livraison de ses Produits aux entrepôts Fulfillment d'OCTOPIA. La livraison devra se faire conformément au cahier des charges applicable à l'entrepôt Fulfillment dans lequel le Vendeur livrera ses Produits.

Le cahier des charges des entrepôts Fulfillment est communiqué par OCTOPIA au Vendeur lors de son inscription au Service Fulfillment et accessibles via son Espace Vendeur Portail FFM ou Espace Vendeur Solution OCTOPIA.

Le Vendeur doit impérativement attendre d'OCTOPIA le(s) numéro(s) de confirmation indiqué(s) sur sa Commande d'Approvisionnement (« **CDA** ») correspondant à la commande émise par OCTOPIA validant l'envoi physique des Produits pour expédier ses Produits à l'entrepôt Fulfillment. Le Vendeur devra en outre fournir à OCTOPIA l'ensemble des documents requis par la réglementation applicable et notamment le cas échéant, le numéro d'importation, le numéro EORI européen ou du pays de destination, si le Produit doit être livré hors Union Européenne, tout code permettant de justifier de la classification ou de la dangerosité du Produit et le nom de son mandataire.

Le Vendeur ou son mandataire, prend à sa charge l'intégralité des frais induits par le transport de sa marchandise aux entrepôts Fulfillment, et effectue le transport sous sa seule responsabilité.

OCTOPIA attire l'attention du Vendeur sur le fait que conformément au cahier des charges, la **CDA** attribuée par OCTOPIA doit impérativement être remise au transporteur au format papier en complément des documents de transport. A défaut OCTOPIA pourra refuser la réception des Produits.

Le Vendeur s'oblige à expédier les Produits selon l'Incoterm DDP 2020 (lieu de destination). Le Vendeur est seul responsable des pertes ou avaries pendant le transport, du paiement du transport (y compris en cas d'exercice du transporteur d'une action envers OCTOPIA au titre de la loi n°98-69 du 6 février 1998 « Loi Gayssot »), droit de douanes, taxes et toute autre charge.

Ni OCTOPIA ni l'entrepôt Fulfillment vers lequel les Produits sont envoyés n'est et ne doit apparaître en aucun cas comme importateur, consignataire, commissionnaire ou destinataire des Produits ; OCTOPIA se réservant le droit de refuser la réception des Produits si dans les documents fournis par le transporteur du Vendeur une telle mention apparaît.

Le Vendeur doit s'assurer que tous les Produits sont correctement conditionnés, de manière à les protéger contre les risques de dégâts ou détérioration pendant le transport et le stockage, conformément au cahier des charges applicable à l'entrepôt Fulfillment dans lequel le Vendeur livrera ses Produits.

OCTOPIA pourra donner au Vendeur des instructions précises en matière de conditionnement des Produits que le Vendeur devra respecter.

OCTOPIA attire l'attention du Vendeur sur le fait qu'en cas de non-respect par le Vendeur des conditions de livraison fulfillment ou des instructions données par OCTOPIA, notamment en matière d'emballage ou d'informations devant apparaître dans les bons de livraison des Produits, OCTOPIA pourra à son choix :

- soit refuser la réception des Produits, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ;
- soit traiter la non-conformité (étiquetage, emballage...) aux frais exclusifs du Vendeur;
- soit suspendre et/ou résilier tout ou partie du Service Fulfillment ;

et ce, dans les conditions décrites au cahier des charges applicable à l'entrepôt fulfillment dans lequel le Vendeur livrera ses Produits.

OCTOPIA informera le Vendeur dans son Espace Vendeur Portail FFM ou son Espace Vendeur Solution OCTOPIA, ou par e-mail :

- des Produits reçus par OCTOPIA dans ses entrepôts Fulfillment et intégrés dans le stock avec succès ;
- des écarts entre les quantités attendues et les quantités reçues ;
- des éventuels litiges à la réception : non-conformité des Produits, Produits non disponibles dans le catalogue du Vendeur;
- des éventuels dégâts visibles constatés sur les emballages Produits ou sur les Produits eux-mêmes ;
- des refus de réception par OCTOPIA.

En cas de litiges à la réception ou de dégâts constatés sur les emballages Produits ou les Produits, le Vendeur en sera notifié par OCTOPIA. OCTOPIA pourra exiger une reprise des Produits dans les conditions fixées à l'article « Service de reprise des Produits ».

OCTOPIA attire l'attention du Vendeur sur le fait qu'en cas de livraison aux entrepôts Fulfillment d'un surplus par rapport à la quantité de Produits mentionnée à la CDA et attendue par OCTOPIA, OCTOPIA se réserve le droit de réceptionner les quantités en surplus. Les quantités effectivement réceptionnées seront reportées et consultables par le Vendeur dans son Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou Espace Vendeur Portail FFM.

Le Vendeur est également informé du fait qu'OCTOPIA pourra ouvrir les emballages des Produits livrés en entrepôt afin de procéder au contrôle de leur conformité notamment aux Conditions Générales du Service Fulfillment et/ou à la réglementation.

5. SERVICE DE STOCKAGE

5.1. Conditions de stockage

OCTOPIA stockera les Produits acceptés en réception par OCTOPIA.

OCTOPIA identifie les Produits du Vendeur avec un code spécifique, grâce aux données fournies par le Vendeur.

Le Vendeur reconnaît et accepte que ses Produits soient stockés par OCTOPIA conformément à la politique de stockage de cette dernière, et que ses Produits soient placés ou déplacés librement par OCTOPIA dans les entrepôts.

5.2. Substances chimiques et mélanges

Afin de valider le stockage de ses Produits et préalablement à la première livraison, le Vendeur doit, le cas échéant, fournir à OCTOPIA une fiche de données de sécurité dans la langue du pays de stockage conforme au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

OCTOPIA peut à tout moment décider pour des raisons de sécurité de suspendre la réception de marchandises dangereuses et demander au Vendeur de reprendre ses Produits dans les conditions de l'article « Service de reprise des Produits ».

OCTOPIA se réserve le droit de ne pas procéder au stockage du Produit en fonction du classement de danger du Produit et les contraintes de stockage.

5.3. Produits ayant une date de durabilité

Pour les produits ayant une date limite ou de durabilité (DLC, - Date Limite de Consommation ; DDM – Date de Durabilité Minimale), le Vendeur devra reprendre ses Produits avant que leur date de durabilité minimale ou leur date limite de consommation soit inférieure à un (1) mois. En cas de non-respect de cette obligation, OCTOPIA pourra disposer librement des Produits concernés, notamment afin de les recycler si cela s'avère possible.

5.4. Perte ou avarie causée pendant le stockage

En cas de perte ou avarie des Produits causée pendant le stockage (à l'exception des pertes des produits retournés « non neufs » par l'Acheteur conformément à l'article « Service de Retour Produits »), OCTOPIA s'engage à indemniser le Vendeur dans les conditions d'indemnisation figurant en annexe des présentes Conditions Générales du Service Fulfillment.

6. SERVICE DE PRÉPARATION, D'EXPÉDITION ET DE LIVRAISON DES COMMANDES PASSÉES PAR LES ACHETEURS AUPRÈS DU VENDEUR

6.1. Service de préparation, d'expédition

OCTOPIA fournit au Vendeur le service de préparation des commandes de Produits passées par des Acheteurs auprès du Vendeur via une Marketplace.

OCTOPIA emballera les Produits (si nécessaire) et étiquettera les colis avec l'adresse de livraison du destinataire telle que renseignée par le Vendeur ou la Marketplace. A noter que pour des raisons d'optimisation logistiques et en vue d'améliorer son bilan carbone, OCTOPIA sélectionnera l'emballage le plus adapté à chaque Produit. De plus, OCTOPIA se réserve le droit d'envoyer les Produits de plusieurs Vendeurs au même Acheteur au sein d'un même colis.

OCTOPIA décline toute responsabilité, notamment en matière de retard de livraison provoqué par l'envoi erroné ou incomplet des informations nécessaires à OCTOPIA pour la préparation et l'expédition de la commande.

OCTOPIA sera en mesure de traiter la préparation des commandes sans qu'une action particulière du Vendeur ne soit nécessaire. OCTOPIA informe le Vendeur que l'emballage du colis pourra mentionner ou contenir le nom de la Marketplace.

6.2. Service de livraison

La livraison aux Acheteurs destinataires des Produits est uniquement possible vers les pays pour lesquels OCTOPIA assure la livraison. La liste des pays vers lesquels la livraison est disponible est indiquée dans la grille tarifaire communiquée lors de la souscription au Service Fulfillment.

Dans ce cadre, et afin de faciliter la facturation et de permettre le règlement unique par l'Acheteur pour l'intégralité de sa commande, le Vendeur proposera à l'Acheteur les modes de livraison et pays vers lesquels OCTOPIA assure la livraison.

Par conséquent, lors de la passation des commandes sur les Marketplaces Solution OCTOPIA par les Acheteurs concernant des Produits confiés au service Fulfillment, le Vendeur accepte d'afficher de manière exclusive les modes de livraison proposés, à ce moment-là, par OCTOPIA. Les frais de port sont fixés par le Vendeur ou, le cas échéant, par la Marketplace Solution OCTOPIA.

En fonction du choix de livraison validé par l'Acheteur auprès du Vendeur, OCTOPIA effectuera, lui-même, ou par ses sous-traitants, la livraison des Produits, à l'adresse de livraison renseignée par l'Acheteur.

Le Vendeur devra inclure dans la facture qu'il adresse aux Acheteurs les frais de port, au titre du service de livraison qu'il distribue.

En cas de réclamation de la part d'un Acheteur sur la livraison, OCTOPIA s'engage à apporter les informations et les justificatifs nécessaires pour traiter le litige. En tout état de cause OCTOPIA demeure responsable en cas de perte ou avarie des Produits causée pendant le transport, ou d'une inexécution de livraison, à l'exception d'une erreur d'adresse communiquée par l'Acheteur ou le Vendeur. OCTOPIA s'engage à indemniser le Vendeur pour les Produits perdus ou ayant subi une avarie pendant le transport selon les conditions figurant en annexe des présentes Conditions Générales de Service Fulfillment.

7. SERVICE DE RETOUR PRODUITS

En cas de retour d'un Produit, OCTOPIA examinera à réception le Produit retourné pour lui attribuer un état « neuf » ou « non neuf » (i.e. un Produit retourné dont l'état ou l'emballage ne permettent pas sa re-commercialisation immédiate) :

- Dans le cas où le Produit est retourné par l'Acheteur en état « neuf », OCTOPIA le réintègre au stock vendable du Vendeur.
- A l'inverse, dans le cas où le Produit est retourné par l'Acheteur en état « non neuf », OCTOPIA ne le réintègre pas au stock vendable du Vendeur et met le Produit à disposition du Vendeur pour que ce dernier organise la reprise de son stock « non neuf » dans les conditions de l'article « Service de reprise des Produits »).

Il est précisé qu'en cas de retour d'un Produit ayant une DLC ou une DDM (Produits alimentaires ou cosmétiques), ou d'un Produit ne présentant plus un degré de conformité nécessaire pour être recommercialisé, le Produit retourné sera considéré pour des raisons sanitaires comme « non neuf ». Pour ce type de Produit dont une reprise ne peut être envisagée, OCTOPIA disposera librement des Produits retournés, notamment afin de les recycler si cela s'avère possible.

De la même façon, en cas de retour d'un Produit ayant subi une avarie du fait d'un défaut de conception, de fabrication ou équivalent et pour lequel une reprise ne peut être envisagée, OCTOPIA en disposera librement, notamment afin de le recycler si cela s'avère possible.

OCTOPIA informera le Vendeur via son Espace Vendeur Portail FFM ou Espace Vendeur Solution OCTOPIA d'un retour de Produit « non neuf ». OCTOPIA se réserve le droit de demander au Vendeur une reprise des Produits « non neufs » dans les conditions fixées par l'article « Service de reprises des Produits ».

Le Vendeur reconnaît et accepte qu'il ne sera pas indemnisé pour les retours de Produits « non-neufs » hors cas inclus dans les clauses d'indemnisation définies en annexe. Si le Vendeur a fait l'objet d'une quelconque indemnisation, OCTOPIA pourra disposer librement des Produits « non-neufs » retournés (y compris, les donner notamment en vue de dons à des associations caritatives, les recycler quand le recyclage est possible, les réparer et/ou les revendre, ce que le Vendeur reconnaît et accepte).

Le service de retour Produits sera facturé conformément à la grille tarifaire applicable.

8. SERVICE DE REPRISE DES PRODUITS

8.1. Reprise des Produits à la demande du Vendeur

Sous réserve que les Produits ne soient pas visés par l'article « Cas spécifique des Produits contrefaisants », le Vendeur peut à tout moment faire une demande de reprise de Produits en stock selon la procédure de reprise suivante.

A compter de la réception de la demande par OCTOPIA de reprise de Produits, OCTOPIA dispose d'un délai maximal de deux (2) mois pour préparer et mettre à disposition les Produits objets par la demande de reprise à l'entrepôt de stockage des Produits.

Si le Vendeur souhaite effectuer une reprise de marchandises dangereuses, il devra fournir à OCTOPIA l'ensemble des documents imposés par les lois et règlements applicables relativement à leur transport (factures, étiquettes de dangerosité etc.).

OCTOPIA informe le Vendeur par email de la mise à disposition effective des Produits et de la procédure opérationnelle à suivre : prise de rendez-vous avec l'entrepôt,

À compter de la notification de mise à disposition des Produits visés ci-dessus, le Vendeur dispose d'un délai maximal de trente (30) jours calendaires pour récupérer à ses frais les Produits.

A défaut de récupération effective des Produits par le Vendeur dans le délai de trente (30) jours calendaires, OCTOPIA mettra en demeure par lettre recommandée avec avis de réception le Vendeur, de procéder aux frais de ce dernier, à la récupération des Produits dans un délai de 30 jours

Si, à compter de ce dernier délai, le Vendeur n'a toujours pas procédé à la récupération effective de l'intégralité des Produits, OCTOPIA pourra disposer librement des Produits (y compris, les donner notamment en vue de dons à des associations caritatives, les recycler quand le recyclage est possible, les réparer et/ou les revendre), ce que le Vendeur reconnaît et accepte.

Cas spécifique : cession des Produits à la demande du Vendeur.

Le Vendeur peut par ailleurs demander à tout moment la cession de ses Produits à OCTOPIA. OCTOPIA se réserve le droit de refuser la demande du Vendeur sans avoir à motiver sa décision.

8.2. Reprise de Produit à la demande d'OCTOPIA

A l'exclusion des Produits visés par l'article « Cas spécifique des Produits contrefaisants », OCTOPIA pourra à tout moment exiger la reprise de Produit par le Vendeur pour des motifs tels que : alerte de

sécurité des Produits, risques de détérioration des Produits et/ou de sécurité pour les entrepôts ou autres produits stockés dans les entrepôts, inexécutions des obligations du Vendeur, défaut d'étiquetage, absence de sortie de stock d'un Produit depuis plus de six (6) mois, etc.

OCTOPIA le notifiera par email au Vendeur.

Le Vendeur aura un (1) mois à compter de la réception de cet email pour notifier OCTOPIA sa décision :

- (i) d'accepter la reprise de ses Produits présents dans les entrepôts d'OCTOPIA à la date butoir, ou
- (ii) de les céder à OCTOPIA,

Sauf dans le cas où :

- les Produits sont en risque de sécurité ou motif impérieux qui doivent obligatoirement être repris par le Vendeur sous trente (30) jours calendaires à compter de la notification de mise à disposition,
- le Produit est non-conforme à son étiquetage, le Vendeur pourra en outre décider le réétiqueter à ses frais.

A défaut de réponse à l'email mentionné au paragraphe ci-dessus par le Vendeur ou de réponse dans les délais, une procédure de reprise est lancée

A compter de la date maximale où le Vendeur aurait dû faire part de sa réponse, OCTOPIA dispose d'un délai de deux (2) mois pour préparer et mettre à disposition les Produits objets par la demande de reprise à l'entrepôt de stockage des Produits.

OCTOPIA informe le Vendeur par email de la date de mise à disposition effective des Produits et de la procédure opérationnelle à suivre (prise de rendez-vous avec l'entrepôt, ...).

À compter de la notification de mise à disposition des Produits visés ci-dessus, le Vendeur dispose d'un délai maximal de trente (30) jours calendaires pour récupérer à ses frais les Produits.

A défaut de récupération effective des Produits par le Vendeur dans le délai de trente (30) jours calendaires, OCTOPIA mettra en demeure le Vendeur, aux frais de ce dernier, de procéder dans un délai de trente (30) jours à la récupération des Produits par lettre recommandée avec avis de réception.

A compter de ce dernier délai de trente (30) jours, si le Vendeur n'a toujours pas procédé à la récupération effective de l'intégralité des Produits, OCTOPIA pourra disposer librement des Produits (y compris, les donner notamment en vue de dons à des associations caritatives, les recycler quand le recyclage est possible, les réparer et/ou les revendre), ce que le Vendeur reconnaît et accepte.

Dans le cas spécifique de la reprise de marchandises dangereuses, le Vendeur devra fournir à OCTOPIA l'ensemble des documents imposés par les lois et règlements applicables relativement à leur transport (factures, étiquettes de dangerosité etc.).

Le Vendeur peut demander une cession de ses Produits à titre gratuit à OCTOPIA. OCTOPIA se réserve le droit de refuser la demande du Vendeur sans avoir à motiver sa décision.

8.3. Cas spécifique des Produits contrefaisants

Dès réception d'une notification d'un Acheteur, d'une Marketplace ou de tout autre tiers l'informant du caractère manifestement contrefaisant d'un Produit, OCTOPIA se réserve le droit de suspendre immédiatement tout ou partie des Services.

OCTOPIA en informera par email le Vendeur. OCTOPIA pourra lui demander la fourniture par retour d'email sous un délai de cinq (5) jours maximum de tous les documents justificatifs nécessaires. OCTOPIA se réserve le droit de réaliser des diligences complémentaires et de détruire les Produits aux frais du Vendeur.

Le Vendeur reconnaît et accepte qu'Octopia puisse prendre ces mesures sans qu'aucune indemnité soit versé par Octopia au Vendeur.

9. SERVICES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELS

Les Services Complémentaires Optionnels ne sont accessibles qu'aux Vendeurs Solution OCTOPIA et sur inscription uniquement. OCTOPIA informera le Vendeur par email de l'acceptation, ou non, de son inscription aux Services Complémentaires Optionnels. Les conditions et tarifs applicables sont disponibles avant l'inscription et sur simple demande via l'Espace Vendeur de la Solution OCTOPIA..

Les Services Complémentaires Optionnels peuvent être proposés par OCTOPIA pour certaines Marketplaces Solution OCTOPIA. La liste des Marketplaces Solution OCTOPIA pour lesquelles les Services Complémentaires Optionnels peuvent être souscrits est disponible sur simple demande via l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA.

9.1. Fulfillment à la Demande

OCTOPIA propose un service de livraison permettant la circulation des Produits directement de la réception à l'expédition, sans passer préalablement par le stockage dans les entrepôts OCTOPIA (ci-après le service « Fulfillment à la Demande »). Ainsi, dès la passation de commande de l'Acheteur au Vendeur, le Vendeur Solution OCTOPIA livre à l'adresse des entrepôts de OCTOPIA et OCTOPIA se charge ensuite de livrer immédiatement l'Acheteur sans étape de stockage.

Dans le cadre de l'utilisation du service « Fulfillment à la Demande », le Vendeur Solution OCTOPIA s'engage à livrer les entrepôts OCTOPIA selon les informations renseignées par lui dans son Espace Vendeur et validées par OCTOPIA et dans un délai maximum de 20 (vingt) jours calendaires à compter de la date de commande du client consommateur. Le Vendeur Solution OCTOPIA est informé qu'en cas de non-respect du délai de livraison aux entrepôts d'OCTOPIA auquel il s'est engagé, les commandes concernées seront automatiquement annulées.

9.2. Partenariat logistique

Afin de faciliter les expéditions et reprises le Vendeur Solution OCTOPIA vers ou à partir d'un ou plusieurs lieux de stockage d'OCTOPIA, OCTOPIA propose de mettre le Vendeur Solution OCTOPIA en relation avec un ou plusieurs partenaires logistiques pouvant fournir des services de transport amont et/ou aval ainsi que de prestations logistiques depuis l'adresse du choix du Vendeur Solution OCTOPIA jusqu'aux entrepôts de stockage d'OCTOPIA ou inversement.

Les conditions et tarifs applicables sont disponibles via l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA.

Le transport est effectué aux frais et sous la responsabilité exclusive du Vendeur Solution OCTOPIA.

Par dérogation à l'article « Responsabilité » et dans le cas de pertes ou avaries des Produits à l'occasion de l'exécution de la prestation de transport amont et aval, la responsabilité d'OCTOPIA sera plafonnée à hauteur du montant d'indemnisation applicable au transport de marchandises prévu par la réglementation en vigueur au moment du fait générateur de responsabilité.

10. CONDITIONS FINANCIÈRES

10.1. Tarifs

Les tarifs en vigueur du Service Fulfillment sont fournis par OCTOPIA au Vendeur lors de son inscription au Service Fulfillment et sont disponibles dans l'Espace Vendeur Solution Octopia et l'Espace Vendeur Portail FFM.

Le Vendeur est informé que des tarifs spécifiques pourront s'appliquer pour certaines Marketplaces. Ces tarifs sont communiqués au Vendeur et sont disponibles dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA.

Les tarifs des services complémentaires optionnels proposés par OCTOPIA sont disponibles sur simple demande via l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA.

Les tarifs sont révisables par OCTOPIA dans les conditions de l'article « Modifications des Conditions Générales du Service Fulfillment ».

En cas de désaccord du Vendeur, celui-ci aura la faculté de mettre fin au Service Fulfillment dans les conditions de l'article « Résiliation pour convenance ».

10.2. Modalités de règlement

Les factures OCTOPIA deviennent exigibles immédiatement suivant leur émission et font l'objet d'un prélèvement par décade sur l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou d'un paiement par virement sous dix (10) jours pour les Vendeurs Portail FFM.

Le Vendeur donne à OCTOPIA le droit irrévocable de déléguer à tout moment sa dette à toute entité de son choix.

10.3. Retard de paiement

Conformément aux dispositions légales en vigueur, OCTOPIA informe le Vendeur qu'en cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront dus de plein droit à la date d'échéance de la facture, à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire fixée à quarante (40) euros pour frais de recouvrement. Par ailleurs, en cas de retard de paiement, l'ensemble des sommes facturées deviendront immédiatement exigibles et pourront être recouvrées par prélèvement ou tout autre moyen.

Pour les Vendeurs Solution OCTOPIA, une compensation s'opèrera de plein droit entre les créances détenues par OCTOPIA à l'égard du Vendeur Solution OCTOPIA et celles détenues par le Vendeur Solution OCTOPIA à l'encontre d'OCTOPIA. En conséquence, le Vendeur Solution OCTOPIA consent expressément à ce que la compensation des sommes dues par le Vendeur Solution OCTOPIA à OCTOPIA au titre des présentes soit automatique et immédiate.

En cas de retard ou de défaut de paiement de toute somme due par le Vendeur à OCTOPIA, OCTOPIA se réserve le droit :

- de retarder la livraison de tout ou partie des Produits confiés par le Vendeur jusqu'au complet paiement par le Vendeur de l'intégralité des sommes exigibles ; ou
- de retenir pour une valeur de revente couvrant les sommes dues par le Vendeur tout Produit du Vendeur qui lui est confié jusqu'au complet paiement par le Vendeur de l'intégralité des sommes exigibles ; et le cas échéant
- de disposer du ou des Produit(s) concernés à sa discrétion après l'expiration d'un délai de trente (30) jours calendaires suivant une mise en demeure restée infructueuse de payer les sommes dues à OCTOPIA. A l'issue de ce délai, la propriété des Produits sera automatiquement transférée à OCTOPIA qui pourra librement disposer des Produits (y compris, les donner notamment en vue de dons à des associations caritatives, les réparer et/ou les revendre et en dernier recours et dans des cas très limités (ex : contrefaçon) les détruire), ce que le Vendeur reconnaît et accepte.

Par ailleurs, OCTOPIA procédera au retrait du stock de Produits et suspendra toutes les livraisons en cours ou à venir.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1. Licence concédée par OCTOPIA au Vendeur

L'Espace Vendeur Solution Octopia et/ou l'Espace Vendeur Portail FFM, les marques, les noms de domaine, les bases de données, les logiciels, les contenus et tous les autres éléments accessibles au Vendeur lors de l'accès au Service Fulfillment, sans que cette liste ne soit exhaustive (ci-après les « **Éléments protégés** »), sont la propriété exclusive d'OCTOPIA ou la propriété de tiers lui ayant accordé une licence ou un droit d'utilisation.

OCTOPIA concède au Vendeur une licence d'utilisation non-exclusive et gratuite sur les Éléments protégés, qu'il pourra utiliser exclusivement dans le cadre de l'utilisation du Service Fulfillment. Cette licence est consentie uniquement pour le territoire des Marketplaces et la durée de la relation contractuelle entre le Vendeur et OCTOPIA. Elle est incessible et ne saurait être considérée comme un transfert de propriété. Le Vendeur s'interdit donc de céder, transférer, prêter, sous-licencier, déléguer ou concéder à un tiers, même à titre gratuit, directement ou indirectement, un quelconque droit d'utilisation des Éléments protégés.

Le Vendeur s'interdit en tout état de cause :

- de tenter de copier, modifier, reproduire, créer toute œuvre dérivée, altérer, créer un miroir, republier, télécharger, afficher, transmettre ou distribuer l'ensemble ou toute partie des Éléments protégés sous toute forme, sur tout support ou par le biais de tout moyen que ce soit,
- de tenter de désassembler, effectuer toute rétro-ingénierie ou rendre compréhensible de toute autre manière l'ensemble ou une partie des Éléments protégés,
- d'accéder à l'ensemble ou une partie des Éléments protégés dans le but de concevoir une solution concurrente,
- d'accéder aux Éléments protégés sous forme de code source ou de codage déverrouillé avec commentaires,

- d'utiliser un robot, notamment d'exploration (spider), une application de recherche ou récupération de sites Web ou tout autre moyen permettant de récupérer ou d'indexer tout ou partie des données et des Éléments protégés,
- de tenter de toute manière que ce soit de supprimer, contourner toute mesure de protection technique (MPT), utiliser ou fabriquer dans une optique de vente ou de location, importer, distribuer, vendre ou louer, proposer à la vente ou à la location, promouvoir la vente ou la location ou détenir à des fins d'utilisation privée ou commerciale tout moyen servant à faciliter la suppression ou le contournement non-autorisé des MPT,
- d'utiliser les Éléments protégés afin de fournir des services à des tiers ou octroyer une sous licence, vendre, louer, céder, affecter, distribuer, afficher, divulguer, exploiter commercialement ou rendre les Éléments protégés disponibles de toute autre manière à toute tierce partie.

11.2. Licence concédée par l'Utilisateur à OCTOPIA

Le Vendeur consent à OCTOPIA, dans le cadre de ses différentes activités, une licence non exclusive, cessible, sous-licenciable et gratuite pour l'utilisation de tous les éléments protégés ou non, communiqués par le Vendeur, tels que, sans que cette liste soit exhaustive, les marques, dénomination sociale, nom commercial, logos, ainsi que tous autres éléments graphiques, visuels ou textes fournis par le Vendeur à OCTOPIA (ci-après les « **Éléments Vendeur** »).

Cette licence s'applique aux modifications, mises à jour, améliorations ou évolutions que l'Utilisateur peut apporter aux Éléments Utilisateur.

Une telle licence est accordée à OCTOPIA pour le monde entier et pour la durée de protection des Éléments Vendeur par des droits de propriété intellectuelle.

Une telle licence couvre en particulier :

- **le droit de reproduction** qui comprend notamment le droit de reproduire tout ou partie des Éléments Vendeur et d'en faire réaliser un nombre illimité de copies sur tous supports, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, connus ou inconnus à ce jour, et notamment sur tous supports papier, analogiques, numériques, électroniques, magnétiques, sur tous vidéogrammes, disques, sur tous types de fichiers informatiques, sur tous emails, documents internes ou commerciaux, sur tous supports multimédia,
- **le droit de représentation** qui comprend notamment le droit de publier ou communiquer au public tout ou partie des Éléments Vendeur, de quelque façon que ce soit, par un procédé quelconque connu ou inconnu à ce jour, et notamment par tout réseau de communications électroniques, y compris Internet,
- **le droit d'adaptation** qui comprend notamment le droit de corriger, de modifier ou d'effectuer toute adaptation de tout ou partie des Éléments Vendeur, notamment lorsque cette adaptation est rendue nécessaire par les Services, le droit de traduire tout ou partie des Éléments Vendeur en toutes langues et le droit de créer toute œuvre dérivée,
- **le droit d'exploitation** qui comprend notamment le droit d'utiliser sous toutes formes, d'éditer, de distribuer, de licencier, d'utiliser à titre de référence commerciale, de prêter ou de donner tout ou partie des Éléments Vendeur ou l'un quelconque de leurs éléments pour les besoins liés à l'exécution du Service Fulfillment, et plus généralement pour la vente des Produits par le Vendeur sur une Marketplace et pour tout type d'exploitation liée aux activités d'OCTOPIA.

Toutefois, il est entendu qu'OCTOPIA ne modifiera aucun des signes distinctifs du Vendeur fournis, sauf pour les redimensionner dans la mesure nécessaire à la présentation, par exemple dans les cas où des contraintes de présentation en ligne ou d'ergonomie l'exigeraient, tant que les proportions restent les mêmes.

12. GARANTIES

Le Vendeur déclare et garantit à OCTOPIA que :

- lorsque les Éléments Vendeur sont protégés par un droit de propriété intellectuelle, il est titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant de mettre à disposition de OCTOPIA les informations communiquées (textes, images, photos, marques, logos, etc.), et de les publier sur les Marketplaces,
- dans tous les cas, les Éléments Vendeur ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers, ni aux lois en vigueur et notamment aux dispositions relatives à la diffamation, à l'injure, à la vie privée, au droit à l'image, à l'atteinte aux bonnes mœurs et ne sont pas constitutifs en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale ou de parasitisme,
- les Éléments Vendeur et tout autre fichier qu'il transmet à OCTOPIA sont exempts des virus et qu'ils ne peuvent pas porter atteinte au fonctionnement de la Solution OCTOPIA ou du Portail Fulfillment,
- il est propriétaire ou titulaire des droits nécessaires à la vente des Produits via les Marketplaces et que ces Produits ne contreviennent à aucun droit de tiers dans le monde entier, en particulier que leur vente sur les Marketplaces ne porte pas atteinte à un réseau de distribution sélectif ou exclusif,
- il respecte la réglementation en vigueur et applicable à son domaine d'activité et que ses Produits respectent la réglementation en vigueur applicable notamment en matière de sécurité des produits (par exemple, normes CE).

En conséquence, le Vendeur garantit OCTOPIA et/ou ses ayants-droits contre toute réclamation, action, poursuite et condamnation à l'encontre d'OCTOPIA et/ou ses ayants-droit, quels qu'en soient la forme et la nature, ayant pour cause ou pour objet l'utilisation des Éléments Vendeur ou des éléments les composant dans les conditions définies dans les présentes ainsi que contre tout dommage direct ou sanction dont OCTOPIA et/ou ses ayants-droits feraient l'objet du fait du manquement par le Vendeur de ses obligations au titre du présent article.

13. RESPONSABILITÉ

OCTOPIA n'assume et ne se substitue pas aux obligations du Vendeur à l'égard de ses Acheteurs.

A ce titre, OCTOPIA rappelle au Vendeur qu'il appartient à ce dernier, notamment :

- d'agir en conformité avec la législation relative à la protection des consommateurs,
- de s'acquitter de toutes taxes et contributions,
- d'agir en conformité avec la législation relative à la loi Informatique & Libertés modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, et notamment de s'assurer que les Acheteurs sont en mesure d'exercer notamment leurs droits d'opposition, de rectification et d'accès aux données les concernant.

La responsabilité d'OCTOPIA à l'égard du Vendeur ne pourra, le cas échéant, être engagée que sur la base d'une faute prouvée et à concurrence des dommages directs (à l'exclusion de tout autre dommage). La responsabilité d'OCTOPIA ne pourra être supérieure, au montant hors taxes des prestations du Service Fulfillment facturé par OCTOPIA au titre des douze (12) derniers mois précédant le fait générateur de responsabilité étant précisé que l'indemnisation déjà réalisée par OCTOPIA au titre des **annexes A et B** viendra en déduction de la réparation du préjudice.

14. ASSURANCE

Le Vendeur atteste avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés à OCTOPIA et à tout tiers dans le cadre de l'exécution des présentes. A ce titre, le Vendeur s'engage à acquitter les primes et cotisations afférentes à ladite police d'assurance et de manière générale, à respecter l'ensemble des obligations, afin de couvrir l'ensemble de ses activités.

En complément de ce qui précède, le Vendeur est informé qu'OCTOPIA n'a pas souscrit d'assurance concernant les Produits que le Vendeur a confié à OCTOPIA dans le cadre du Service Fulfillment. De plus, le Vendeur et ses assureurs renoncent à tout recours contre OCTOPIA, ses éventuels sous-traitants et leurs assureurs respectifs pour tous dommages causés aux Produits confiés à OCTOPIA dans le cadre du Service Fulfillment et ceci quels qu'en soient la cause, la nature ou le montant ainsi que pour tous dommages immatériels qui en résultent et ce sans limitation.

15. SOUS-TRAITANCE

OCTOPIA pourra sous-traiter, en tout ou en partie, les obligations mises à sa charge. En tout état de cause, OCTOPIA demeurera le seul interlocuteur du Vendeur et restera seul responsable de l'exécution de la totalité de la prestation Fulfillment dans les limites mentionnées à l'article « Responsabilité ».

OCTOPIA s'engage à régler directement ses éventuels litiges avec son ou ses sous-traitant(s), sans faire intervenir le Vendeur.

16. RÉSILIATION

16.1. Résiliation pour convenance

Chacun du Vendeur et d'OCTOPIA peut, à tout moment, sans motif, et sans frais, pénalité ou obligation que ce soit, mettre fin au Service Fulfillment dans les conditions suivantes :

- à l'initiative du Vendeur, sans préavis, en résiliant son inscription via l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM ;
- à l'initiative d'OCTOPIA, moyennant une notification de cette décision au Vendeur par lettre recommandée avec avis de réception, avec un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

16.2. Résiliation pour faute

En cas de non-respect par le Vendeur ou par OCTOPIA de ses obligations au titre des présentes, et/ou de l'une quelconque des obligations inhérentes à l'activité exercée, la relation contractuelle entre le Vendeur ou OCTOPIA pourra être résiliée au gré de l'autre Partie.

La résiliation interviendra dix (10) jours calendaires, suivant mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, demeurée infructueuse. Dans

cette hypothèse, l'autre Partie pourra y mettre fin par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec avis de réception à la Partie défaillante.

En cas de faute grave et/ou répétée, la résiliation pourra intervenir de manière immédiate, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception à la Partie défaillante faisant état de la faute grave et/ou répétée imputable à cette dernière.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits ou actions à l'encontre de la Partie défaillante.

16.3. Résiliation pour clôture du compte du Vendeur Solution OCTOPIA à la Solution OCTOPIA

La résiliation de l'inscription du Vendeur Solution OCTOPIA à la Solution OCTOPIA entraîne de plein droit, et sans aucune formalité, la résiliation au Service Fulfillment.

A l'inverse, la résiliation au Service Fulfillment n'entraîne pas la résiliation de l'inscription du Vendeur Solution OCTOPIA à la Solution OCTOPIA.

16.4. Effets de la résiliation

Suite à la réception de la notification de la résiliation par l'une ou l'autre des Parties, OCTOPIA procédera :

- sous cinq (5) jours ouvrés, à la fermeture technique (systèmes d'information) des rentrées et sorties des Produits en stock ;
- sous trente (30) jours ouvrés, à la mise à disposition des Produits pour reprise par le Vendeur.

OCTOPIA informera le Vendeur de la mise à disposition effective des Produits. Le Vendeur s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais à partir de la mise à disposition des Produits par OCTOPIA, pour une reprise effective de ses Produits, au plus tard, dans les trente (30) jours calendaires suivant l'information de mise à disposition effective des Produits. A défaut de récupération effective de ses Produits, OCTOPIA pourra disposer librement des Produits (y compris, les donner notamment en vue de dons à des associations caritatives, les recycler quand le recyclage est possible, les réparer et/ou les revendre), ce que le Vendeur reconnaît et accepte.

Les prestations fournies par OCTOPIA jusqu'à la reprise des Produits par le Vendeur, seront facturées par OCTOPIA au Vendeur conformément à l'**Annexe A** des Conditions Générales du Service Fulfillment.

17. CONFIDENTIALITÉ

Le Vendeur et OCTOPIA s'engagent à garantir la confidentialité de toutes les informations reçues et transmises dans le cadre de l'utilisation du Service Fulfillment, et notamment de toute information technique, commerciale, comptable ou financière (« **Information Confidentielle** »).

En conséquence, il est entendu entre le Vendeur et OCTOPIA que toutes les Informations Confidentielles communiquées entre elles seront gardées par le destinataire de la même manière qu'il garde ses propres informations confidentielles, que ces Informations Confidentielles ne feront l'objet ni de copies ni de reproductions et qu'elles ne seront utilisées que pour les besoins des présentes. Le Vendeur et OCTOPIA se portent fort du respect de cette obligation de confidentialité par l'ensemble de leur personnel, sous-traitants, ou de toute autre personne qui interviendrait dans l'exécution des présentes.

À tout moment les Informations Confidentielles devront, selon les directives de l'émetteur des Informations Confidentielles, soit lui être restituées dans les sept (7) jours ouvrés de sa demande, soit être détruites. N'est pas considérée comme une Information Confidentielle, toute information qui :

- est connue du public au moment de sa divulgation indépendamment de toute violation de l'obligation de confidentialité,
- serait déjà connue par le Vendeur, sous réserve pour lui de pouvoir justifier de cette connaissance,
- aurait été communiquée par un tiers de manière licite et reçue de bonne foi, sans restriction ni violation d'une obligation de confidentialité,
- a été développée de façon indépendante par le Vendeur, sans utilisation des, ni références aux, Informations Confidentielles, ou
- constituerait une information dont l'utilisation ou la divulgation a été spécifiquement autorisée par OCTOPIA.

Une Information Confidentielle peut être divulguée par le Vendeur dans les cas suivants :

- dans la seule mesure requise par la loi, y compris par toute autorité administrative ou judiciaire, dans ces circonstances et pour autant que la loi l'y autorise, le Vendeur devra en avvertir OCTOPIA par écrit, et
- dans le cadre de la défense de ses intérêts lors d'une procédure contentieuse.

La présente obligation de confidentialité perdurera à l'échéance des présentes pour quelque raison que ce soit, pendant une durée de cinq (5) ans.

18. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les termes « *Données Personnelles* », « *Traitement* », « *Personnes concernées* », « *Responsable de Traitement* » et « *Sous-traitant* » ont le sens qui leur est donné à l'article 4 du Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles.

Dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales du Service Fulfillment : le Vendeur est Responsable de Traitement et OCTOPIA a la qualité de Sous-traitant à l'égard du Vendeur. Cependant, OCTOPIA aura la qualité de Responsable de traitement pour l'ensemble des traitements relatifs au pilotage de son activité, pour lesquels les présentes dispositions ne sont pas applicables. Pour de plus amples informations sur le traitement de ses données personnelles, l'Utilisateur est invité à consulter la [Politique de Confidentialité](#).

18.1 Les Parties s'engagent, chacune pour ce qui les concerne, à respecter les Lois et réglementations applicables, ce terme désignant toutes lois, règlements et autres normes nationales et européennes, applicables aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du Service Fulfillment, en ce compris notamment le règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (ci-après « Règlement ») et toutes lois nationales des Etats membres de l'Union Européen adoptées en complément ou en application des dispositions du Règlement telle que, et de façon non limitative, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi, le cas échéant, que les lois, règlements et autres normes nationales, européennes et internationales applicables au traitement de données de communications électroniques, à l'utilisation de technologies de traçage telles que les cookies et à la prospection directe (communément appelées règles « e-Privacy »).

18.2. Le Sous-traitant traite, pour le compte du Responsable de traitement, dans le cadre du Service Fulfillment :

- Les données personnelles suivantes : nom, prénom, adresses de facturation et de livraison, numéro de téléphone fixe ou portable, e-mail (crypté ou en clair suivant le canal de vente) des Acheteurs ou tout autre document qui pourrait être réclamé dans le cadre de la gestion des litiges avec les transporteurs.
- Les catégories de personnes concernées : les Acheteurs
- Pour les finalités suivantes : la gestion et l'expédition des Produits aux Acheteurs, le respect de ses obligations légales et/ou réglementaires et la gestion des éventuels litiges dans le cadre de la livraison des Produits.

18.3. Diligences du Sous-traitant

Le Sous-traitant s'engage à :

- traiter les Données personnelles uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance ;
- traiter les Données personnelles conformément aux instructions documentées du Responsable de traitement;
- informer immédiatement le Responsable de traitement si le Sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation des Lois et réglementations applicables.
- garantir la confidentialité des Données personnelles traitées ;
- notifier immédiatement toute modification ou changement pouvant impacter le Traitement des Données personnelles confié au Sous-traitant ;
- respecter la durée de conservation des Données personnelles au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou transmises et à supprimer les Données personnelles à l'expiration de la durée de conservation, dans le respect des obligations légales s'appliquant aux Parties.

18.4. Sous-traitance ultérieure

Le Sous-traitant est autorisé à faire appel à un autre sous-traitant (ci-après le « **Sous-traitant ultérieur** ») pour réaliser des activités de traitements spécifiques. Le Sous-traitant s'engage à conclure un contrat de sous-traitance avec le Sous-traitant ultérieur (i) avant tout début de sous-traitance ayant un impact sur les activités de traitement (ii) le tenant envers le Sous-traitant ultérieur d'obligations identiques ou équivalentes à celles mises à sa charge en application des présentes. Le Sous-traitant ultérieur devra présenter des garanties suffisantes et en tout état de cause, identiques ou équivalentes à celles mises à la charge du Sous-traitant et ne pourra à son tour recruter d'autre(s) Sous-traitant(s) ultérieur(s) que dans le respect des conditions aux présentes.

Au moins quatorze (14) jours avant l'ajout/le remplacement d'un Sous-traitant ultérieur, le Sous-traitant en informe le Responsable de traitement. Dans l'hypothèse où le Responsable de traitement s'opposera à cet ajout/remplacement, dans un délai de sept (7) jours à compter de l'information, le Responsable de traitement disposera du droit de résilier le Service Fulfillment sans frais ni pénalités.

Le Responsable de traitement est informé, qu'à la date d'acceptation des présentes, le Sous-traitant a recours à des Sous-traitants ultérieurs spécialisés :

- dans la gestion d'entrepôts ;
- dans le transport ;
- dans services complémentaires.

18.5. Information des Personnes concernées

Il appartient au Responsable de traitement de fournir l'information aux Personnes concernées par les opérations de Traitement de Données personnelles (i) en cas de collecte directe auprès des Personnes concernées, au moment de la collecte des Données personnelles et (ii) en cas de collecte indirecte, dans un délai raisonnable ne dépassant pas un mois, après avoir obtenu les Données personnelles ou au plus tard au moment de la première communication.

18.6. Exercice des droits des personnes

Lorsque les Personnes concernées exercent auprès du Sous-traitant des demandes d'exercice de leurs droits, le Sous-traitant doit adresser ces demandes dès réception au Vendeur sur l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM.

18.7. Notification des Violations

Le Sous-traitant notifie au Responsable de traitement toute Violation dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance via l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM. La notification contient les informations visées à l'article 33.3 du Règlement. Dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

18.8. Assistance et documentation du Sous-traitant dans le cadre du respect par le Responsable de traitement de ses obligations

Le Sous-traitant s'engage à assister, dans la mesure du raisonnable, le Responsable de traitement à s'acquitter de ses obligations au titre des Lois et Règlements applicables.

Dans l'hypothèse où le Sous-traitant estimerait qu'une instruction documentée du Responsable de traitement concernant les Traitements confiés pourrait être considérée comme illicite au regard des Lois et réglementations applicables en matière de protection des Données à caractère personnel, ou risquerait d'entraîner un manquement ou une violation de ces dernières, le Sous-traitant s'engage à en informer immédiatement le Responsable de traitement, étant précisé que ce dernier demeure seul juge entre les Parties de la validité des instructions données concernant les Traitements confiés.

18.9. Sécurité des Données Personnelles

Le Sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au(x) risque(s) lié(s) à la protection des Données personnelles.

18.10. Transfert des Données Personnelles

Le Sous-traitant est autorisé par le Responsable de traitement à opérer tout flux transfrontalier, notamment en dehors de l'Union européenne, de Données personnelles nécessaire à la réalisation des activités de traitements spécifiques.

Dans le cas où le transfert a lieu vers un pays reconnu comme « n'offrant pas un niveau suffisant de protection des Données personnelles » par la Commission Européenne, le Sous-traitant aura l'obligation – préalablement à tout transfert – de formaliser une convention de transfert de Données personnelles hors de l'Union Européenne signé entre le Sous-traitant, agissant en qualité de mandataire du Responsable de traitement et d'« exportateur de Données personnelles » et son propre Sous-traitant ultérieur qualifié d'« importateur de Données personnelles » et de faire respecter scrupuleusement les termes et obligations de cette convention par son sous-traitant, sur la base des Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne, ou le cas échéant, de celles adoptées par une autorité de contrôle conformément au mécanisme de contrôle de la cohérence, puis par la Commission. Ainsi, le niveau de protection garanti au sein de l'Union européenne devra être garanti par le Sous-traitant et les mesures nécessaires pour compenser l'insuffisance de la protection des Données personnelles devront être prises.

18.11. Sort des Données personnelles

Au terme des présentes, le Sous-traitant s'engage, selon les instructions données par le Responsable de traitement, à procéder à la suppression définitive et irréversible de toutes les Données personnelles communiquées pour l'exécution des prestations, y compris de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du Sous-traitant. Le Sous-traitant devra ordonner à l'ensemble de ses Sous-traitants ultérieurs de procéder à cette suppression.

18.12. Délégué à la protection des données

Coordonnées du délégué à la protection des données du Sous-traitant : dpo@octopia.com.

18.13. Documentation et audit

Le Sous-traitant met à la disposition du Responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations. Le Responsable de traitement pourra procéder ou faire procéder par un auditeur tiers lié par un accord de confidentialité et non-concurrent du Sous-traitant, à ses propres frais, maximum une (1) fois par an, pendant les horaires normaux d'ouverture des bureaux normaux, sous réserve d'un préavis de quinze (15) jours ouvrés comprenant la désignation des personnes ou entités missionnées pour procéder à l'audit, à un audit du Sous-traitant en vue de vérifier le respect par ce dernier de ses obligations au titre des présentes. Dans l'hypothèse où le Sous-traitant a fait procéder à un audit durant la même année que la demande d'audit du Responsable de traitement, il pourra communiquer, à titre confidentiel, une copie résumant le rapport d'audit, en lieu et place de la conduite de l'audit par le Responsable de traitement.

18.14. Obligations du Responsable de traitement vis-à-vis du Sous-traitant

Le Responsable de traitement s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le Traitement des Données personnelles par le Sous-traitant. Le Responsable du traitement reste seul responsable de la licéité des Traitements confiés, au regard notamment des principes et obligations prévus par les Lois et réglementations applicables concernant en particulier la base légale des Traitements confiés et l'information des Personnes concernées.

19. ÉTHIQUE

19.1. Soucieuse des parties prenantes avec lesquelles elle interagit, OCTOPIA s'engage à promouvoir un commerce responsable sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement au travers des 9 engagements de la Charte Éthique Groupe, accessible au lien : https://www.groupe-casino.fr/wp-content/uploads/2017/11/CharteEthique_VFdec2017.pdf.

OCTOPIA déclare souscrire aux principes contenus dans les textes référencés ci-dessous qu'il reconnaît comme représentant des minima absolus en matière de droits humains :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948 ;
- La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) adoptée en juin 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, à savoir :
 - la liberté d'association et la reconnaissance, effective du droit de négociation collective (Conventions 87 et 98) ;
 - L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (Conventions 29 et 105) ;
 - L'abolition effective du travail des enfants (Conventions 138 et 182) ;
 - L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (Conventions 100 et 111) ;
- Et d'une manière générale, les 10 principes adoptés par le Global Compact des Nations Unies auquel a adhéré le Groupe CASINO en 2009.

(Ci-après collectivement les « **Standards** »).

En acceptant les présentes Conditions Générales du Service Fulfillment, le Vendeur s'engage à ne fournir que des Produits conformes, dans des conditions conformes, aux principes de ces Standards, aux lois nationales et internationales qui s'appliquent à l'exercice de son activité ainsi qu'aux règles internationales applicables.

OCTOPIA est engagé dans la lutte contre le changement climatique, la réduction de la pollution, la protection des ressources naturelles et de la biodiversité. A ce titre, le Vendeur s'engage tant pour lui-même que pour ses employés, agents, représentants ou personnes agissant pour son compte à respecter toutes les lois et normes relatives à la protection et/ou à la préservation de l'environnement applicables à son secteur.

19.2. OCTOPIA attache une importance toute aussi particulière à la lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Assujetti aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le Groupe CASINO a mis en œuvre les mesures et procédures imposées aux termes de l'article 17-II de ladite loi, notamment en déployant une nouvelle version de son Code d'éthique et de conduite des affaires, accessible via <https://www.groupe-casino.fr/wp-content/uploads/2020/04/Code-dethique-et-de-conduite-des-affaires.pdf>, dans l'ensemble de ses filiales dont OCTOPIA.

Le Vendeur s'engage tant pour lui-même que pour ses employés, agents, représentants ou personnes agissant pour son compte à :

- Respecter toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

- Ne faire, par action ou par omission, rien qui serait susceptible d'engager la responsabilité d'OCTOPIA au titre du non-respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Mettre en place et maintenir toutes les politiques et procédures internes nécessaires au bon respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Informer OCTOPIA sans délai de tout évènement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence le non-respect de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Fournir toute assistance nécessaire à OCTOPIA pour répondre à toute demande d'une autorité dûment habilitée relative à la lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Il est par conséquent expressément entendu entre les Parties que le Vendeur tant pour lui-même que pour ses employés, agents, représentants ou personnes agissant pour son compte s'interdit directement ou indirectement, de réaliser, participer ou d'exécuter tout acte, démarche ou tentative pouvant contrevenir aux textes et principes précités.

A ce titre, le Vendeur s'engage à respecter en tous points les dispositions de la Déclaration d'Intégrité accessible au lien suivant : [Déclaration d'Intégrité](#).

OCTOPIA pourra décider de résilier l'inscription du Vendeur au Service Fulfillment si le Vendeur contrevient aux Standards ou aux engagements souscrits aux termes de la Déclaration d'intégrité et/ou refuse de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les non-conformités portées à sa connaissance.

20. DIVERS

20.1. Modifications des Conditions Générales du Service Fulfillment

OCTOPIA se réserve la faculté d'apporter des modifications aux Conditions Générales du Service Fulfillment.

Les Vendeurs seront informés de telles modifications par un e-mail envoyé par OCTOPIA quinze (15) jours calendaires avant la date d'entrée en vigueur des Conditions Générales du Service Fulfillment modifiées. Le Vendeur est libre d'accepter les Conditions Générales modifiées ou de mettre fin à sa collaboration avec OCTOPIA dans les conditions de l'article « Résiliation pour convenance ».

20.2. Indépendance des Parties

OCTOPIA et le Vendeur ne pourront en aucun cas être considérés comme associés d'une entité commune quelconque. Les Parties reconnaissent également que les Conditions Générales du Service Fulfillment ne constituent ni une association, ni une franchise par l'une des Parties à l'autre. Une Partie ne pourra en aucun cas être considérée directement ou indirectement comme employée de l'autre Partie.

Le Vendeur exerce son activité sur les Marketplaces en toute autonomie et à ses risques et périls.

20.3. Non renonciation et tolérance

Le fait par l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations visées dans les Conditions Générales du Service Fulfillment ou de tarder à exercer

l'un quelconque des droits, ne saurait valoir renonciation définitive à l'exécution de cette stipulation ou à l'exercice de ce droit ou de tout autre droit.

20.4. Cession

OCTOPIA est autorisée à tout moment à céder totalement ou partiellement les Conditions Générales du Service Fulfillment à toute société contrôlée directement ou indirectement par le Groupe CASINO au sens de l'article L 233-3 du Code du Commerce.

20.5. Autonomie des stipulations

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des Conditions Générales du Service Fulfillment étaient considérées comme nulles et non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

20.6. Force majeure

Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérés comme ayant failli aux présentes Conditions Générales du Service Fulfillment, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure, tel que défini par le Code Civil français et la jurisprudence de la Cour de cassation française.

20.7. Notifications

Hormis les cas où les Conditions Générales du Service Fulfillment prévoient une forme particulière pour les notifications, toute notification pourra être faite par e-mail à l'adresse indiquée par OCTOPIA sur l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM ou être envoyée par écrit à l'adresse suivante : 120 -126 Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux.

20.8. Survie des stipulations

Il est expressément stipulé que les articles « *Garanties* », « *Confidentialité* », « *Protection des Données à Caractère Personnel* », « *Propriété Intellectuelle* », « *Responsabilité* » et « *Loi applicable et Juridiction* » survivront en toutes circonstances à la fin de la relation contractuelle entre les Parties et ce, quelle qu'en soit la cause.

20.9. Langue

Il est expressément stipulé que la présente version française des Conditions Générales du Service Fulfillment fait foi et qu'en cas de traduction des Conditions Générales du Service Fulfillment celle-ci prévaudra sur toute traduction.

20.10. Loi applicable et juridiction

Les Conditions Générales du Service Fulfillment sont régies par le droit français auquel les Parties entendent se référer expressément. La loi française est donc la seule applicable nonobstant toute règle de conflit de loi qui pourrait être applicable.

Tout différend relatif aux Conditions Générales du Service Fulfillment fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les Parties.

Les Parties ont en effet la possibilité de solliciter à tout moment et avant toute saisine des juridictions compétentes, une médiation auprès des deux organismes de médiation suivants :

- le Médiateur des Entreprises, dont la saisine se fait sur le site suivant : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>
- le Centre de médiation de Bordeaux - près la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde au 17 place de la Bourse 33000 Bordeaux. Les Parties seront alors soumises au règlement de médiation du Centre de Médiation de Bordeaux, ainsi qu'au barème en vigueur (<https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/le-centre-de-mediation-de-bordeaux>) dont elles déclarent avoir eu connaissance et auquel elles déclarent adhérer.

Au terme de la médiation, si les Parties ne sont pas parvenues à un accord, le litige pourra être alors présenté auprès des Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Cette attribution expresse de compétence vaut également en cas de pluralité de défendeurs et pour toute demande, y compris en cas d'intervention ou d'appel en garantie, et pour les procédures d'urgence, ou conservatoires, en référé ou sur requête.

Sont concernés tous les Produits pour lesquels le poids est < 30kg ET le développé (largeur + longueur + hauteur) est < 2m

A.1. TARIFS « PETITS COLIS »

A.1.1. Stockage

Le stockage est réalisé dans le(s) entrepôt(s) mis à disposition par OCTOPIA et choisi(s) par OCTOPIA en fonction du Produit. L'entrepôt dans lequel le Vendeur devra livrer le Produit est indiqué dans la CDA.

Le prix du service de stockage des Produits confiés par le Vendeur à OCTOPIA au titre du Service Fulfillment est calculé par référence Produit et en fonction :

- du volume en m3 de stockage (emballage compris) de chaque référence Produit en question;
- du pays dans lequel le Produit est stocké.

La grille tarifaire applicable à ce service est fournie au Vendeur lors de son inscription au Service Fulfillment et est disponible à tout moment dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM.

Le service de stockage est facturé par OCTOPIA au Vendeur mensuellement. Le Vendeur est informé qu'une facturation spécifique peut s'appliquer en fonction des Marketplaces. Le cas échéant, la facturation sera précisée dans la grille tarifaire applicable à ladite Marketplace.

En cas de reprise des Produits conformément à l'article 8 « SERVICE DE REPRISE DES PRODUITS », OCTOPIA facturera le stockage jusqu'à la reprise effective par le Vendeur de ses Produits ou jusqu'à la date de clôture de la requête dans le cas où le Vendeur décide de céder ses Produits à OCTOPIA.

A.1.2. Expédition des Produits stockés

Le prix pour l'expédition des Produits stockés est calculé par colis et en fonction :

- du poids du Produit (emballage(s) compris(s)) ou, lorsque mentionné dans la grille tarifaire, du poids volumétrique. Dans ce cas, le poids plus élevé des deux s'appliquera,
- du volume mensuel d'expéditions, lorsque mentionné dans la grille tarifaire,
- du mode de transport de sélectionné,
- du pays dans lequel le Produit est stocké,
- du pays vers lequel le Produit est expédié.

Ce prix inclut également les services de réception, préparation, livraison des Produits stockés et les consommables d'emballage.

La grille tarifaire applicable à ces services est fournie au Vendeur lors de son inscription au Service Fulfillment et est disponible à tout moment dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM. Le Vendeur est informé que pour ces prestations, des grilles tarifaires spécifiques peuvent s'appliquer en fonction des Marketplaces. Le cas échéant, la grille tarifaire spécifique sera communiquée au Vendeur par OCTOPIA lors de son inscription au Service Fulfillment pour ladite Marketplace et sera disponible dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM.

Le service d'expédition est facturé par OCTOPIA au Vendeur mensuellement. Le Vendeur est informé qu'une facturation spécifique peut s'appliquer en fonction des Marketplaces. Le cas échéant, la facturation sera précisée dans la grille tarifaire de ladite Marketplace.

A.1.3. Gestion des retours et autres prestations

La grille tarifaire applicable à ces services est fournie au Vendeur lors de son inscription au Service Fulfillment et est disponible dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM. Le Vendeur est informé que pour ces prestations, des grilles tarifaires spécifiques peuvent s'appliquer en fonction des Marketplaces. Le cas échéant, la grille tarifaire spécifique sera communiquée au Vendeur par OCTOPIA lors de son inscription au Service Fulfillment pour ladite Marketplace et sera disponible dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM.

Ces prestations sont facturées par OCTOPIA au Vendeur mensuellement au réel. Le Vendeur est informé qu'une facturation spécifique peut s'appliquer en fonction des Marketplaces. Le cas échéant, la facturation sera précisée dans la grille tarifaire de ladite Marketplace.

Un minimum de facturation pour Reprise/Cession/Tri réception non conforme/Vérification de litige pourra être demandé pour certains entrepôts. Le cas échéant, ce minimum de facturation est indiqué dans la grille tarifaire applicable.

A.2. INDEMNISATION

A.2.1. Indemnisation des pertes ou avaries de Produits causées par OCTOPIA pendant le stockage du Produit

En cas de perte ou avarie d'un Produit causée par OCTOPIA pendant le stockage du Produit dans l'un des entrepôts Fulfillment, à l'exclusion de toute avarie que le Produit pourrait subir du fait d'un défaut de conception, de fabrication ou équivalent, le Vendeur pourra demander une indemnisation dans les conditions définies ci-après.

Les dispositions du présent article s'appliquent à toutes les Marketplaces, quel que soit le lieu de stockage du Produit.

A.2.1.1 Réclamation

Sous réserve des stipulations des articles A.2.1.2 « Taux de freinte » et A.2.1.3 « Montant d'indemnisation », OCTOPIA indemniserà le Vendeur :

- automatiquement en cas d'avarie d'un Produit, et
- sous réserve de la réception par OCTOPIA d'une demande écrite du Vendeur en cas de perte d'un Produit.

A.2.1.2 Taux de freinte

Le Vendeur accepte un taux de freinte de 0,5% (un demi-pourcent) (ci-après le « Taux Seuil »). Le taux de freinte est calculé comme suit :

$$\text{Taux de freinte} = \frac{\text{Valeur des Produits en écart (pertes ou avaries de Produits causées par OCTOPIA pendant le stockage du Produit)}}{\text{Valeur des Produits en écart (pertes ou avaries de Produits causées par OCTOPIA pendant le stockage du Produit)}}$$

L'indemnisation ne sera due par OCTOPIA que si le taux de freinte est supérieur au Taux Seuil. Dans cette hypothèse, OCTOPIA indemnifiera le Vendeur au-delà du Taux Seuil.

A.2.1.3 Montant d'indemnisation

Sous réserve des stipulations des articles A.2.1.1 et A.2.1.2 ci-dessus, le Vendeur pourra avoir droit à une indemnisation calculée selon la formule suivante :

$$\text{Montant d'Indemnisation} = \text{Montant Moyen HT du Produit} - 30\%$$

Où :

- Le Montant Moyen HT du Produit correspond au prix de vente moyen constaté par OCTOPIA dans ses bases de données sur 180 jours précédant la demande d'indemnisation par le Vendeur ou sur internet. Dans l'hypothèse où OCTOPIA ne serait pas en mesure de calculer le Montant Moyen HT du Produit, OCTOPIA pourra demander au Vendeur une facture d'achat du Produit ou tout élément justifiant du coût de fabrication du Produit. Dans cette hypothèse, le Montant d'Indemnisation correspondra au montant d'achat ou au coût de fabrication du Produit.
- Trente pour cent (30%) correspondant à une décote forfaitaire.

Le montant d'indemnisation maximal pour chaque catégorie de Produit est défini dans le tableau ci-dessous (le « **Montant d'Indemnisation Maximum** »). En aucun cas le Montant d'Indemnisation d'un Produit ne pourra dépasser le Montant d'Indemnisation Maximum.

Grille d'indemnisation maximale Petit Colis (perte/avarie pendant le stockage)			
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Montant indemnisation maximum
ART DE LA TABLE - ARTICLES CULINAIRES			15 €
AUTO - MOTO			10 €
BRICOLAGE - OUTILLAGE - QUINCAILLERIE	GENIE THERMIQUE - CLIMATIQUE - CHAUFFAGE		60 €
	AUTRES		20 €
DECO - LINGE - LUMINAIRE			10 €
ELECTROMENAGER	GROS APPAREIL DE CUISSON		80 €
	ENTRETIEN DES SOLS - ENTRETIEN DE LA MAISON	ASPIRATEUR BALAI / ASPIRATEUR CENTRAL - ASPIRATION CENTRALISEE / ASPIRATEUR ROBOT / ASPIRATEUR TRINEAU / NETTOYEUR VAPEUR	80 €
	PETIT APPAREIL DE CUISSON		50 €
	PREPARATION CULINAIRE		50 €
	TRAITEMENT DE L AIR		40 €
	AUTRES		25 €

HYGIENE - BEAUTE - PARFUM			10 €
INFORMATIQUE	ORDINATEUR DE BUREAU		180 €
	ORDINATEUR PORTABLE - NETBOOK		180 €
	TABLETTE		150 €
	ECRAN - ENCEINTE	ECRAN ORDINATEUR	100 €
	PERIPHERIQUE PC	TABLETTE GRAPHIQUE	80 €
JARDIN - PISCINE			30 €
JEUX VIDEO	CONSOLES		200 €
LITERIE	SOMMIER - MATELAS		70 €
	AUTRES		30 €
MEUBLE			50 €
PUERICULTURE	PROMENADE-VOYAGE		70 €
	AUTRES		20 €
SPORT	MOBILITE URBAINE	TROTTINETTE ELECTRIQUE / DRAISIENNE ELECTRIQUE	100 €
	CYCLES	VELO ENFANT (10" - 12" - 14" - 16")	50 €
	FITNESS - MUSCULATION		50 €
TELEPHONIE - GPS	SMARTPHONE - MOBILE	SMARTPHONE	200 €
	ACCESSOIRE TELEPHONE		10 €
	MONTRE INTELLIGENTE - MONTRE CONNECTEE	MONTRE BLUETOOTH - MONTRE CONNECTEE - MONTRE INTELLIGENTE	60 €
TV - VIDEO - SON	TELEVISEUR		100 €
	VIDEOPROJECTION	VIDEOPROJECTEUR	75 €
	AUTRES		30 €
AUTRES			15 €

En cas d'indemnisation d'un Produit par OCTOPIA, cette dernière pourra en disposer (y compris, les donner notamment en vue de dons à des associations caritatives, les recycler quand le recyclage est possible les réparer et/ou les revendre), ce que le Vendeur reconnaît et accepte.

A.2.2. Indemnisation des pertes ou avaries de Produits causées pendant la livraison au destinataire du Produit

En cas de perte ou avarie d'un Produit causée pendant la livraison au destinataire du Produit, à l'exclusion de toute avarie que le Produit pourrait subir du fait d'un défaut de conception, de fabrication ou équivalent, le Vendeur pourra demander une indemnisation dans les conditions définies ci-après.

Pour certaines Marketplaces, une indemnisation spécifique pour les pertes ou avaries de Produits causées pendant la livraison au destinataire du Produit pourra être proposée par OCTOPIA. Le cas échéant, le montant de l'indemnisation et les conditions d'indemnisation sont indiqués dans la grille tarifaire applicable.

A.2.2.1 Réclamation

Afin d'être indemnisé, le Vendeur devra faire, via l'Espace Vendeur de la Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM :

- en cas de contestation de livraison par l'Acheteur, une demande d'indemnisation dans les vingt-huit (28) jours calendaires suivant la date livraison du Produit indiquée par le transporteur. OCTOPIA se réserve le droit de demander au Vendeur des documents complémentaires justificatifs afin de valider la demande d'indemnisation, ces documents devront être communiqués sous dix (10) jours suivant l'ouverture de la réclamation.
- en cas d'absence de livraison du Produit, une demande d'indemnisation sous trente (30) jours calendaires. OCTOPIA se réserve le droit de demander au Vendeur des documents complémentaires justificatifs afin de valider la demande d'indemnisation. Ces documents devront être communiqués sous dix (10) jours suivant l'ouverture de la réclamation.
- en cas de vol ou casse du Produit constaté après la livraison et sous réserve de l'émission d'une réserve par le destinataire auprès du transporteur, une demande d'indemnisation dans les cinq (5) jours calendaires suivant la date livraison du Produit indiquée par le transporteur. OCTOPIA se réserve le droit de demander au Vendeur des documents complémentaires justificatifs afin de valider la demande d'indemnisation, ces documents devront être communiqués sous sept (7) jours suivant l'ouverture de la réclamation.

A.2.2.2 Indemnisation pour les commandes de moins de douze unités

Pour les commandes contenant moins de douze (12) unités d'un même Produit, en cas de perte ou avarie d'un Produit pendant la livraison du Produit et sous réserve de l'article A.2.2.1 ci-dessus, le Vendeur pourra être indemnisé comme suit :

Montant d'Indemnisation = Montant Moyen HT du Produit – Coût d'expédition Moyen

Où :

- Le Montant Moyen HT du Produit correspond au prix de vente moyen constaté par OCTOPIA dans ses bases de données sur 180 jours précédant la demande d'indemnisation par le Vendeur ou sur internet. Dans l'hypothèse où OCTOPIA ne serait pas en mesure de calculer le Montant Moyen HT du Produit, OCTOPIA pourra demander au Vendeur la facture de vente du Produit à l'Acheteur. Dans cette hypothèse, le Montant Moyen HT correspondra au prix du Produit indiqué sur la facture de vente.
- Le Coût d'expédition Moyen correspond coût d'expédition moyen du Produit constaté par OCTOPIA dans ses bases de données sur les cent quatre-vingts (180) jours précédant la demande d'indemnisation par le Vendeur.

Le montant d'indemnisation maximal pour chaque Catégorie de Produit est défini dans le tableau ci-dessous. En aucun cas l'indemnisation due par OCTOPIA au Vendeur ne pourra dépasser, par Produit, le montant d'indemnisation maximum et, par commande, huit cents euros (800 €).

Grille d'indemnisation maximale Petit Colis (perte/avarie pendant la livraison)			
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Montant indemnisation maximum
ART DE LA TABLE - ARTICLES CULINAIRES			15 €
AUTO - MOTO			10 €
BRICOLAGE - OUTILLAGE - QUINCAILLERIE	GENIE THERMIQUE - CLIMATIQUE - CHAUFFAGE		60 €
	AUTRES		20 €
DECO - LINGE - LUMINAIRE			10 €
ELECTROMENAGER	GROS APPAREIL DE CUISSON		80 €
	ENTRETIEN DES SOLS - ENTRETIEN DE LA MAISON	ASPIRATEUR BALAI / ASPIRATEUR CENTRAL - ASPIRATION CENTRALISEE / ASPIRATEUR ROBOT / ASPIRATEUR TRAINEAU / NETTOYEUR VAPEUR	80 €
	PETIT APPAREIL DE CUISSON		50 €
	PREPARATION CULINAIRE		50 €
	TRAITEMENT DE L'AIR		40 €
	AUTRES		25 €
HYGIENE - BEAUTE - PARFUM			10 €
INFORMATIQUE	ORDINATEUR DE BUREAU		180 €
	ORDINATEUR PORTABLE - NETBOOK		180 €
	TABLETTE		150 €
	ECRAN - ENCEINTE	ECRAN ORDINATEUR	100 €
	PERIPHERIQUE PC	TABLETTE GRAPHIQUE	80 €
JARDIN - PISCINE			30 €
JEUX VIDEO	CONSOLES		200 €
LITERIE	SOMMIER - MATELAS		70 €
	AUTRES		30 €
MEUBLE			50 €
PUERICULTURE	PROMENADE-VOYAGE		70 €
	AUTRES		20 €
SPORT	MOBILITE URBAINE	TROTTINETTE ELECTRIQUE / DRAISIENNE ELECTRIQUE	100 €
	CYCLES	VELO ENFANT (10" - 12" - 14" - 16")	50 €
	FITNESS - MUSCULATION		50 €
TELEPHONIE - GPS	SMARTPHONE - MOBILE	SMARTPHONE	200 €
	ACCESSOIRE TELEPHONE		10 €
	MONTRE INTELLIGENTE - MONTRE CONNECTEE	MONTRE BLUETOOTH - MONTRE CONNECTEE - MONTRE INTELLIGENTE	60 €

TV - VIDEO - SON	TELEVISEUR		100 €
	VIDEOPROJECTION	VIDEOPROJECTEUR	75 €
	AUTRES		30 €
AUTRES			15 €

En cas d'indemnisation d'un Produit par OCTOPIA, cette dernière pourra en disposer (y compris, les donner notamment en vue de dons à des associations caritatives, les recycler quand le recyclage est possible, les réparer et/ou les revendre), ce que le Vendeur reconnaît et accepte.

Le Vendeur reconnaît et accepte que l'indemnisation prévue à cet article inclut le dédommagement du Produit et des frais d'expédition et éteint toute éventuelle réclamation ou demande d'indemnisation supplémentaire.

A.2.2.3 Indemnisation pour les commandes de douze unités ou plus

Pour les commandes contenant douze (12) unités ou plus d'un même Produit, le montant d'indemnisation est calculé comme suit :

$$\text{Montant d'indemnisation} = \text{poids du colis} \times 23\text{€}$$

La formule de calcul du montant d'indemnisation s'applique à toutes les catégories de Produit et à tout mode d'expédition.

Le Vendeur reconnaît et accepte que cette indemnisation inclut le dédommagement du Produit et des frais d'expédition.

Le montant d'indemnisation maximum dont le Vendeur pourra se prévaloir est de huit cents euros (800€) par commande.

Sont concernés tous les Produits pour lesquels le poids est compris entre 30kg < X < 180 kg ET/OU le développé (largeur + longueur + hauteur) est > 2m.

B.1. TARIFS « GROS COLIS »

B.1.1. Stockage

Le stockage est réalisé dans le(s) entrepôt(s) mis à disposition par OCTOPIA et choisi(s) par OCTOPIA en fonction de la Catégorie du Produit. L'entrepôt dans lequel le Vendeur devra livrer le Produit est indiqué dans la CDA. Lorsque le Vendeur choisit de stocker un gros colis en France, le Vendeur devra dupliquer la CDA pour avoir un stock équilibré entre les différents entrepôts en France.

La grille tarifaire applicable à ce service est fournie au Vendeur lors de son inscription au Service Fulfillment et est disponible à tout moment dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM.

Le service de stockage est facturé par OCTOPIA au Vendeur mensuellement. Le Vendeur est informé qu'une facturation spécifique peut s'appliquer en fonction des Marketplaces. Le cas échéant, la facturation sera précisée dans la grille tarifaire de ladite Marketplace.

En cas de reprise des Produits conformément à l'article 8 « SERVICE DE REPRISE DES PRODUITS », OCTOPIA facturera le stockage jusqu'à la reprise effective par le Vendeur de ses Produits ou jusqu'à la date de clôture de la requête dans le cas où le Vendeur décide de céder ses Produits à OCTOPIA.

B.1.2. Expédition des Produits stockés

Le prix pour l'expédition des Produits stockés est calculé par colis et en fonction :

- du poids du Produit (emballage(s) compris(s)) ou, lorsque mentionné dans la grille tarifaire, du poids volumétrique. Dans ce cas, le poids plus élevé des deux s'appliquera,
- du volume mensuel d'expéditions, lorsque mentionné dans la grille tarifaire,
- du mode de transport de sélectionné,
- du pays dans lequel le Produit est stocké,
- du pays vers lequel le Produit est expédié.

Ce prix inclut également les services de réception, préparation, livraison des Produits stockés et les consommables d'emballage.

La grille tarifaire applicable à ces services est fournie au Vendeur lors de son inscription au Service Fulfillment et est disponible à tout moment dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM. Le Vendeur est informé que pour ces prestations, des grilles tarifaires spécifiques peuvent s'appliquer en fonction des Marketplaces. Le cas échéant, la grille tarifaire spécifique sera communiquée à au Vendeur par OCTOPIA lors de son inscription au Service Fulfillment pour ladite Marketplace et sera disponible dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM.

Le service d'expédition est facturé par OCTOPIA au Vendeur mensuellement. Le Vendeur est informé qu'une facturation spécifique peut s'appliquer en fonction des Marketplaces. Le cas échéant, la facturation sera précisée dans la grille tarifaire de ladite Marketplace.

B.1.3. Gestion de retours et autres prestations

La grille tarifaire applicable à ces services est fournie au Vendeur lors de son inscription au Service Fulfillment et est disponible dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM. Le Vendeur est informé que pour ces prestations, des grilles tarifaires spécifiques peuvent s'appliquer en fonction des Marketplaces. Le cas échéant, la grille tarifaire spécifique sera communiquée au Vendeur par OCTOPIA lors de son inscription au Service Fulfillment pour ladite Marketplace et sera disponible dans l'Espace Vendeur Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM.

Ces prestations sont facturées par OCTOPIA au Vendeur mensuellement au réel. Le Vendeur est informé qu'une facturation spécifique peut s'appliquer en fonction des Marketplaces. Le cas échéant, la facturation sera précisée dans la grille tarifaire de ladite Marketplace.

Un minimum de facturation pour Reprise/Cession/Tri réception non conforme/Vérification de litige pourra être demandé pour certains entrepôts. Le cas échéant, ce minimum de facturation est indiqué dans la grille tarifaire applicable.

B.2. INDEMNISATION

B.2.1. Indemnisation des pertes ou avaries de Produits causées par OCTOPIA pendant le stockage

En cas de perte ou avarie d'un Produit causée par OCTOPIA pendant le stockage du Produit dans l'un des entrepôts Fulfillment, à l'exclusion de toute avarie que le Produit pourrait subir du fait d'un défaut de conception, de fabrication ou équivalent, le Vendeur pourra demander une indemnisation dans les conditions définies ci-après.

Les dispositions du présent article s'appliquent à toutes les Marketplaces, quel que soit le lieu de stockage du Produit.

B.2.1.1 Réclamation

Sous réserve des stipulations des articles B.2.1.2 « Taux de freinte » et B.2.1.3 « Montant d'indemnisation », OCTOPIA indemnifiera le Vendeur :

- automatiquement en cas d'avarie d'un Produit ; et
- sous réserve de la réception par OCTOPIA d'une demande écrite du Vendeur, en cas de perte d'un Produit.

B.2.1.2 Taux de freinte

Le Vendeur accepte un taux de freinte de 0,5% (un demi-pourcent) (ci-après le « Taux Seuil »). Le taux de freinte est calculé comme suit :

$$\text{Taux de freinte} = \frac{\text{Valeur des Produits en écart (pertes ou avaries de Produits causées par OCTOPIA pendant le stockage du Produit)}}{\text{Valeur des Produits expédiés du mois}}$$

L'indemnisation ne sera due par OCTOPIA que si le taux de freinte est supérieur au Taux Seuil. Dans cette hypothèse, OCTOPIA indemnifiera le Vendeur au-delà du Taux Seuil.

B.2.1.3 Montant d'indemnisation

Sous réserve des stipulations des articles B.2.1.1 et B.2.1.2 ci-dessus, le Vendeur pourra avoir droit à une indemnisation calculée selon la formule suivante :

$$\text{Montant d'Indemnisation} = \text{Montant Moyen HT du Produit} - 30\%$$

Où :

- le Montant Moyen HT du Produit correspond au prix de vente moyen constaté par OCTOPIA dans ses bases de données sur 180 jours précédant la demande d'indemnisation par le Vendeur ou sur internet. Dans l'hypothèse où OCTOPIA ne serait pas en mesure de calculer le Montant Moyen HT du Produit, OCTOPIA pourra demander au Vendeur une facture d'achat du Produit ou tout élément justifiant du coût de fabrication du Produit. Dans cette hypothèse, le Montant d'Indemnisation correspondra au montant d'achat ou au coût de fabrication du Produit.
- 30% correspondant à une décote forfaitaire.

Le montant d'indemnisation maximal pour chaque Catégorie de Produit est défini dans le tableau ci-dessous. En aucun cas le montant d'indemnisation d'un Produit ne pourra dépasser le Montant d'Indemnisation Maximum.

Grille d'indemnisation maximale Gros Colis (perte/avarie pendant le stockage)			
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Montant indemnisation maximum
MEUBLE	SIEGE - ASSISE	CANAPE - SOFA - DIVAN	200 €
	AUTRES		80 €
ELECTROMENAGER	FROID	REFRIGERATEUR AMERICAIN	350 €
		REFRIGERATEUR CLASSIQUE	200 €
	LAVAGE-SECHAGE	LAVE-VAISSELLE / LAVE-LINGE / LAVE-LINGE SECHANT / SECHE-LINGE	200 €
	AUTRES		150 €
TV - VIDEO - SON			200 €
BRICOLAGE - OUTILLAGE - QUINCAILLERIE			100 €
INFORMATIQUE			100 €
SPORT			150 €
JARDIN - PISCINE			100 €
LITERIE			100 €
JEUX JOUETS			150 €
PUERICULTURE			80 €
AUTRES			50 €

En cas d'indemnisation d'un Produit par OCTOPIA, cette dernière pourra en disposer (y compris, les donner notamment en vue de dons à des associations caritatives, les recycler quand le recyclage est possible, les réparer et/ou les revendre), ce que le Vendeur reconnaît et accepte.

B.2.2. Indemnisation des pertes ou avaries de Produits causées pendant la livraison au destinataire du Produit

En cas de perte ou avarie d'un Produit causée pendant la livraison au destinataire du Produit, le Vendeur pourra demander une indemnisation dans les conditions définies ci-après.

Pour certaines Marketplaces, une indemnisation spécifique pour les pertes ou avaries de Produits causées pendant la livraison au destinataire du Produit pourra être proposée par OCTOPIA. Le cas échéant, le montant de l'indemnisation et les conditions d'indemnisation sont indiqués dans la grille tarifaire applicable.

B.2.2.1 Réclamation

Afin d'être indemnisé, le Vendeur devra faire, via l'Espace Vendeur de la Solution OCTOPIA ou l'Espace Vendeur Portail FFM :

- en cas de contestation de livraison par l'Acheteur, une demande d'indemnisation dans les vingt-huit (28) jours calendaires suivant la date de livraison du Produit indiquée par le transporteur. OCTOPIA se réserve le droit de demander au Vendeur des documents complémentaires justificatifs afin de valider la demande d'indemnisation, ces documents devront être communiqués sous dix (10) jours suivant l'ouverture de la réclamation.
- en cas d'absence de livraison du Produit, une demande d'indemnisation sous trente (30) jours calendaires. OCTOPIA se réserve le droit de demander à l'Utilisateur des documents complémentaires justificatifs afin de valider la demande d'indemnisation. Ces documents devront être communiqués sous dix (10) jours suivant l'ouverture de la réclamation.
- en cas de vol ou casse du Produit constaté après la livraison et sous réserve de l'émission d'une réserve par le destinataire auprès du transporteur, une demande d'indemnisation dans les cinq (5) jours calendaires suivant la date de livraison du Produit indiquée par le transporteur. OCTOPIA se réserve le droit de demander au Vendeur des documents complémentaires justificatifs afin de valider la demande d'indemnisation, ces documents devront être communiqués sous sept (7) jours suivant l'ouverture de la réclamation.

B.2.2.2 Indemnisation des pertes ou avaries de Produits causées pendant la livraison au destinataire du Produit

En cas de perte ou avarie d'un Produit causée par OCTOPIA pendant la livraison du Produit à son destinataire et sous réserve de l'article B.2.2.1 ci-dessus, le Vendeur pourra être indemnisé comme suit :

Montant d'Indemnisation = Montant Moyen HT du Produit – Coût d'expédition Moyen

Où :

- Le Montant Moyen HT du Produit correspond au prix de vente moyen constaté par OCTOPIA dans ses bases de données sur 180 jours précédant la demande d'indemnisation par le Vendeur ou sur internet. Dans l'hypothèse où OCTOPIA ne serait pas en mesure de calculer le Montant Moyen HT du Produit, OCTOPIA pourra demander au Vendeur la facture de vente du Produit à l'Acheteur. Dans cette hypothèse, le Montant Moyen HT correspondra au prix du Produit indiqué sur la facture de vente.
- Le Coût d'expédition Moyen correspond au coût d'expédition moyen du Produit constaté par OCTOPIA dans ses bases de données sur les cent quatre-vingts (180) jours précédant la demande d'indemnisation par le Vendeur.

Le montant d'indemnisation maximal pour chaque Catégorie de Produit est défini dans le tableau ci-dessous. En aucun cas l'indemnisation due par OCTOPIA au Vendeur ne pourra dépasser, par Produit, le montant d'indemnisation maximum et, par commande, huit cents euros (800 €).

Grille d'indemnisation maximale Gros Colis (perte/avarie pendant la livraison)			
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Montant indemnisation maximum
MEUBLE	SIEGE - ASSISE	CANAPE - SOFA - DIVAN	200 €
	AUTRES		80 €
ELECTROMENAGER	FROID	REFRIGERATEUR AMERICAIN	350 €
		REFRIGERATEUR CLASSIQUE	200 €
	LAVAGE-SECHAGE	LAVE-VAISSELLE / LAVE-LINGE / LAVE-LINGE SECHANT / SECHE-LINGE	200 €
	AUTRES		150 €
TV - VIDEO - SON			200 €
BRICOLAGE - OUTILLAGE - QUINCAILLERIE			100 €
INFORMATIQUE			100 €
SPORT			150 €
JARDIN - PISCINE			100 €
LITERIE			100 €
JEUX JOUETS			150 €
PUERICULTURE			80 €
AUTRES			50 €

ANNEXE C. « CONDITIONS D'UTILISATION DU PORTAIL FULFILLMENT »

La présente annexe définit les modalités propres à l'utilisation du Portail Fulfillment dont le respect permet de garantir la confiance et la satisfaction des Acheteurs et des Marketplaces ainsi que la sécurité et le bon déroulement du Service Fulfillment.

A ce titre, le Vendeur Portail FFM s'engage à :

- effectuer l'ensemble de ses échanges avec OCTOPIA en Français ou en Anglais.
- rester courtois et respectueux envers les collaborateurs d'OCTOPIA : sont notamment strictement interdits les propos menaçants, injurieux et insistants.
- assumer toute obligation mise à sa charge par la législation applicable, notamment – sans que cette liste ait un caractère limitatif : obligation de communication des informations relatives à son identité, obligation d'information précontractuelle et post-contractuelle, obligations liées aux garanties légales de conformité et des vices cachés, obligations liées au droit de rétractation ou encore respect des règles relatives aux pratiques commerciales déloyales.
- ne pas perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement du Portail Fulfillment ou du Service Fulfillment.
- ne pas utiliser de robot, d'araignée (spider), de scraper ou tout autre procédé automatique pour accéder à la solution sous-jacente du Portail Fulfillment à quelque fin que ce soit, sans le consentement exprès préalable et écrit d'OCTOPIA, ni contourner les protocoles d'exclusion ou mesures utilisées pour empêcher ou limiter l'accès au Portail Fulfillment.
- ne pas distribuer ou publier des publicités non sollicitées (spam), des chaînes d'e-mails ou des systèmes en pyramide.
- ne pas distribuer des virus ou d'autres technologies susceptibles de nuire à OCTOPIA.
- ne pas collecter de quelque façon que ce soit des informations sur les autres Vendeurs, y compris les adresses e-mail, sans leur consentement préalable et exprès.
- ne pas porter atteinte à l'image d'OCTOPIA de quelque manière que ce soit en particulier par des propos faux, offensants, diffamants ou calomnieux à l'égard d'OCTOPIA, sur tout support ou par tout moyen (réseaux sociaux, échanges avec les clients, etc.).
- ne pas fournir d'informations inexactes ou incomplètes au moment de son inscription ou ultérieurement, notamment et sans que cette liste soit limitative : fausse identité, fausses informations relatives à sa société, ou toute autre information ou omission de nature à porter atteinte à la transparence des opérations proposées par le Vendeur aux Acheteurs sur les Marketplaces ou de nature à réduire l'exercice d'un de leurs droits légaux ou contractuels par les Acheteurs, toute autorité publique ou tout tiers.

ANNEXE 3 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES DE PAIEMENT CNOVA PAY

Les présentes conditions générales d'utilisation des services de paiement CNOVA PAY (ci-après appelées « **CGU des services de paiement** ») est conclu entre chaque titulaire d'un compte de paiement (ci-après le « **Client** ») et CNOVA PAY, SAS au capital de 5 000 000 €, de numéro RCS 827 802 737, domiciliée au 120 -126 quai de Bacalan 33000 Bordeaux, en France (ci-après « **CNOVA PAY** »), agréée le 26/11/2019 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ci-après « **ACPR** », France, site internet <http://acpr.banque-france.fr/>) 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, en qualité d'Établissement de Monnaie Électronique, sous le numéro 78191 (<https://www.regafi.fr>).

Cet agrément permet à CNOVA PAY de fournir des services de paiement et d'émission de la monnaie électronique visés aux articles L314-1 et L315-1 du Code monétaire et financier (le « **CMF** »).

Les CGU des services de paiement sont accessibles, à tout moment, dans l'espace Client de chaque titulaire de compte.

ARTICLE PRÉLIMINAIRE : DÉFINITIONS

Acheteurs : Personne(s) physique(s) ou morale(s) qui achète(nt) des Produits auprès des Clients sur les Marketplaces Sélectionnées via la Solution OCTOPIA.

Agent : Marketplace Sélectionnée agissant au nom et pour le compte de CNOVA PAY, au sens de l'article L.523-1 du CMF, pour la fourniture des services de paiement tels que définis par l'article L314-1 du CMF et pour lesquels il est enregistré en cette qualité d'agent de services de paiement auprès de l'ACPR.

Client : Personne morale inscrite sur la Solution OCTOPIA titulaire d'un compte de paiement ouvert chez CNOVA PAY et proposant à la vente des Produits auprès des Acheteurs sur les Marketplaces Sélectionnées via la Solution OCTOPIA.

Marketplace : Toute solution technique de vente en ligne qui est cliente d'OCTOPIA, mettant en relation les vendeurs et les acheteurs. La liste des Marketplaces est disponible sur l'Espace Vendeur du Client.

Marketplace(s) Sélectionnée(s) : La ou les Marketplaces sur lesquelles le Client s'est inscrit via la Solution OCTOPIA pour commercialiser les Produits.

Produit(s) : Bien(s) ou service(s) vendu(s) en ligne par les Clients au profit des Acheteurs.

Provision : Montant disponible inscrit au crédit du Compte de Paiement Client pouvant être affecté à l'exécution d'opération de paiement futures par CNOVA PAY.

Solution OCTOPIA : Solution technique d'intermédiation permettant aux Utilisateurs de s'inscrire sur les Marketplace Sélectionnées, commercialiser leurs Produits et piloter leur activité sur les Marketplaces Sélectionnées.

1. OBJET

Les CGU des services de paiement prévoient les termes et conditions relatifs aux prestations de service de paiement fournies par CNOVA PAY au Client concernant l'activité de ce dernier sur les Marketplaces Sélectionnées dès lors qu'elles agissent en qualité d'Agent. Les prestations sont exécutées par CNOVA PAY conformément aux dispositions de l'article L.314-12 du Code Monétaire et Financier.

2. OUVERTURE D'UN COMPTE DE PAIEMENT

Afin d'utiliser les services de paiement de CNOVA PAY, le Client doit avoir préalablement été accepté comme Client de CNOVA PAY.

Après inscription sur la Solution OCTOPIA et acceptation par CNOVA PAY en tant que Client, CNOVA PAY ouvre un compte de paiement dédié au Client, pour assurer le reversement des sommes appartenant au Client au titre des ventes de Produits qu'il réalise sur les Marketplaces Sélectionnées agissant en qualité d'Agent (ci-après le « **Compte de Paiement Client** »).

Le Client s'engage à fournir les informations et documents demandés par CNOVA PAY ou toute autre société mandatée par CNOVA PAY.

Les informations fournies par le Client au moment de son inscription sont collectées par CNOVA PAY et/ou toute autre société mandatée par CNOVA PAY. Cette dernière procède préalablement à son acceptation en tant que Client à l'ensemble des vérifications jugées nécessaires, en accord avec les réglementations concernant notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le Client devra fournir à CNOVA PAY un RIB du compte bénéficiaire du Client ouvert dans les livres d'un établissement financier agréé dans l'Union européenne ou l'Espace Économique Européen (ci-après le « **Compte Bénéficiaire Client** ») afin que CNOVA PAY puisse exécuter les opérations de paiement conformément à l'article 3.2 des CGU des services de paiement.

CNOVA PAY se réserve le droit de demander au Client des informations et documents justificatifs supplémentaires avant ou après la validation de son inscription. A défaut, CNOVA PAY se réserve le droit de résilier les CGU des services de paiement.

Le Client s'engage à fournir les informations et documents supplémentaires dans le délai raisonnable indiqué par CNOVA PAY, faute de quoi, CNOVA PAY procédera à la clôture de son Compte de Paiement.

Le Client déclare que toutes les informations fournies lors de son inscription sont sincères, exactes et à jour et qu'il maintiendra l'exactitude des dites informations en actualisant spontanément les informations transmises.

Au moment de son inscription sur la Solution OCTOPIA, le Client renseigne la personne ayant le pouvoir d'effectuer des opérations de paiement sur le Compte de Paiement Client. La procuration cesse automatiquement en cas de dissolution du Client.

3. DESCRIPTIF DE PRESTATIONS DE SERVICE DE PAIEMENT

3.1 Encaissement des règlements des Acheteurs

L'Acheteur effectuera le paiement des Produits achetés auprès du Client sur les Marketplaces Sélectionnées agissant en qualité d'Agent avec un moyen de paiement proposé sur la Marketplace Sélectionnée. La Marketplace Sélectionnée encaissera les fonds versés par l'Acheteur en sa qualité d'Agent de CNOVA PAY.

Au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant le paiement de l'Acheteur, la Marketplace Sélectionnée transférera à CNOVA PAY le montant équivalent aux produits et services vendus par le Client, minoré de toutes sommes revenants à la Marketplace Sélectionnée. CNOVA PAY procédera immédiatement au cantonnement de l'intégralité des fonds reçus de la part de ses Agents. Ces fonds sont inscrits au crédit du Compte de Paiement de chaque Client ouvert dans les livres de CNOVA PAY et resteront cantonnés jusqu'au paiement du Client.

La Marketplace Sélectionnée, en sa qualité d'Agent de CNOVA PAY, se réserve la possibilité d'appliquer des frais aux Acheteurs et de les conserver, selon le moyen de paiement choisi.

3.2 Conditions d'exécution des opérations de paiement

3.2.1 Reversement des sommes au Client

CNOVA PAY reverse tout ou partie des montants crédités en fonction des instructions reçues, sur le Compte de Paiement Client vers le Compte Bénéficiaire Client dont il a communiqué les coordonnées et sous réserve que la Provision disponible du Compte de Paiement Client soit suffisante. En cas de Provision insuffisante, CNOVA PAY refusera le paiement au Client conformément à l'article 3.2.3 ci-après.

Le Client autorise CNOVA PAY à verser les sommes disponibles, par virement, sur le Compte Bénéficiaire du Client, par décade. Cependant, le Client peut demander à tout moment le versement des sommes disponibles sans attendre la prochaine décade.

Pour chaque décade, le montant du virement correspond au montant des sommes minorées des commissions, de toute autre somme due par le Client à la Marketplace Sélectionnée agissant en qualité d'Agent.

Dans l'hypothèse où le Client aurait indiqué des coordonnées bancaires erronées sur son Compte Bénéficiaire Client, ce dernier ne pourra pas engager la responsabilité de CNOVA PAY.

À la suite d'un changement des coordonnées du Compte Bénéficiaire Client, la date de virements pourra être décalée jusqu'à trente (30) jours calendaires maximum à compter de la réception par CNOVA PAY de tous les documents justificatifs demandés par ce dernier.

3.2.2. Blocage des opérations de paiement

CNOVA PAY se réserve le droit de bloquer l'exécution des versements du Compte de Paiement Client vers le Compte Bénéficiaire Client, pour des raisons objectivement motivées ayant trait à la sécurité du Compte de Paiement Client, à la présomption d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse du Compte

de Paiement Client, de l'obligation de mise en œuvre de mesures de gel des avoirs, ou l'obligation de s'acquitter de ses obligations légales envers les Acheteurs à la demande de la Marketplace Sélectionnée agissant en qualité d'Agent.

L'Agent ou CNOVA PAY le notifie par tout moyen au Client. L'Agent ou CNOVA PAY indiquera si possible au Client les motifs du refus ou du blocage, à moins d'une interdiction en vertu d'une disposition législative ou réglementaire.

3.3 Prélèvement

Le Client reconnaît et accepte que CNOVA PAY exécute des prélèvements sur le Compte de Paiement Client au bénéfice d'OCTOPIA et des Marketplaces Sélectionnées agissant en qualité d'Agent et d'OCTOPIA. Le Client sera notifié de tous prélèvements réalisés par CNOVA PAY au bénéfice de la Marketplace Sélectionnée, via son espace Client.

3.4 Protection des fonds du Client

Les sommes appartenant au Client sont déposées sur un compte de cantonnement ouvert auprès d'un établissement de crédit au nom et pour le compte de CNOVA PAY pour la satisfaction des dispositions du CMF relatives à la protection des fonds collectés.

4. PRIX - FRAIS - TAUX DE CHANGE

4.1 Prix

Les services de paiement définis aux présentes sont gratuits pour le Client.

4.2 Frais

CNOVA PAY ne peut imputer des frais au Client pour l'accomplissement de ses obligations d'information sauf cas prévus à l'article L.133-8 du Code Monétaire et Financier.

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE PAIEMENT CLIENT

Les informations sur les mouvements du Compte de Paiement Client sont mises à disposition de chaque Client sur son espace Client.

CNOVA PAY fournira au Client au cours du mois anniversaire de l'ouverture de son Compte de Paiement Client, un document distinct récapitulant le total des sommes perçues au titre des prestations de services de paiement.

Ce récapitulatif distingue, pour chaque catégorie de services liés à la gestion du Compte de Paiement Client, le sous-total des frais perçus et le nombre de services correspondants.

6. MODIFICATION – DURÉE – RÉSILIATION

6.1 Modification

Les CGU des services de paiement pourront faire l'objet de modifications à tout moment par CNOVA PAY.

En cas de modifications, OCTOPIA ou CNOVA PAY s'engage à informer par tout moyen le Client.

Toute modification apportée est réputée acceptée par le Client si celui-ci ne l'a pas contestée avant la date d'application des modifications.

En cas de refus, le Client doit le notifier à CNOVA PAY par écrit en lettre recommandée avec avis de réception et le Compte de Paiement Client sera résilié sans frais dès la date d'application envisagée.

6.2 Durée

Les CGU des services de paiement entrent en vigueur à la date d'acceptation par CNOVA PAY de l'ouverture du Compte de Paiement Client et reste en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié conformément aux dispositions de l'article 6.4.

6.3 Droit de rétractation

Conformément à l'article 341-16 du CMF, si le Client a été démarché par CNOVA PAY au sens de l'article L. 341-1 du CMF, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Le délai commence à courir soit à compter de la conclusion des CGU des services de paiement.

Sur demande expresse du Client, les CGU des services de paiement commenceront à être exécutées dès leur acceptation, sans attendre le terme du délai de rétractation.

Pour faire usage de sa faculté de rétractation, le Client doit notifier sa dénonciation des CGU des services de paiement à CNOVA PAY par lettre recommandée avec avis de réception.

L'usage de la faculté de rétractation met fin à toute prestation de services.

6.4 Résiliation

6.4.1 Résiliation pour convenance du Client

Le Client pourra résilier les CGU des services de paiement, à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception.

À compter de la clôture du Compte de Paiement Client, aucune prestation de paiement ne sera réalisée.

6.4.2 Suspension ou résiliation par CNOVA PAY

Sauf accord écrit contraire, CNOVA PAY pourra résilier les CGU des services de paiement, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, avec un préavis écrit minimum de trois (3) mois.

Toutefois, CNOVA PAY se réserve le droit de suspendre ou de résilier avec effet immédiat le Compte de Paiement Client, par simple notification écrite, dans les cas exposés ci-dessous :

- si le Client a fourni à CNOVA PAY et/ou toute autre société mandatée par CNOVA PAY des données d'identification inexactes, périmées ou incomplètes,
- en cas de risque de fraude, de blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme,

- en cas d'activités illégales ou contraire aux bonnes mœurs,

l'Agent ou CNOVA PAY notifiera au Client les motifs justifiant la suspension ou la résiliation du Compte de Paiement Client.

6.4.3 Résiliation pour inactivité

En cas d'inactivité du Client, à savoir d'absence de transaction réalisée par le Client sur une période de douze (12) mois à compter de la dernière transaction hors inscription de débit par CNOVA PAY tenant compte de frais et commissions de toutes natures, CNOVA PAY se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier les CGU des services de paiement et clôturer le Compte de Paiement du Client après notification adressée par tout moyen au Client.

6.4.4 Résiliation pour dissolution

En cas de dissolution du Client titulaire du Compte de Paiement Client, CNOVA PAY doit en être avisée le plus rapidement possible par le mandataire. Si cet avis est donné verbalement, il doit être confirmé par écrit. Dès réception de cet écrit, CNOVA PAY veillera à ce qu'aucune nouvelle opération de paiement ne soit exécutée et procédera à la clôture du Compte de Paiement Client.

6.4.5 Effet de la résiliation

La résiliation des CGU des services de paiement entraîne de plein droit et sans formalité, l'arrêt des prestations de paiement CNOVA PAY.

7. QUALITÉ DES PARTIES

Chaque Partie s'est appuyée sur la déclaration de l'autre Partie à l'égard de laquelle les présentes ont été conclues à des fins exclusivement professionnelles.

Le Client agissant à des fins exclusivement professionnelles, il est expressément dérogé, conformément à l'article L. 314-5 du CMF, aux dispositions du même code, relatives aux frais liés à l'information du Client, ainsi qu'à celles régissant les obligations d'information, à l'exception du III de l'article L. 314-7 et du I de l'article L. 314-13 du CMF. En outre, les CGU dérogent aux dispositions de l'article L. 133-1-1, des deux derniers alinéas de l'article L. 133-7, des articles L. 133-8, L. 133-19, L. 133-20, L. 133-22, L. 133-23, L. 133-25, L. 133-25-1, L. 133-25-2 et aux I et III de l'article L. 133-26 du CMF.

8. SÉCURITÉ

Le Client prend toute mesure raisonnable pour assurer la sécurité du Compte de Paiement Client mis à disposition par CNOVA PAY.

En cas de soupçon d'accès ou d'utilisation frauduleuse de son Compte de Paiement Client ou de tout évènement susceptible de mener à une telle utilisation, le Client a l'obligation d'informer immédiatement CNOVA PAY.

CNOVA PAY se réserve le droit de procéder au blocage du Compte de Paiement Client, pour des raisons objectivement motivées ayant trait à la sécurité ou à la présomption d'une utilisation non autorisée ou

frauduleuse. Dans ce cas, l'Agent ou CNOVA PAY informe le Client par tout moyen de ce blocage et des raisons de ce blocage sauf raison de sécurité ou interdiction légale, conformément à l'article 3.2.2.

9. RESPONSABILITÉ

CNOVA PAY n'assume et ne se substitue pas aux obligations du Client.

A ce titre, CNOVA PAY rappelle au Client qu'il lui appartient, notamment :

- d'agir en conformité avec la législation applicable,
- de s'acquitter de toutes taxes.

La responsabilité de CNOVA PAY ne pourra être recherchée que sur la base d'une faute prouvée.

En aucun cas, CNOVA PAY n'est responsable des dommages indirects ou dommages causés par des tiers. CNOVA PAY ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage par un cas de force majeure ou un évènement hors de son contrôle.

La responsabilité de CNOVA PAY n'est pas engagée en cas de faute du Client tel qu'un manquement volontaire ou constitutif d'une négligence grave à ses obligations, une transmission tardive de l'opposition ou de mauvaise foi.

10. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

En application des dispositions des articles L. 561-2 et suivants du CMF, CNOVA PAY s'engage notamment à respecter ses obligations en matière de connaissance des Clients et de contrôle des flux financiers de Clients.

Le Client reconnaît également que CNOVA PAY peut mettre un terme ou reporter à tout moment l'ouverture du Compte de Paiement Client ou l'exécution d'une transaction en l'absence d'élément suffisant sur son objet ou sa nature. Aucune poursuite pénale et aucune action en responsabilité civile ne peut être intentée contre CNOVA PAY qui, de bonne foi, a procédé à une ou plusieurs déclarations de soupçon portant sur des transactions du Client auprès de TRACFIN ou de toute autre autorité judiciaire ou administrative.

En application de l'article L. 523-3 du CMF, CNOVA PAY s'assure que la Marketplace Sélectionnée agissant en qualité d'Agent se conforme à son dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

A ce titre, le Client reconnaît que la Marketplace Sélectionnée et/ou CNOVA PAY est en droit d'exiger toute information nécessaire permettant à CNOVA PAY de l'identifier et de vérifier la justification des opérations réalisées par le Client.

11. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

11.1 Confidentialité

Les Parties reconnaissent que CNOVA PAY et la Marketplace Sélectionnée agissant en qualité d'Agent sont soumis au secret professionnel en application des articles L. 526-35 et L. 523-5 du CMF.

11.2 Protection des données à caractère personnel

CNOVA PAY et le Client s'engagent à respecter les dispositions de la législation relative à la protection des données à caractère personnel.

CNOVA PAY s'engage envers le Client, à :

- traiter les données à caractère personnel pour les finalités requises au titre de la loi et dans le cadre strict et nécessaire et pour la réalisation des CGU des services de paiement ;
- prendre les précautions, les mesures et garanties nécessaires afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés et plus généralement, mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés, notamment lors des transmissions des données dans un réseau, ainsi que contre toute forme de traitement illicite ;
- prendre en compte toute demande d'accès, mise à jour, correction, suppression ou autres modifications communiquées par le Client concernant les données à caractère personnel ;
- soumettre son personnel et tout autre tiers autorisé par CNOVA PAY à avoir accès aux données à caractère personnel, à une obligation de confidentialité et de sécurité.

CNOVA PAY reconnaît expressément qu'il dispose des mesures de sécurité technique et d'organisation adaptées aux traitements et opérations objets des CGU des services de paiement.

12. CESSION

Le Client ne pourra céder ses droits et obligations définis aux présentes à un tiers quelconque, ce sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport en société, de cession de fonds de commerce, de location-gérance ou de cession de contrat, à moins que CNOVA PAY n'ait expressément et préalablement donné son accord écrit.

13. DISSOCIATION

Toute clause des présentes qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent sera privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations ni affecter la validité des CGU des services de paiement dans leur ensemble ou leurs effets juridiques.

14. NON RENONCIATION – TOLÉRANCE

Le fait que CNOVA PAY n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque des CGU des services de paiement ou qu'il ait toléré quelconque manquement du Client, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de CNOVA PAY de s'en prévaloir.

15. FORCE MAJEURE

Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérés comme ayant failli aux CGU des services de paiement, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure.

16. NOTIFICATIONS

Hormis les cas où les présentes prévoient une forme particulière pour les notifications, toute notification pourra être faite par e-mail à l'adresse indiquée par CNOVA PAY ou être envoyée par écrit à l'adresse suivante : CNOVA PAY /, 120-126 Quai de Bacalan CS 11584, 33067 Bordeaux Cedex. La langue utilisée dans les relations contractuelles entre CNOVA PAY et le Client est la langue française.

17. LITIGES

Les CGU des services de paiement sont soumises au droit français.

Les Parties s'engagent à résoudre par voie amiable tout litige les opposant.

Sauf disposition impérative contraire, tout litige relatif à l'exécution, l'interprétation ou sa validité, sera porté devant les cours et tribunaux compétents et à défaut de la juridiction compétente à Bordeaux.